UCLouvain

PSAD
ÉCOLE DES SCIENCES
POLITIQUES ET SOCIALES

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Carrières professionnelles des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique

Analyse descriptive et explicative de parcours socio-économiques

Auteur : Natacha Zimmer
Promoteur : Bruno Schoumaker
Lecteur : Philippe Bocquier
Année académique 2020-2021
Master en sciences de la population et du développement, finalité spécialisée en démographie

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature :

Remerciements

Je tiens d'abord à adresser un grand merci à Bruno Schoumaker, promoteur de ce mémoire, pour m'avoir accompagnée, conseillée et épaulée au travers chacune des étapes de cette recherche. En exprimant sa confiance dans mes capacités, il a su me pousser à sortir de ma zone de confort pour réaliser le travail le plus abouti possible.

Je remercie également Philippe Bocquier, lecteur de ce mémoire, ainsi que l'ensemble de l'équipe enseignante du master en démographie, toujours prompts à soutenir les étudiants et à répondre à leurs questions.

J'adresse mes remerciements à l'équipe de recherche du groupe LIMA et particulièrement à Mireille Le Guen pour le soutien technique très apprécié concernant les bases de données et méthodes d'analyse.

Je remercie ensuite chaleureusement mes proches pour leur soutien et leur confiance inébranlable, leurs conseils et relectures mais aussi simplement pour leur présence tout au long de mes études : Maman, Papa et Daniel, merci à vous. Un merci tout spécial aussi à Giuliano pour son écoute, sa relecture et ses avis juridiques pour certains points de ce mémoire.

Enfin, je remercie mes amis de la cohorte 2019-2021 des étudiants démographes, Anaïs, Jure et Ophélie, avec qui j'ai partagé de nombreuses heures de travail. Ces deux années de master n'auraient pas été les mêmes sans leur bonne humeur, leur amitié et leur aide précieuse.

Inévitablement, toute forme d'émigration provoque déjà par elle-même une sorte de déséquilibre. On se tient déjà moins droit – là encore, il faut l'avoir vécu pour le comprendre – quand on n'a pas sa propre terre sous les pieds, on perd de son assurance, on se méfie de soi.

Stefan Zweig

Tables des matières

Liste des tableaux 11
Liste des figures 12
Note 13
Introduction 15
Chapitre 1 : Cadre conceptuel et contextuel 19
1. Notions et parcours administratifs 19
1.1. Parcours administratifs 19
1.2. Statuts de protection internationale 20
1.3. Statuts en matière de travail 21
1.4. Accès à la sécurité sociale 22
1.5. Politiques d'accueil et d'intégration 24
2. Contexte des demandes d'asile 25
3. Situation socio-économique 26
Chapitre 2 : Revue de la littérature et hypothèses 29
1. Variables explicatives 29
1.1. Niveau micro 29
1.2. Niveau macro 37
2. Questionnements et objectifs de recherche 40
Chapitre 3 : Données et méthodes 43
1. Sources de données 43
1.1. Registre National des personnes physiques 44
1.2. Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) 46
1.3. Qualité des données 47
2. Variables 49
2.1. Variables dépendantes 49
2.2. Variables indépendantes principales 52
2.3. Variables de contrôle 54
3. Méthodologie 55
3.1. Littérature scientifique 55
3.2. Choix de méthodes 57

Chapitre 4 : Résultats 61
1. Partie descriptive : analyse en séquences 61
1.1. Population d'intérêt 61
1.2. Choix méthodologiques 63
1.3. Description des trajectoires-types 64
1.3.1. Trajectoire 1 : carrière d'emploi 68
1.3.2. Trajectoire 2 : parcours en dehors du marché de l'emploi 82
1.3.3. Trajectoire 3 : carrière d'aide sociale 84
1.3.4. Trajectoire 4 : carrière de dépendance au revenu d'intégration 85
1.3.5. Trajectoire 5 : parcours de sortie rapide du registre 87
1.3.6. Trajectoire 6 : parcours de sortie progressive du registre 88
1.4. Conclusions du volet descriptif 90
2. Partie explicative : analyse biographique 91
2.1. Définitions préalables 92
2.2. Description des résultats 93
Conclusion et discussion 105
Bibliographie 111
Annexes 117
1. Taux d'emploi et de chômage en Belgique 117
2. Structure de la nomenclature de la position socio-économique 119
3. Correspondances pour les recodages du code NACE 121
4. Tableau de fréquence de la variable nomenc recodée 123
5. Analyse en séquences principale : graphiques 124
6. Analyse en séquences secondaire : coûts de transition 127
7. Analyse en séquences secondaire : graphiques 128
8. Analyse biographique : description de l'échantillon 131

Liste des tableaux

Tableau 1 – Taux d'emploi et de chômage en pourcentage de la population selon le lieu de naissance 27
Tableau 2 – Composition du Registre National, selon l'obtention d'un statut de protection et le sexe (%) 48
Tableau 3 – Composition de l'extrait de la BCSS, après fusion avec le Registre, selon l'obtention d'un statut de protection et le sexe (%) 48
Tableau 4 – Fréquences de la variable nomenc recodée 50
Tableau 5 – Fréquences de la variable NACE recodée (parmi les trimestres en emploi) 52
Tableau 6 – Tableau croisé des fréquences pour les types de titres de séjour et l'obtention d'un statut d'asile 53
Tableau 7 – Matrice des coûts de substitution, sur base des coûts de transitions entre états 63
Tableau 8 – Nombre moyen de transitions entre états pour chaque classe 65
Tableau 9 – Analyse descriptive des classes issues de l'analyse en séquences principale 67
Tableau 10 – Nombre moyen de transitions entre états pour l'analyse secondaire 71
Tableau 11 – Analyse descriptive des classes issues de l'analyse secondaire 74
Tableau 12 – Modèles de régression logistique sur l'entrée dans le premier épisode continu en emploi 95
Tableau 13 – Modèles de régression logistique sur la sortie du premier épisode en emploi 99
Tableau 15 – Modèles de régression logistique pour l'entrée en second épisode d'emploi 102
Tableau 16 – Taux d'emploi en pourcentage de la population active (15-64 ans), selon le lieu de naissance 117
Tableau 17 – Taux de chômage en pourcentage de la population active (15-64 ans), selon le lieu de naissance 117
Tableau 18 – Extrait du tableau de correspondances pour le recodage du code NACE en 14 secteurs d'activités, après 2008 121

Tableau 19 – Fréquences des trimestres passés dans chacun des états de la variable nomenc recodée pour la population d'analyse 123
Tableau 20 – Matrice des coûts de transition de l'analyse en séquences secondaire 127
Tableau 21 – Description de l'échantillon pour l'analyse biographique 131

Liste des figures

Figure 1 – Parcours administratif de la demande d'asile (depuis 2007) 20
Figure 2 – Nombre annuel de demandes d'asile (premières demandes et demandes multiples) entre 1999 et 2014 26
Figure 3 – Durée moyenne (en trimestres) passée dans chaque état pour les six classes 66
Figure 4 – Classe 1 : chronogramme et tapis de séquences 68
Figure 5 – Durée moyenne dans les états pour l'analyse secondaire 71
Figure 6 – Classe 1 a : chronogramme et tapis de séquences 73
Figure 7 – Classe 1 b : chronogramme et tapis de séquences 75
Figure 8 – Classe 1 c : chronogramme et tapis de séquences 77
Figure 9 – Classe 1 d : chronogramme et tapis de séquences 78
Figure 10 – Classe 1 e : chronogramme et tapis de séquences 79
Figure 11 – Classe 2 : chronogramme et tapis de séquences 82
Figure 12 – Classe 3 : chronogramme et tapis de séquences 84
Figure 13 – Classe 4 : chronogramme et tapis de séquences 85
Figure 14 – Classe 5 : chronogramme et tapis de séquences 87
Figure 15 – Classe 6 : chronogramme et tapis de séquences 89
Figure 16 – Courbes de survie de Kaplan-Meier de l'entrée en premier emploi 94
Figure 17 – Courbe de survie de Kaplan-Meier pour la sortie du premier épisode en emploi 97
Figure 18 – Taux de chômage par raison de migration et nombre d'année depuis l'arrivée (%) 118
Figure 19 – Dendrogramme de la classification 124
Figure 20 – Sauts d'inertie de la classification 124

Figure 21 – Chronogrammes de l'analyse principale 125
Figure 22 – Tapis de séquences de l'analyse principale 126
Figure 23 – Dendrogramme de la classification secondaire 128
Figure 24 – Graphique des sauts d'inertie de la classification secondaire 128
Figure 25 – Chronogrammes de l'analyse secondaire 129
Figure 26 – Tapis de séquences de l'analyse secondaire 130

Note

Les analyses de ce mémoire ont été effectuées avec les logiciels Stata 16 et R 3.6.1

Introduction

La Belgique, comme beaucoup d'autres pays occidentaux, est un territoire d'accueil pour un certain nombre de migrants. Les raisons de migrer peuvent être multiples mais l'actualité européenne et belge des dernières années semble s'être davantage intéressée aux migrants demandeurs d'asile et ce, notamment depuis la « crise migratoire » qui a vu un afflux plus important de réfugiés tenter d'atteindre les pays européens. En 2015, la Belgique a connu une importante augmentation des demandes d'asile sur son territoire avec plus de 35.400 demandes effectuées au cours de cette année, soit une croissance de 106 % par rapport à 2014 (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2016).

Pourtant, les demandeurs d'asile et réfugiés ne sont pas une catégorie nouvelle au sein des populations européennes. Depuis l'application de la Convention de Genève de 1951 dans une loi de 1953 qui définit les statuts de protection internationale (Ouali, 2004), de nombreux migrants ont pu bénéficier des statuts d'asile et pouvaient ainsi résider temporairement ou définitivement en Belgique. Entre 1999 et 2014, soit une période de 15 ans, ce ne sont pas moins de 322.000 demandes qui ont été introduites pour obtenir le droit de résider légalement sur le territoire belge. Pour bien comprendre ce que cela représente et quelles sont les populations concernées, le premier chapitre de ce mémoire fera le point sur les cadres conceptuels et contextuels qui définissent la situation des requérants d'une protection internationale en Belgique, particulièrement d'un point de vue administratif et juridique.

Par ailleurs, qu'ils obtiennent ou non un permis de résidence, ces individus mènent au moins une partie de leur vie sur le territoire belge, ce qui signifie qu'ils peuvent participer entre autres à la vie socio-économique du pays. Cette activité peut être un atout pour les pays européens. De fait, cet apport de main d'œuvre peut être une opportunité dans des sociétés qui connaissent un progressif vieillissement de leur population (Pina et al., 2015). Pour la Belgique, où le financement du système de sécurité sociale repose en grande majorité sur la participation de la population active, un vieillissement peut avoir des conséquences négatives fortes sur l'économie du pays. Les migrants, dont les âges sont généralement compris dans les tranches plus jeunes, sont donc un atout non-négligeable pour le maintien des systèmes économiques belges (Pina et al., 2015). Cependant, pour que cet apport soit effectif, encore faut-il que ces

populations puissent être intégrées socio-économiquement et puissent avoir accès au marché du travail. Or, de nombreux obstacles peuvent s'opposer à la construction d'une carrière professionnelle dans un pays d'accueil, comme cela sera spécifiquement exposé dans le second chapitre. Celui-ci sera aussi l'occasion de préciser les questionnements de recherche pour ce mémoire

Ainsi, l'objectif de cette étude se concentrera autour de la vie professionnelle des migrants ayant effectué une demande d'asile sur le territoire belge. Les objectifs fixés dans ce cadre concernent d'abord la description des carrières professionnelles et ensuite l'explication de celles-ci. Les principales questions posées sont les suivantes : comment les trajectoires professionnelles sont-elles constituées et sont-elles plus ou moins stables ? Quels impacts ont la procédure d'asile et les différents permis de séjour obtenus au cours du temps sur l'évolution des carrières professionnelles ? Pour y répondre, des données récoltées dans le Registre National belge et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale auprès des populations immigrantes arrivées entre 1999 et 2014 seront exploitées. De plus, deux méthodes d'analyse seront employées pour répondre aux objectifs à la fois descriptifs et explicatifs. Le chapitre 3 servira à présenter ces sources de données et à justifier les choix méthodologiques.

Pour comprendre la construction des carrières professionnelles mais aussi les éléments qui influent sur ces trajectoires, une population d'intérêt a été délimitée avant d'appliquer les méthodes d'analyse. L'échantillon d'étude sera ainsi restreint aux individus arrivés entre 2004 et 2007, ayant entre 18 et 65 ans à l'arrivée et ayant effectué une demande d'asile en Belgique. Le quatrième et dernier chapitre présentera quant à lui les résultats d'analyse en deux parties. D'abord, l'analyse en séquences décrira les différentes trajectoires-types que les demandeurs d'asile et réfugiés peuvent connaître en termes de participation socio-économique dans le pays d'accueil. Elle permettra d'affiner les questionnements de recherche pour la seconde partie de l'analyse, notamment en démontrant un effet nuancé des statuts légaux obtenus. Ensuite, l'analyse biographique étudiera l'influence de certains facteurs sur le déroulement de ces carrières professionnelles et particulièrement sur la stabilité des parcours. Le facteur d'intérêt principal sera alors le parcours légal et administratif des migrants.

Ce mémoire a donc pour ambition de mener une étude en deux volets principaux, permettant à la fois de mieux comprendre quelles sont les différentes

trajectoires socio-économiques accessibles aux demandeurs d'asile et aux réfugiés (volet descriptif) mais aussi de déterminer quels sont les éléments qui influencent ces trajectoires (volet explicatif).

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et contextuel

Ce premier chapitre définit le cadre conceptuel et contextuel de la recherche. Il permettra de faire le point sur les différents concepts principalement administratifs nécessaires à la compréhension de la population d'intérêt. Dans un second temps, ce chapitre abordera le contexte dans lequel la recherche est menée, particulièrement en ce qui concerne le positionnement socio-économique des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique.

1. Notions et parcours administratifs

Il convient d'abord de décrire brièvement les notions de réfugié et de demandeur d'asile en Belgique, les parcours administratifs qui y sont liés et plus particulièrement les droits en matière de travail et de sécurité sociale qui sont accordés avec ces statuts.

1.1. Parcours administratifs

Un demandeur d'asile correspond en Belgique à une personne de nationalité étrangère qui a introduit une demande de protection internationale auprès de l'Office des étrangers. Cette personne est dans l'attente de l'obtention d'un permis de séjour. Il existe deux types de permis de séjour liés à la protection internationale : le statut de réfugié et la protection subsidiaire. La demande du migrant sera donc étudiée par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) qui lui communiquera sa décision : soit la personne obtient un des deux statuts de protection, soit sa demande est jugée infondée et le permis de séjour lui est refusé (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2019b). L'éligibilité pour le statut de réfugié ou la protection subsidiaire est donc examinée lors d'une seule et même procédure (Rea et al., 2014). Un refus pourra par la suite être suivi d'un recours, introduit auprès du Conseil des Contentieux des Etrangers, qui a le pouvoir de confirmer ou de modifier la décision du CGRA (Rea et al., 2014). La figure ci-dessous représente schématiquement le parcours administratif du demandeur d'asile ainsi que les organismes qui interviennent dans cette procédure.

Figure 1 – Parcours administratif de la demande d'asile (depuis 2007)

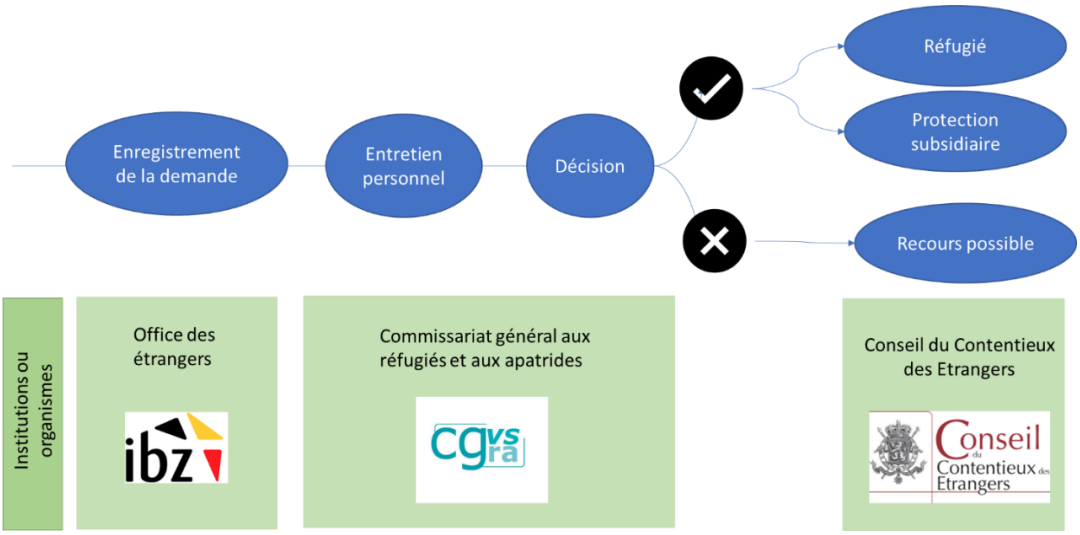

Source : schéma construit à partir de CGRA, 2019 et Rea et al., 2014

Par ailleurs, il convient de souligner que la procédure ici décrite n'est valable que depuis 2007. De nouvelles législations en 2006 ont en effet réformé la procédure d'asile en créant le statut de protection subsidiaire et l'organisme du Conseil du Contentieux des Etrangers (Rea et al., 2014). De plus, des modifications ont été apportées dans l'objectif d'accélérer les procédures. Auparavant, ce parcours administratif se déroulait en trois étapes : l'Office des étrangers étudiait d'abord la responsabilité de l'état pour la prise en charge de la demande[1], il déterminait ensuite si la demande était recevable et le CGRA étudiait enfin l'éligibilité au statut de réfugié (Rea et al., 2014). Comme expliqué précédemment, depuis 2007, le CGRA prend désormais en charge les deux dernières étapes dans un seul et même examen (SPF Chancellerie du Premier Ministre - DG Communication externe, 2006).

1.2. Statuts de protection internationale

Ainsi, un réfugié reconnu est une personne qui s'est vu accorder un droit de séjour illimité dans le pays d'accueil à la suite de sa demande d'asile[2]. Le CGRA

[1] L'on appelle cette étape « le contrôle Dublin », permettant d'examiner quel état membre de l'Union Européenne est en charge de la procédure ou si une demande a déjà été effectuée dans un autre état membre (SPF – DG communication externe, 2006).
[2] Depuis 2015, ce droit de séjour est limité à cinq ans à compter de l'introduction de la demande d'asile. Après ces cinq années, le réfugié reconnu bénéficiera d'un séjour illimité (SPF – DG communication externe, 2015). Néanmoins, ce changement législatif n'a pas d'importance dans le cadre de cette étude dont les données disponibles se limitent à la période 1999 à 2014.

accorde ce statut lorsque les personnes ont quitté leur pays d'origine « parce qu'elles nourrissent une crainte fondée de persécution en raison de leur nationalité, de leur race, de leurs convictions politiques ou religieuses ou de leur appartenance à un certain groupe social » (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2019c), condition définie dans la Convention de Genève de 1951, appliquée par la Belgique. D'un point de vue des bases de données administratives, la personne réfugiée quitte le registre d'attente et est inscrite au registre de la population[3] (Ouali, 2004).

Par ailleurs, la protection subsidiaire est accordée aux « personnes qui, en cas de retour dans leur pays d'origine, courent un risque réel de subir des atteintes graves. Sont considérées comme des atteintes graves : la peine de mort ou l'exécution, la torture, les traitements inhumains ou dégradants, une menace grave pour la vie d'un civil en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international » (CGRA, 2019a). Cette protection s'accompagne d'un droit de séjour limité à un an, renouvelable à deux reprises pour deux ans (à la différence du réfugié dont le droit de séjour est illimité dans le temps). Au bout de cinq ans, une autorisation de séjour illimitée sera accordée par la commune de résidence du migrant (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2019a).

1.3. Statuts en matière de travail

En ce qui concerne les droits en matière de travail liés à ces différentes positions administratives, plusieurs situations sont également à prendre en compte. Une personne qui bénéficie de la protection subsidiaire pourra obtenir un permis pour travailler sur le territoire belge au cours de son séjour limité. Appelé permis C, il a une validité d'un an renouvelable et est valable pour n'importe quel travail : les individus peuvent changer d'emploi au cours de cette période sans devoir acquérir un nouveau permis (Rea et al., 2014). De même, le demandeur d'asile pourra travailler sur le territoire belge dès lors qu'il y est présent depuis plus de 6 mois[4] et sous couvert de

[3] Les citoyens belges et les étrangers ayant un droit de séjour illimité sont enregistrés au registre de population. Les étrangers qui ont reçu l'autorisation de rester sur le territoire pour plus de trois mois sont enregistrés au registre des étrangers. Les demandeurs d'asile dont la procédure administrative est en cours sont quant à eux enregistrés dans le registre d'attente (Wets, 2014). Voir également Chapitre 3 de ce mémoire.

[4] Ce délai a été modifié à 4 mois à partir de 2015. Cependant, les données disponibles pour cette recherche portent uniquement sur la période qui s'étend de 1999 à 2014 où le délai de 6 mois était donc encore d'application.

l'obtention de ce même permis de travail C (SPF Chancellerie du Premier Ministre - DG Communication externe, 2015). Cependant, entre 2007 et 2010, en raison de modifications législatives, les demandeurs d'asile n'avaient plus la possibilité de travailler (Carpentier & Schoumaker, 2018; Lens et al., 2018). Finalement, le statut de réfugié confère quant à lui un accès direct au marché de l'emploi belge, sans besoin de posséder un permis de travail, puisque ce statut soumet le réfugié aux mêmes lois que les Belges (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2019c).

Ces différentes situations légales de travail sont intéressantes à souligner car elles ont un impact sur l'intégration du migrant sur le marché du travail et sa carrière professionnelle conséquente. Les évolutions législatives évoquées peuvent impacter les données : les chiffres de demandeurs d'asile ayant un emploi devraient significativement diminuer durant la période 2007-2010 par exemple (Rea et al., 2014).

1.4. Accès à la sécurité sociale

Outre l'accès à l'emploi en tant que tel, déterminé par les permis précédemment décrits, le positionnement socio-économique des individus dans la société belge se construit également par l'accès à différentes branches de la sécurité sociale. En effet, les allocations telles que le chômage, le revenu d'intégration ou encore l'aide sociale sont autant d'éléments qui peuvent intervenir dans les carrières professionnelles des individus et qui pourront constituer des tremplins vers l'emploi ou au contraire engendrer des situations de dépendance sociale (voir les carrières progressivement actives et carrières de dépendance sociale décrites par Herman & Rea, 2017). Il est donc essentiel de décrire en quelques lignes les conditions d'accès à la sécurité sociale pour les demandeurs d'une protection internationale, en se concentrant particulièrement sur les aides liées à l'inscription socio-économique de l'individu dans la société.

En ce qui concerne les allocations de chômage, les personnes ayant obtenu un statut de protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire) peuvent accéder au chômage de la même manière que les ressortissants belges (Lens et al., 2018; Vanmarcke, 2017). De fait, quiconque a déjà travaillé et réside légalement en Belgique est susceptible d'être éligible aux allocations de chômage (Lens et al., 2017). Il faut cependant noter que l'accès à ces allocations reste plus compliqué que cela car elles

sont soumises à des conditions particulières. Il faut entre autres être disponible pour travailler et également avoir travaillé un certain nombre de jours pour en bénéficier (Lens et al., 2018; Vanmarcke, 2017). L'accès à l'emploi étant plus difficile pour les réfugiés et demandeurs d'asile (comme on pourra le voir dans la suite de ce mémoire), ce simple fait peut fortement restreindre l'accès à cette branche de la sécurité sociale et mener à des situations d'autant plus précaires (Carpentier & Schoumaker, 2018).

Ensuite, d'autres branches de la sécurité sociale sont accessibles aux demandeurs d'une protection internationale en fonction de leur statut. Il existe d'abord le revenu d'intégration sociale, qui correspond à « une allocation indexée permettant au demandeur de mener une vie conforme à la dignité humaine » (Burniaux, 2015, p. 5). Pour y accéder, il faut notamment être prêt à travailler et résider légalement en Belgique ou disposer d'un permis de résidence de plus de 3 mois. Cependant, l'accès à cette allocation n'a été ouvert qu'en 2016 pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire (SPP Intégration sociale, 2017). Puisque les données de ce mémoire se limitent à la période 1999 à 2014, le revenu d'intégration sociale ne pouvait à cette époque être octroyé qu'aux réfugiés reconnus. Ainsi, lorsqu'ils obtiennent le statut de réfugié, les individus pourront introduire une demande auprès du Centre Public d'Action Sociale de la commune dans laquelle ils résident pour obtenir ce revenu (Shepers & Wets, 2014).

Par ailleurs, d'autres allocations d'aide sociale existent et l'aide financière équivalente au revenu d'intégration sociale est particulièrement intéressante pour ce mémoire. Il s'agit d'une allocation financière mensuelle ou occasionnelle qui est accessible à toute personne présente sur le territoire belge. Toutefois, à partir de juin 2007, ce droit n'a plus été accordé aux demandeurs d'asile en attente d'un statut de protection internationale (Dupont, 2007). Les demandeurs arrivés avant cette date conservaient cependant l'accès à cette allocation (Dupont, 2007). Parmi les autres aides sociales, il existe enfin une aide matérielle qui est accordée aux demandeurs durant toute la période de leur procédure d'asile. Cette aide est rendue disponible via un hébergement et un accompagnement organisés par les centres Fedasil[5] (Fedasil, 2019).

[5] Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

1.5. Politiques d'accueil et d'intégration

Il est également important d'effectuer un petit tour d'horizon des politiques qui existent en Belgique en termes d'accueil et d'intégration des populations migrantes, puisque celle-ci seront développées plus tard dans ce mémoire comme des facteurs influençant les carrières professionnelles des migrants (voir chapitre 2).

Ainsi, en Belgique, ce sont les entités fédérées qui ont la responsabilité de la mise en place de politiques d'accueil et d'intégration. En ce qui concerne le marché de l'emploi, la compétence est ainsi attribuée aux trois régions (Bruxelles-Capitale, Flandre, Wallonie). Il en va de même pour l'attribution des permis de travail (Rea et al., 2014). Les politiques pourront donc être différentes d'une région à l'autre, favorisant ou non la construction d'une carrière professionnelle.

En Flandre, ce sont les offices d'accueil, au nombre de huit, qui sont responsables de la coordination de ces politiques. Celles-ci se concentrent autour de programmes d'accueil permettant de s'adapter dans un nouvel environnement. Depuis 2004, il est dès lors obligatoire pour certains nouveaux arrivants de suivre un programme d'intégration civique (cours de néerlandais basique, cours sur la Flandre et la Belgique, et suivi d'orientation professionnelle). En 2007, l'ouverture de ce programme a été étendu de manière à inclure toutes les personnes voulant rester en Flandre. Entre autres, cela concerne donc désormais les réfugiés reconnus, les personnes ayant la protection subsidiaire ainsi que les demandeurs d'asile lorsque la procédure dépasse quatre mois. Les actions menées dans ces offices d'accueil sont souvent réalisées en collaboration avec les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) dont l'objectif est la participation des individus à la société (Rea et al., 2014).

En Wallonie, sept centres régionaux d'intégration (CRI) ont été mis en place en 1996. Un de leurs rôles est de coordonner l'accueil, le support et l'intégration de personnes récemment arrivées en Wallonie. On comprend que, si la catégorie d'intérêt de cette recherche n'est pas le public cible direct des politiques menées en Wallonie, elle est cependant indirectement concernée par celles-ci. Néanmoins, ces centres ne couvrent pas l'entièreté du territoire wallon, il n'y a par exemple pas de CRI dans la Province de Luxembourg. De plus, ces centres ne conduisent pas directement des activités telles que les programmes d'action civique en Flandre. Ils s'occupent davantage de coordonner les actions menées par différentes associations sociales

locales. Notamment, il existe des activités organisées par le Forem[6] pour les réfugiés comme des cours de français, ayant pour ambition une intégration économique la plus rapide possible (Rea et al., 2014).

***

Les divers éléments décrits dans cette partie sur les notions et les parcours administratifs ont pu démontrer toute l'étendue des différences législatives en matière de permis de séjour, d'accès à l'emploi et d'accès aux aides sociales. Les deux parties suivantes de ce premier chapitre abordent le contexte des demandes d'asile ainsi que la situation socio-économique des requérants d'une protection internationale en Belgique.

2. Contexte des demandes d'asile

Au cours de la période 1999 à 2014, en comptant les premières demandes et les demandes multiples[7], 322.153 demandes d'asile avaient été effectuées en Belgique, les chiffres variant entre 11.000 et jusqu'à parfois plus de 42.000 demandes annuelles (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2019d). Le nombre de demandes peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre en raison de divers éléments de contexte. Cependant, ces chiffres restent de manière générale élevés. De plus, si cette recherche se limite aux données recueillies entre 1999 et 2014 (faute de données disponibles au-delà), l'année 2015 a été marquée en Belgique par une forte augmentation des demandes (CGRA, 2019d), preuve supplémentaire de l'intérêt d'étudier la situation de cette catégorie de population.

En ce qui concerne les différentes décisions qui découlent de ces demandes, pour l'année 2014 par exemple, le CGRA rapporte que 36,6 % des décisions accordaient un statut de réfugié et 10,2 % accordaient la protection subsidiaire, tandis que 47,8 % des décisions refusaient l'octroi de l'un de ces deux statuts (CGRA, 2015).

Une première exploration des bases de données de ce mémoire indique que, sur plus de 1.337.000 individus arrivés en Belgique entre 1999 et 2014, 18 % d'entre eux

[6] Service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie.
[7] Les demandes multiples correspondent aux demandes ultérieures qui suivent la première demande et qui sont introduites en raison de l'existence de nouveaux éléments dans le dossier. La procédure pour ces demandes est généralement bien plus courte puisqu'elle ne se concentre que sur ces nouveaux éléments (CGRA, 2019e).

ont effectivement introduit une première demande d'asile. Parmi ceux-ci, 33.450 ont obtenu le statut de réfugié (soit 14 % de ceux qui ont fait la demande) et 7.241 ont obtenu la protection subsidiaire (soit 3 % ; le nombre moins conséquent de personnes ayant obtenu la protection subsidiaire est en partie attribuable au fait que ce statut n'a été introduit qu'en 2007, comme expliqué dans la section précédente).

Figure 2 – Nombre annuel de demandes d'asile (premières demandes et demandes multiples) entre 1999 et 2014

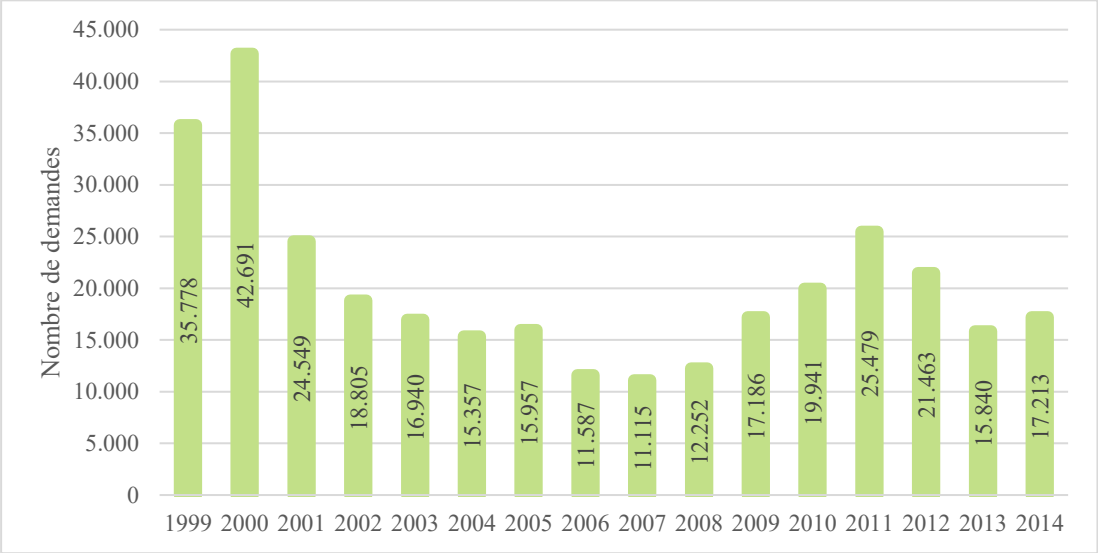

Source : Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2015

3. Situation socio-économique

En Belgique ou dans d'autres pays occidentaux, la littérature a déjà pu faire état de la situation généralement difficile des migrants sur le marché du travail des pays d'accueil : discriminations (Herman & Rea, 2017), « ethnostratification »[8] (Adam, 2007), mobilité descendante (Cheung & Phillimore, 2014), emplois sous-qualifiés (Blom, 2004). Aussi, un constat traverse l'ensemble de ces recherches : les taux d'emploi des migrants sont plus faibles que ceux de la population nationale (voir tableau 1 et annexe 1).

[8] Le concept d'ethnostratification reflète l'idée d'une stratification ethnique dans le marché du travail : on retrouverait par exemple une certaine concentration de nationalités spécifiques dans certains secteurs d'activité ou encore certaines nationalités pourront être plus exposées aux risques de se retrouver sans emploi (Adam, 2007).

Tableau 1 – Taux d'emploi et de chômage en pourcentage de la population selon le lieu de naissance

	Taux d'emploi*			Taux de chômage**		
	2000	2007	2014	2000	2007	2014
Nés en Belgique	62,4	63,5	63,8	5,6	6,4	6,9
Nés à l'étranger	49,7	50,9	52,8	15,8	16,4	17,6

* Le taux d'emploi correspond à la proportion d'actifs occupés (personnes qui ont travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence), entre 15 et 64 ans parmi l'ensemble de la population (actifs et inactifs) de la même tranche d'âge.
** Le taux de chômage correspond à la proportion de personnes entre 15 et 64 ans au chômage (personnes sans emploi, qui déclarent être disponibles pour travailler) parmi la population active.
Source : OCDE, 2020

Pour les réfugiés et demandeurs d'asile, la situation est encore plus défavorable par rapport aux autres catégories d'étrangers. Une raison est le fait que la migration n'est pas préparée en fonction d'objectifs économiques et que le choix du pays de destination des réfugiés n'est pas rationnalisé en fonction des possibilités professionnelles (Brell et al., 2020; Cheung & Phillimore, 2014; Piguet & Wimmer, 2000). En Norvège (Blom, 2004), au Canada (Krahn et al., 2000), de même qu'en Belgique (Martiniello, 2007; Wets & Rea, 2014), les taux de chômage des réfugiés et demandeurs d'asile sont plus importants que dans le reste de la population, que ce soit la population nationale ou les autres types de migrants (voir annexe 1 et chapitre 2). D'ailleurs, les demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale auront tendance à avoir davantage recours à une assistance sociale que les autres populations de migrants (Carpentier & Schoumaker, 2018). Pourtant, l'emploi constitue l'un des éléments les plus essentiels pour l'intégration socio-économique d'un étranger dans une nouvelle société (Blom, 2004). Certains évoquent l'existence d'un « *refugee gap* » pour caractériser la vulnérabilité des réfugiés sur le marché de l'emploi par rapport aux natifs mais également par rapport aux autres catégories de migrants (Bertrand, 2019; Blom, 2004; Lens et al., 2018).

De plus, les emplois précaires (contrats à durée déterminée ou à temps partiel, emplois moins qualifiés) sont plus fréquents parmi les réfugiés au Canada (Krahn et al., 2000), en Norvège (Blom, 2004), ou encore au Royaume-Uni (Cheung & Phillimore, 2014). Ce fait souligne encore davantage les difficultés rencontrées par ces personnes sur le marché de l'emploi.

Dans certains contextes, de manière paradoxale, il existe également une différence de taux d'emploi entre réfugiés et demandeurs d'asile : ces derniers sont plus enclins à accepter n'importe quel emploi, même sous-qualifié, du fait de leur situation incertaine, de leur statut légal moins « stable ». Une fois le statut de réfugié acquis ainsi que les droits qui l'accompagnent, les choix en matière de travail pourront « s'assouplir » pour correspondre davantage aux qualifications de l'individu (Herman & Rea, 2017). Dans une étude menée en Suisse, Piguet et Wimmer arrivent au constat qu'au cours des cinq premières années, les taux d'occupation des requérants d'asile augmentaient jusqu'à être comparables à ceux de la population résidante. Les réfugiés reconnus avaient quant à eux des taux qui croissaient plus lentement. Les auteurs justifient cette différence également en partie par le fait que les demandeurs acceptent des emplois moins qualifiés (Piguet & Wimmer, 2000).

***

Dans ce premier chapitre, les bases conceptuelles et légales des statuts administratifs et économiques de la population d'intérêt ont été largement abordées ainsi que quelques éléments de contexte quant aux demandes d'asile et à la situation générale des demandeurs d'une protection internationale sur le marché de l'emploi belge. Le chapitre suivant permettra d'étudier plus avant les différents facteurs qui pourront influer sur cette situation et qui ont déjà été exposés dans la littérature à la fois théorique et empirique sur le sujet.

Chapitre 2 : Revue de la littérature et hypothèses

Ce second chapitre établit un état des lieux des connaissances actuelles sur les carrières professionnelles des demandeurs d'une protection internationale. Une série de variables explicatives sera d'abord exposée, c'est-à-dire un ensemble de facteurs identifiés dans la littérature comme influençant les parcours sur le marché de l'emploi. Ces éléments permettront ensuite de préciser les questionnements et objectifs du présent mémoire.

1. Variables explicatives

Les diverses études qui s'intéressent à la situation professionnelle des réfugiés et demandeurs d'asile (ou parfois plus généralement des migrants) ont déjà pu souligner les problèmes que rencontrent ces individus lors de leur insertion dans le marché du travail du pays d'accueil (Adam, 2007; Blom, 2004; Cheung & Phillimore, 2014; Herman & Rea, 2017). Elles ont donc pu mettre en exergue de nombreux facteurs qui influencent ces situations. L'on distingue le plus souvent entre des éléments micro (qui caractérisent l'individu et son parcours) et macro (qui caractérisent le contexte dans lequel s'insère l'individu). Si les aspects micro et macro seront surtout abordés ici, différents facteurs méso existent également : situation familiale, réseaux sociaux ou encore contexte local.

1.1. Niveau micro

Premièrement, les variables explicatives de l'intégration socio-économique des migrants, liées à des caractéristiques socio-démographiques et à l'expérience de l'individu, seront exposées ci-dessous.

1.1.1. Caractéristiques socio-démographiques

Genre

De nombreuses données ont pu mettre en évidence le rôle du sexe du migrant dans la recherche d'un emploi. En Belgique, les femmes réfugiées ont des probabilités plus faibles d'avoir un emploi, en particulier si elles sont en union ou ont un enfant (Herman & Rea, 2017). Dans une étude menée sur des données similaires à ce mémoire

et portant sur les personnes ayant obtenu une protection internationale, il a pu également être démontré que les hommes étaient deux fois plus susceptibles d'avoir un emploi rémunéré que les femmes, dans les cinq années qui suivent l'arrivée en Belgique (Carpentier & Schoumaker, 2018). De même, dans une recherche portant sur les pays à haut revenu, d'autres auteurs ont constaté que les femmes réfugiées avaient de moins bons taux d'emploi que le reste de la population (Brell et al., 2020). Un rapport de l'OCDE concernant les pays de l'Union européenne évoque aussi le fait que « les femmes immigrées sont nettement moins souvent en emploi que les non-immigrées », et ce notamment en Belgique (OCDE/Union européenne, 2015, p. 88).

Dans ces comparaisons de genre, il est important de garder à l'esprit que ces inégalités entre emploi des hommes et des femmes sont plus généralisées (pas seulement parmi les populations immigrées). Bien souvent les taux d'emploi plus faibles des femmes proviennent des inégalités de genre dans la répartition du travail domestique (European Institute for Gender Equality (EIGE), 2017). Plus particulièrement pour les migrants, ces inégalités de genre sont également présentes dès le pays d'origine. Dans leur exploitation des enquêtes MAFE[9] sur les migrations Afrique-Europe, Castagnone et al. expliquent en effet que les taux d'inactivité dans les pays d'origine étudiés (en l'occurrence le Sénégal et la République Démocratique du Congo) sont significativement plus élevés pour les femmes que pour les hommes dans le courant de l'année qui précède la migration (Castagnone et al., 2015).

Age

Tout comme le genre, l'âge de l'individu est une caractéristique socio-démographique qui peut influencer la situation économique dans le pays d'accueil : les personnes jeunes ou d'âge « intermédiaire » ont de meilleurs taux d'emploi (Blom, 2004; Cheung & Phillimore, 2014; Herman & Rea, 2017). Par exemple, dans une typologie de carrières socio-économiques effectuée par Herman et Rea (2017) en Belgique, les individus entre 26 et 40 ans avaient davantage de chances de se retrouver dans une situation de carrière active (c'est-à-dire une carrière dans laquelle l'individu est en situation d'emploi pendant une grande partie de la période d'observation de 2003 à 2006) (Herman & Rea, 2017). Selon ces auteurs, la probabilité de connaître ce

[9] Projet de recherche international qui a notamment mené des enquêtes sur les migrations Afrique-Europe. Les enquêtes ont été réalisées dans six pays européens (dont la Belgique) et trois pays africains (Sénégal, République Démocratique du Congo et Ghana) (Castagnone et al., 2015).

type de parcours augmente donc jusqu'à environ 40 ans et diminue fortement par la suite (Herman & Rea, 2017). Une analyse menée en Suisse sur les réfugiés aboutit à des résultats comparables : « les classes d'âge intermédiaires ont plus de facilité à s'insérer sur le marché du travail » (Piguet & Wimmer, 2000, p. 238). De manière générale, les moins de 15-18 ans sont encore scolarisés et les plus âgés ont des niveaux d'activité moindres (Piguet & Wimmer, 2000). L'âge est donc aussi à mettre en lien avec le niveau d'éducation, notamment parce que les plus jeunes n'ont bien souvent pas encore achevé leurs études ou formations.

Lieux d'origine

Parmi d'autres caractéristiques socio-démographiques, l'origine peut s'avérer être un facteur qui influence les trajectoires professionnelles des migrants dans les pays d'accueil. De fait, une étude de l'OCDE menée en Belgique démontre que les perspectives professionnelles des migrants issus de pays hors Union Européenne sont plus pauvres avec, de manière générale, de plus grand taux de chômage (Pina et al., 2015). Une des principales raisons de ces difficultés vient du fait que ces migrants doivent d'abord obtenir des permis de travail, ce qui n'est pas le cas des individus ressortissants de pays de l'Union Européenne. Il est cependant à noter que les ressortissants de nouveaux pays membres de l'UE devaient encore obtenir un permis de travail pendant les quelques années qui suivaient l'entrée dans la communauté européenne. Par exemple, pour la Bulgarie et la Roumanie, entrées en 2007, les permis de travail étaient encore nécessaires en Belgique jusqu'en 2013 (Pina et al., 2015).

Par ailleurs, les statistiques des demandes d'asile selon les lieux d'origine produites par le CGRA démontrent une grande variété d'origines géographiques possibles. Parmi les dix pays les plus représentés dans les demandes d'asile en 2014 figurent l'Afghanistan, la Syrie, la Guinée, la Russie ou bien encore la République Démocratique du Congo. Cependant, ces statistiques par pays peuvent différer grandement d'une année à l'autre, notamment en fonction des circonstances géopolitiques des pays (CGRA, 2015). Dès lors, il est aussi intéressant de prendre un point de vue plus global et d'observer les origines par région. Une recherche plus spécifique a été réalisée sur les réfugiés arrivés en Belgique entre 2003 et 2009, grâce aux données de l'Enquête sur les forces de travail combinées aux données administratives. Les analyses descriptives constatent qu'une large part des réfugiés en Belgique sont issus de pays d'Afrique subsaharienne (35 % de l'échantillon d'étude),

d'Asie (34 %) et de pays d'Europe centrale et de l'est (19 %) (Lens et al., 2018). Ces résultats rejoignent l'étude de l'OCDE : l'ensemble de ces régions d'origine sont donc situées en dehors de l'Union Européenne. D'un point de vue professionnel, Lens et al. (2018) expliquent que ces réfugiés ont plus de risques de quitter rapidement leur premier emploi dans le pays d'accueil et de retomber dans le chômage ou la dépendance à l'aide sociale, en particulier en ce qui concerne les ressortissants d'Afrique subsaharienne et d'Asie (Lens et al., 2018).

En plus des différences dans les carrières d'emploi selon l'origine, ce facteur peut également se croiser avec d'autres, tels que le genre. L'étude du Département des Affaires économiques de l'OCDE en Belgique démontre l'existence significative d'une large part d'inactives parmi les femmes ressortissantes des pays hors Union Européenne (Pina et al., 2015).

Statut légal

Comme mentionné dans le premier chapitre, les carrières d'emploi diffèrent entre réfugiés et demandeurs d'asile et ce probablement à cause de leur statut légal différent (Herman & Rea, 2017). Selon Anne-Laure Bertrand, le statut administratif et les différents permis de séjour qui l'accompagnent déterminent largement les opportunités d'intégration dans le marché du travail (Bertrand, 2019). L'hypothèse qu'elle confirme grâce à son analyse des registres de population suisses est que, plus le permis de séjour acquis est stable, plus les chances d'intégration économique seront importantes (Bertrand, 2019). Dans ce contexte, c'est donc le type de permis de séjour lié au statut légal qui influe sur le parcours professionnel.

Par ailleurs, comme expliqué dans la description des parcours administratifs, en Belgique, le statut légal est assorti d'un accès différencié au marché de l'emploi à cause d'un système de permis de travail. Pour rappel, les réfugiés reconnus peuvent accéder directement au marché de l'emploi tandis que les demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire doivent au préalable obtenir un permis de travail C (Rea et al., 2014). Les droits ou restrictions que cela implique peuvent non seulement représenter des difficultés d'accéder au marché de l'emploi mais aussi décourager les employeurs potentiels (Bertrand, 2019). Par exemple, ces derniers ne seront pas encouragés à engager ou à former un individu lorsqu'ils n'ont pas la certitude que celui-ci pourra rester sur le territoire du pays (Kogan et al., 2011).

De plus, selon le statut administratif acquis par le migrant, les types d'activités ou de secteurs dans lesquels il aura des chances de trouver un emploi pourront différer. Dans leur analyse de la situation en Suisse, Piguet et Wimmer (2000) constatent par exemple que les requérants d'asile sont confinés dans certains secteurs d'activités parmi les moins qualifiés tels que la restauration, l'hôtellerie, le nettoyage ou la construction. Dans une certaine mesure, ils parlent même d'une substitution des réfugiés aux travailleurs saisonniers (Piguet & Wimmer, 2000). Le constat d'une insertion professionnelle par des positions inférieures est également relayé par Herman et Rea en Belgique. Ceux-ci ont comparé le secteur d'activité des individus avant et après l'obtention de leur statut de réfugié, à l'aide du code NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) enregistré par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Leur conclusion est que « le changement de statut conduit à un important changement de secteur d'activité pour ceux qui occupaient un emploi » (Herman & Rea, 2017, p. 124). Alors que beaucoup se retrouvaient dans le secteur primaire de l'agriculture avant l'acquisition du statut de réfugié, d'autres secteurs sont ensuite privilégiés une fois le statut acquis : industrie, administration publique ou encore secteur de la santé et du social (Herman & Rea, 2017).

Ainsi, il semblerait que l'obtention d'un statut de réfugié contribue à « consolider une insertion professionnelle » lorsque l'individu avait déjà un travail ou, dans le cas contraire, elle contribue à accéder à des aides sociales permettant ensuite une insertion économique plus facile (Herman & Rea, 2017, p. 126). Une autre explication à cette situation est que les demandeurs d'asile, de par la plus grande précarité de leur statut, sont plus enclins à accepter n'importe quel emploi, même s'ils sont surqualifiés (Herman & Rea, 2017), tandis que les réfugiés dont les droits leur permettent l'accès aux allocations de chômage ou d'aide sociale auront davantage les moyens de trouver un meilleur emploi.

1.1.2. Expériences individuelles

Durée de présence

Au-delà des caractéristiques socio-démographiques de base, l'expérience propre de l'individu joue aussi dans sa situation professionnelle. Plusieurs recherches empiriques ont ainsi étudié le rôle du temps, c'est-à-dire de la durée de présence sur le

territoire du pays d'accueil. Pour beaucoup, l'impact sera positif : au plus cette durée est longue, au plus la personne pourra développer ses connaissances du marché du travail, ses compétences linguistiques et élargir ses réseaux sociaux (en Belgique (Herman & Rea, 2017) ; en Norvège (Blom, 2004); au Royaume-Uni (Cheung & Phillimore, 2014) ; en Suisse (Piguet & Wimmer, 2000)). Castagnone et al. (2015) ajoutent à cela le fait qu'une durée de présence plus longue sur le territoire d'accueil implique une progression de la situation légale du migrant, améliorant ainsi les opportunités d'emploi. Cependant, ce propos est nuancé par des résultats obtenus dans une enquête qualitative au Canada. Pour ceux qui occupaient des emplois plus qualifiés avant la migration (professions libérales ou cadres), le temps de présence n'est pas associé à une plus grande probabilité d'obtenir un emploi de ce même niveau de qualification (Krahn et al., 2000). De plus, en Europe et particulièrement dans les pays scandinaves, les taux d'emploi des réfugiés tendent à augmenter au cours du temps mais sans jamais rattraper complètement l'écart avec la population nationale (Brell et al., 2020). Cet élément rejoint à nouveau l'idée de l'existence d'un *refugee gap* (Bertrand, 2019).

Une recherche menée en Belgique sur des bénéficiaires d'une protection internationale montre que la durée médiane entre l'arrivée dans le pays et le premier emploi variait entre 3,9 et 4,2 ans pour diverses cohortes arrivées entre 2001 et 2014. En plus de cette durée relativement importante, l'étude a également pu souligner que la durée sans emploi est d'autant plus longue lorsque l'on prend en compte la durée du voyage depuis le pays d'origine qui peut parfois être très longue. Cet élément affecte encore davantage l'insertion professionnelle puisqu'il implique entre autres la dévalorisation des compétences professionnelles et la démotivation de l'individu (Carpentier & Schoumaker, 2018).

Capital humain et capital social

Le capital humain et le capital social sont régulièrement évoqués dans les recherches comme des caractéristiques individuelles impactant l'intégration socio-économique. Le capital humain d'une personne correspond aux compétences acquises et aux capacités d'apprentissage que l'individu peut mobiliser en tant que ressources sur le marché du travail entre autres (Nafukho et al., 2010). Au travers de ce concept, sont donc regroupés divers éléments tels que le niveau de formation ou d'instruction, les capacités linguistiques ou encore les connaissances culturelles du pays d'accueil

(Cheung & Phillimore, 2014; Kogan et al., 2011). Le capital social peut quant à lui se définir comme étant l'évolution des relations de l'individu qui pourront lui faciliter la réalisation de certaines actions (Coleman, 1988).

D'abord, des auteurs se sont attachés à étudier l'impact du niveau d'éducation des migrants sur leur vie professionnelle dans le pays d'accueil (Herman & Rea, 2017; Kogan et al., 2011). Dans le cadre d'une recherche menée sur la Norvège, Blom évoque la relation entre les chances d'emploi et le niveau d'éducation. Ainsi, malgré un manque de données longitudinales, les seules informations pour l'année 1999 démontrent qu'un niveau d'éducation plus élevé augmente bel et bien les chances des réfugiés sur le marché de l'emploi (Blom, 2004). Cependant, cette importance est relativisée car largement dépendante de la reconnaissance des qualifications par le pays de destination, comme cela sera expliqué par la suite (Kogan et al., 2011; Krahn et al., 2000). Un autre élément est apporté par l'analyse de données de l'enquête MAFE menées entre l'Afrique et l'Europe : l'impact du niveau d'étude est d'autant plus positif sur les opportunités professionnelles si les formations ont été suivies dans le pays d'accueil (Castagnone et al., 2015). Par exemple, de nombreux ressortissants de République Démocratique du Congo reprennent des études en Belgique et obtiennent de meilleures situations professionnelles puisqu'ils réduisent ainsi le problème de reconnaissance des diplômes. De la même façon, les phénomènes de surqualification sont ainsi limités (Rakotonarivo, 2013). Castagnone et al. ajoutent que les employeurs tendent à valoriser davantage les qualifications obtenues dans le pays d'accueil (Castagnone et al., 2015).

Pareillement, des résultats empiriques démontrent la nature de l'impact de la connaissance de la langue du pays d'accueil : Cheung et Phillimore en soulignent l'apport positif et suggèrent même que les politiques d'intégration au Royaume-Uni devraient prendre davantage en considération cet élément crucial (2014). Ces connaissances sont par ailleurs fortement liées au niveau d'éducation : les réfugiés arrivant en Angleterre avec un niveau d'éducation supérieur (tertiaire ou universitaire) avaient des niveaux de connaissance de l'anglais bien meilleurs en comparaison des niveaux d'éducation primaire ou secondaire (Cheung & Phillimore, 2014).

De plus, pour ces mêmes auteurs, connaître la langue permet également aux réfugiés ou demandeurs d'asile de se constituer un capital social plus large et de mobiliser davantage leurs réseaux sociaux (Cheung & Phillimore, 2014). Toujours

dans leurs analyses au Royaume-Uni, les auteurs démontrent une forte corrélation positive entre la maîtrise de l'anglais et la formation de réseaux (Cheung & Phillimore, 2014). Ils constatent que l'absence de réseaux sociaux agit au détriment de l'obtention d'un emploi. Cependant, il s'agit d'une condition nécessaire mais non suffisante : il faut en plus pouvoir avoir accès aux ressources que le réseau social peut offrir (Cheung & Phillimore, 2014; Kogan et al., 2011). Ainsi, le capital social correspond aux ressources concrètes issues de ces réseaux que les individus peuvent mobiliser : par exemple, l'aide ou le soutien de connaissances ou d'organisations pour intégrer le marché du travail, particulièrement les contacts avec des groupes religieux ou groupes de même nationalité, semblent positivement corrélés aux chances d'obtenir un premier emploi (Cheung & Phillimore, 2014).

Circonstances de la migration

Pour conclure cette partie sur les variables explicatives dites « micro », les circonstances de la migration sont ici abordées en tant qu'expérience individuelle qui impacte la situation professionnelle. De nombreux articles s'accordent pour dire que la migration représente une dévaluation du capital humain. Pour Herman et Rea (2017, p. 110), la migration s'apparente de fait à une « expérience de déclassement social ». Krahn et ses co-auteurs parlent également d'une mobilité professionnelle descendante: la majorité des 525 réfugiés de leur étude, qui avaient une profession libérale ou un poste de cadre dans leur pays d'origine et qui avaient retrouvé un emploi après la migration, occupaient au Canada un poste moins qualifié (Krahn et al., 2000). Ces migrants connaissent ainsi une « inadéquation entre la qualification et l'emploi » (Demart et al., 2017, p. 61). Par exemple, dans une étude menée en Belgique sur un échantillon de migrants congolais, une majorité avait des niveaux de diplôme qui ne correspondaient pas à leur travail (Demart et al., 2017). Il semblerait donc que les taux de déclassement professionnel soient relativement élevés parmi les migrants dans de nombreux pays.

Cet impact de la migration est d'autant plus important pour la population d'intérêt de ce mémoire. Dans une recherche menée à partir de l'enquête MAFE sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe, une comparaison entre des migrants Ghanéens, Sénégalais et Congolais constatait que le déclassement professionnel était d'autant plus important pour les travailleurs congolais les plus instruits : alors que 13% connaissaient une situation de surqualification dans le pays d'origine (durant l'année

qui précède la migration), ce chiffre augmente à 45 % après 10 ans de séjour dans le pays d'accueil (Castagnone et al., 2015). Les auteurs expliquent ce résultat notamment par la situation particulière de migration de ces individus qui étaient en réalité majoritairement des demandeurs d'asile (Castagnone et al., 2015).

La migration de personnes demandant une protection internationale ne se fait pas dans un but premier économique et est bien souvent forcée, de sorte que les individus n'ont pas la possibilité de choisir le pays de destination en fonction de l'offre d'emploi qu'ils pourront y trouver (Brell et al., 2020; Cheung & Phillimore, 2014). À titre d'exemple, le migrant demandant l'asile aura moins l'occasion de choisir le pays de destination spécifiquement sur base de la disponibilité de réseaux sociaux, qui ont pourtant leur importance comme explicité ci-avant (Cheung & Phillimore, 2014). Les liens avec le pays d'accueil seront moins développés que dans le cadre d'autres types de migration et les compétences linguistiques ne seront pas forcément adéquates (Lens et al., 2018). De plus, l'expérience d'une migration forcée peut souvent s'avérer traumatisante et ajouter un facteur de stress qui désavantage le migrant dans le cadre de son insertion dans le pays d'accueil (Krahn et al., 2000; Lens et al., 2018). Cette expérience difficile affecte en effet négativement la capacité d'adaptation de l'individu à son nouvel environnement (Brell et al., 2020).

1.2. Niveau macro

Les contraintes structurelles et institutionnelles du pays de destination constituent la seconde partie de la théorie de l'intégration économique des migrants présentée ici. Parmi ces contraintes, sont regroupées les politiques de migration et d'intégration du pays d'accueil, la protection sociale offerte par celui-ci ou encore la conjoncture du marché du travail. On peut également évoquer le statut légal accordé au migrant ainsi que la reconnaissance des diplômes dans le pays de destination.

1.2.1. Politiques d'intégration et d'accueil

L'impact de politiques d'intégration sur l'emploi des réfugiés a pu être étudié dans plusieurs contextes. Notamment, la recherche de Blom en Norvège qui s'appuie sur des registres administratifs norvégiens durant l'intervalle 1987 à 1999 s'est intéressée à la question. A l'aide de régressions logistiques multiples, il constate ainsi que les politiques d'intégration plus fortes développées en 1994 pour venir en aide aux

réfugiés de la guerre des Balkans ont largement favorisé et accéléré l'intégration de ceux-ci dans le marché de l'emploi (Blom, 2004). Parallèlement, au Canada, l'impact des mesures en matière de reconnaissance des diplômes et des qualifications des migrants n'est pas négligeable. En travaillant sur un échantillon de 525 réfugiés, Krahn et al. notent que la relation positive forte entre niveau d'éducation et situation sur le marché de l'emploi qui existe dans le pays d'origine est atténuée lors de l'arrivée dans le pays de destination. Ils démontrent que cet effet est largement lié à la faible reconnaissance des compétences individuelles. Dans le cadre de leur recherche, parmi les personnes migrantes interrogées qui possèdent un diplôme, 36 % d'entre elles ont éprouvé des difficultés à faire reconnaître leurs qualifications (Krahn et al., 2000). C'est pourquoi certains auteurs recommandent ainsi aux pays accueillants d'adopter notamment des mesures pour réduire au maximum le temps de reconnaissance des diplômes étrangers (Pina et al., 2015).

Le premier chapitre de ce mémoire évoquait les principales politiques d'accueil et d'intégration mises en œuvre en Belgique. Elles diffèrent d'ailleurs selon les régions et impacteront donc les carrières professionnelles des réfugiés et demandeurs d'asile dans différentes mesures. Pour rappel, certains dispositifs d'accueil en Flandre permettaient le suivi de cours de langue pour les migrants. Or, la littérature scientifique précédemment exposée soulignait particulièrement l'utilité des compétences linguistiques dans l'intégration socio-économique (Cheung & Phillimore, 2014). Ce type de mesures semblerait donc avoir des impacts positifs sur les carrières professionnelles en Belgique.

1.2.2. Sécurité sociale du pays d'accueil

Non seulement les politiques d'accueil et d'intégration sont importantes, mais les politiques et législations en matière de sécurité sociale dans le pays d'accueil auront également un rôle à jouer pour soutenir l'insertion professionnelle et le développement d'une carrière d'emploi.

Grâce à une analyse de survie en temps discret portant sur l'emploi des réfugiés en Belgique, Lens et al. ont déterminé qu'après huit ans passés en Belgique, une importante part des réfugiés se retrouvait au chômage (18 % de leur échantillon d'étude issu de l'Enquête sur les forces de travail portant sur des migrants arrivés entre 2003 et 2009). 12 % d'entre eux étaient alors également dépendants de la sécurité

sociale (Lens et al., 2018). Ainsi, dans leur document de travail, ces mêmes auteurs décrivent un recours faible au chômage de la part des demandeurs d'asile dans les premières années après leur arrivée mais qui augmente ensuite très rapidement jusqu'à dépasser les taux de chômage des autres types de migrants (Lens et al., 2017). Les demandeurs d'une protection internationale ont aussi bien plus de risques de se retrouver dépendants de la sécurité sociale, par rapport à d'autres types de migrants, dont les migrants économiques par exemple (Lens et al., 2017). Ces auteurs soulignent dès lors l'importance que prend l'aide sociale dans les parcours socio-économiques des réfugiés puisqu'ils constatent une large et rapide augmentation de la dépendance sociale parmi les réfugiés dans les débuts de leur intégration (Lens et al., 2018).

Dans leur analyse de diverses carrières d'insertion professionnelle en Belgique, Herman et Rea (2017) ont également pu confirmer l'importance de la sécurité sociale pour beaucoup des réfugiés de leur population d'étude (personnes ayant obtenu le statut de réfugié entre 2003 et 2006). Dans la « carrière progressivement active » qui reprenait 25 % de leur population d'étude, le recours à la sécurité sociale était prégnant dans les premières années de l'insertion. Dans la « carrière de dépendance sociale », reprenant 29 % de leur population, la majorité de la période d'observation est vécue dans une position de dépendance à la sécurité sociale (Herman & Rea, 2017).

1.2.3. Conjoncture économique

Différents auteurs ont pu mettre en avant l'effet de la conjoncture économique du pays d'accueil au moment de l'arrivée du migrant. En Norvège, Blom a mené une recherche sur treize cohortes différentes arrivées dans le pays entre 1987 et 1999 en lien avec les conditions macro-économiques du pays lors de l'arrivée. Ces conditions économiques étaient approchées notamment via le taux de chômage annuel du pays. Il a ainsi pu déterminer l'impact du contexte macro-économique sur la carrière professionnelle que le réfugié pouvait construire après sa migration : selon lui, les chances d'obtenir un emploi dépendent au moins en partie du niveau de prospérité économique au moment de l'arrivée dans le pays de destination (Blom, 2004).

Un autre article évoque cet aspect sur base de données collectées en France en 2008 auprès de migrants arrivés autour des années 1970. Cette étude constate que les transitions « emploi-chômage » sont plus fréquentes après 1970. Elle attribue cet effet en partie aux conjonctures du marché du travail et aux opportunités qu'elles impliquent

(Blavier & Perdoncin, 2020). Les auteurs ajoutent que « les trajectoires d'activité sont liées aux contextes historiques d'arrivée et à l'évolution des conditions générales d'emploi » (Blavier & Perdoncin, 2020, p. 39).

2. Questionnements et objectifs de recherche

Ces deux premiers chapitres ont permis de dresser un large portrait de la situation socio-économique et professionnelle des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique et ailleurs. À partir de la littérature théorique, de la description d'éléments conceptuels et d'une vue d'ensemble du contexte belge, il est désormais possible d'affiner les questionnements d'intérêt pour ce mémoire.

Ainsi, la littérature déjà explorée s'attarde principalement à étudier le moment de l'insertion sur le marché du travail de la population d'intérêt, ou bien les taux d'emploi et de chômage de celle-ci. Une originalité de cette recherche sera de s'intéresser à l'entièreté de la carrière professionnelle du réfugié ou demandeur d'asile dans le pays d'accueil à l'instar des recherches d'Herman et Rea (2017) en Belgique ou de Bertrand (2019) en Suisse. Un premier objectif sera donc de **décrire les carrières professionnelles** que ces individus connaissent : comment les trajectoires sont-elles constituées ; s'agit-il de situations de travail plus ou moins stables ; quels secteurs d'emploi leur sont accessibles ? Ces questionnements descriptifs permettront de dessiner un portrait des carrières au-delà de l'insertion professionnelle, avant de s'attarder sur les déterminants de celles-ci. Cette première partie sera menée à l'aide d'une classification en différentes trajectoires-types sur base d'une analyse en séquences, comme cela sera justifié dans le chapitre suivant.

Ensuite, un second objectif de recherche sera de répondre à la question suivante : « **Quels sont les facteurs explicatifs des carrières professionnelles des réfugiés et demandeurs d'asile en Belgique ?** ». Au vu des explorations de la littérature, beaucoup d'éléments explicatifs peuvent être soulignés et certains seront davantage approfondis dans cette recherche. Bien qu'il s'agira de se concentrer particulièrement sur le statut légal, d'autres éléments seront toutefois pris en considération dans l'analyse, comme les caractéristiques socio-démographiques mais aussi l'origine (qui constitue de plus une bonne approximation de la langue parlée par

le migrant) ou la période d'arrivée (qui permet d'approcher l'impact du contexte institutionnel du pays).

Comme mentionné, le statut légal constitue un des déterminants principaux qui émerge de ces deux premiers chapitres et permettra d'expliquer plus avant la construction des carrières professionnelles ainsi décrites : *quels impacts ont la procédure d'asile et les différents permis de séjour obtenus au cours du temps sur l'évolution des carrières professionnelles des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique ?* Comme il a été démontré que le statut légal pouvait changer les opportunités de travail et d'insertion dans le marché de l'emploi (Bertrand, 2019; Lens et al., 2018) mais également les conditions d'accès à certaines aides de protection sociale (voir point 1.4. du chapitre 1), il serait intéressant d'examiner la relation entre la procédure d'asile, c'est-à-dire l'évolution administrative et légale des individus, et le développement d'une carrière professionnelle dans le pays d'accueil. Pour répondre à cette partie, une analyse biographique s'intéressera aux probabilités d'entrer en emploi, mais également de sortir de cette situation d'emploi, comme cela a déjà été fait dans d'autres études (Lens et al., 2018). En plus de ces deux événements d'intérêt, un troisième sera ajouté dans les analyses : l'entrée dans un second épisode en emploi. L'apport de cet autre événement sera de déceler les caractéristiques des individus qui favorisent potentiellement les chances de poursuivre un parcours professionnel.

En lien avec ces questionnements, plusieurs hypothèses peuvent être mises en exergue.

> Hypothèse 1 : la procédure d'asile/d'obtention d'un statut administratif et la durée de la procédure impactent l'évolution professionnelle de l'individu. Un statut assorti d'un permis de séjour plus stable contribue à une évolution positive de la situation professionnelle (Bertrand, 2019).

Pour étudier cette hypothèse, l'analyse en séquences et son point de vue longitudinal examineront la stabilité des carrières en déterminant si les différents types de trajectoires dégagées constituent des parcours linéaires ou au contraire connaissent de nombreux changements du positionnement socio-économique. Ces résultats seront mis en lien avec les statuts de protection internationale obtenus par les individus, permettant de vérifier si les statuts plus stables (protection subsidiaire ou réfugié) contribuent à connaître des trajectoires professionnelles ou socio-économiques plus

stables. Ensuite, l'analyse biographique approfondira ce questionnement en mettant en relation les types de titres de séjours obtenus et les probabilités de trouver un premier emploi, de sortir de cet épisode de travail ou encore de connaître une seconde période en emploi. L'idée sous-jacente est que les probabilités de connaître des épisodes en emploi seront favorisées par des permis de séjour plus longs tandis que les permis plus courts augmenteront les difficultés d'obtenir un premier ou second épisode en emploi ou les probabilités de le perdre plus rapidement.

> Hypothèse 2 : certains statuts donnent accès à des allocations de sécurité sociale (voir chapitre 1) qui peuvent constituer un tremplin vers l'emploi ou au contraire confiner dans des états de dépendance sociale (Herman & Rea, 2017).

Cette seconde hypothèse pourra être étudiée à l'aide de la classification en différentes trajectoires-types, permettant de voir si la sécurité sociale renforce ou non l'accès des individus à une carrière professionnelle. De fait, les trajectoires dégagées pourront présenter des évolutions d'un statut de protection sociale vers une position en emploi ou au contraire présenter des situations continues de dépendance à une aide sociale particulière. L'analyse biographique abordera aussi cet élément en étudiant l'influence de ces aides sur les chances d'entrer dans un second épisode d'emploi.

> Hypothèse 3 : au-delà du positionnement légal, certaines autres caractéristiques telles que le sexe, l'âge, l'origine, ou encore la période d'arrivée influencent la carrière et notamment les chances d'entrer en emploi, de sortir d'une situation de travail ou encore de trouver un emploi dans certains secteurs d'activité.

Les deux types d'analyse conduites dans le dernier chapitre examineront l'impact de ces variables dites de contrôle sur l'élaboration des parcours professionnels par les demandeurs d'asile et réfugiés sur le marché de l'emploi belge. Tandis que la classification issue de l'analyse en séquences permettra de voir si des populations présentant des caractéristiques distinctes sont davantage représentées dans certains types de parcours, l'analyse biographique examinera aussi si ces caractéristiques influencent concrètement les probabilités de se trouver en emploi ou de perdre un travail. Par exemple, au vu de la littérature scientifique, on s'attend à ce que les hommes d'âges plus jeunes aient de meilleures chances d'entrée en emploi tandis que les femmes ou les individus plus âgés rencontreront plus de difficultés et seront davantage susceptibles de sortir d'un épisode en emploi.

Chapitre 3 : Données et méthodes

Ce chapitre présentera les éléments méthodologiques et les bases de données qui seront utilisées pour répondre aux objectifs exposés dans le précédent chapitre. D'abord, les sources de données utilisées, c'est-à-dire le Registre National belge ainsi que la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, seront présentées. Les données qu'elles contiennent seront expliquées et la qualité de celles-ci sera évaluée. Ensuite, une revue de la littérature méthodologique établira un état des lieux des méthodes employées par d'autres auteurs traitant du même sujet. Enfin, au regard de tous ces éléments, les choix de méthodes seront justifiés en présentant les variables d'intérêt et l'adéquation entre les méthodes sélectionnées et les objectifs de ce mémoire.

1. Sources de données

Comme pour la plupart des recherches menées sur le sujet en Belgique (Carpentier & Schoumaker, 2018; Herman & Rea, 2017; Wets & Rea, 2014), les bases de données employées pour ce mémoire sont celles du Registre National belge et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Il s'agit de bases longitudinales permettant de connaître la situation des individus à différents moments et sur différents plans, autorisant ainsi l'analyse de processus sociaux évolutifs et/ou la description de trajectoires (Beauchemin & Schoumaker, 2016). Cette caractéristique confirme l'adéquation de ces données à rencontrer les objectifs de cette recherche puisqu'il sera dès lors possible de reconstituer les parcours professionnels de la population d'intérêt en lien avec divers éléments de leur vie en Belgique (situation légale et administrative entre autres).

Notamment dans le cadre de son projet LIMA[10], le Centre de recherche en démographie de l'UCLouvain dispose ainsi d'un extrait de ces bases de données, mis à disposition dans le cadre de ce mémoire. Cet extrait comprend des données sur la période 1999 à 2014 et concerne l'ensemble des personnes immigrées sur le territoire belge au cours de cette période et ayant atteint l'âge de 18 ans ou plus au moment de leur arrivée. Il est essentiel de souligner que même si ces données sont utilisées à des

[10] Projet multidisciplinaire qui s'intéresse à l'influence des cadres légaux sur les trajectoires migratoires, familiales ou professionnelles de migrants en Belgique (Lima, 2019).

fins scientifiques, elles sont soumises à des contraintes de confidentialité strictes, notamment au regard de la protection de la vie privée des individus (Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), 2020a; SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population, 2020a). Ainsi, les données qui ont été transmises au Centre de recherche ne doivent pas sortir du cadre académique. Elles sont donc anonymisées, dans le sens où les noms ou numéros de registre national ne sont pas compris dans les extraits fournis. D'ailleurs, avant d'obtenir les bases de données, des préparations sont effectuées par le Registre et la Banque Carrefour pour réaliser l'anonymisation et la sélection des informations demandées. Les procédures et délais d'obtention des bases sont par conséquent relativement longs (environ 9 à 12 mois).

1.1. Registre National des personnes physiques

1.1.1. Description générale

L'article premier de la loi du 8 août 1983 définit le Registre National des personnes physiques comme un « système de traitement d'informations qui assure, conformément aux dispositions de la présente loi, l'enregistrement, la mémorisation et la communication d'informations relatives à l'identification des personnes physiques » (SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population, 2020d). L'objectif premier est purement administratif – l'identification des personnes physiques – et permet la gestion de données agrégées de populations sur diverses échelles géographiques (Poulain & Herm, 2013). Il permet également d'optimiser les échanges d'informations entre les administrations grâce à un système uniformisé et informatisé (SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population, 2020d). Le Registre National regroupe le registre de population – personnes ayant un droit de séjour illimité – , le registre des étrangers – personnes ayant un séjour limité de plus de trois mois – ainsi que le registre d'attente – personnes dont la procédure de demande d'asile est en cours (Wets, 2014).

1.1.2. Collecte des données

Le critère d'enregistrement au registre est la résidence légale. Il prend donc en considération l'ensemble des Belges résidant en Belgique, tous les étrangers qui résident légalement sur le territoire et qui ont obtenu un permis de séjour, ainsi que toutes personnes ayant demandé une protection internationale. Les communes belges,

de même que l'Office des Etrangers, sont chargés de la collecte de ces informations (Herman & Rea, 2017), tandis que la Direction générale Institutions et Population (DGIP) du Service public fédéral Intérieur s'occupe de la centralisation de ces données, à l'aide d'un numéro d'identification unique pour chaque individu – le numéro de Registre National (SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population, 2020d). Comme évoqué précédemment, dans le cadre de cette recherche, un extrait concernant uniquement les personnes immigrées, arrivées entre 1999 et 2014 et ayant atteint l'âge de 18 ans à l'arrivée, est utilisé. Cela représente donc une population totale de 1.337.066 individus.

1.1.3. Type d'Informations et structuration

Les informations contenues dans le registre sont classées selon différents Types d'Informations (TI), auxquels sont attribués des codes permettant une gestion précise de la base (SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population, 2020b). Les TI qui seront les plus importants dans le cadre de cette étude sont le TI195 concernant les cartes d'identité et titres de séjour ainsi que le TI206 portant sur la procédure d'asile. D'autres données par ailleurs contenues dans le registre s'avèreront utiles, telles que l'âge, le sexe ou encore le pays d'origine, rassemblés dans le TI001. Ce dernier identifie également l'entrée dans le registre mais aussi les sorties par émigration ou radiation[11].

En ce qui concerne la structuration des données, elle dépend du TI contenu dans la base. Pour le TI195 sur l'historique des titres de séjour et d'identité, chaque ligne correspond à chacun des permis de séjour obtenu au cours du temps par l'individu. Les individus se retrouvent donc parfois sur plusieurs lignes, chacune correspondant à une observation datée de changement de permis. Pour ce qui est du TI001 qui contient les informations socio-démographiques (âge, sexe, pays d'origine etc.), chaque individu correspond à une ligne qui prend différentes valeurs pour l'ensemble des variables.

[11] La radiation du registre correspond ici à la radiation d'office qui survient lorsqu'un individu a changé de résidence principale et qu'il est impossible pour la commune de trouver la nouvelle résidence principale de celui-ci. Un rapport d'enquête mené par l'officier d'état civil doit confirmer cette « disparition » pour que le Collège communal décide ensuite la radiation d'office du registre de population puisqu'on suppose alors que la personne a quitté le territoire (SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population, 2020c). Il peut cependant arriver que des personnes soient radiées à tort.

1.2. Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

1.2.1. Description générale

La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale est une plateforme qui relie les différentes institutions de sécurité sociale[12] en Belgique en assurant le transfert informatisé de diverses informations (Adam, 2006). Elle organise notamment la collecte des informations venant de ces différentes institutions au sein d'une même base de données, appelée « *Datawarehouse* marché du travail et protection sociale » (DWH MT&PS). L'objectif de cette base est « de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités » (Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), 2020c).

1.2.2. Collecte des données

Le rassemblement des données issues des différentes institutions belges de sécurité sociale au sein d'une même base s'organise grâce à un Numéro d'Identification à la Sécurité Sociale (NISS) qui correspond au numéro de Registre National de la personne (Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), 2020b). C'est d'ailleurs grâce à ce numéro qu'il est possible de relier les deux bases utilisées dans ce projet de recherche (Wets & Rea, 2014). Bien entendu, dans le cadre des mesures de confidentialité, les codes NISS ne sont pas directement disponibles et un autre identifiant a été créé pour différencier les individus.

Dans le cadre des recherches menées par le Centre de démographie de l'UCLouvain, l'extrait de la base de la Banque Carrefour correspond à un quart des personnes immigrées enregistrées au registre entre 1999 et 2014 et ayant au moins 18 ans à l'arrivée. Elle contient donc des informations sur 334.267 individus échantillonnés de manière aléatoire simple. Parmi ceux-ci, 18 % ont effectué une demande de protection internationale en Belgique.

[12] Pour la liste complète des institutions regroupées par la Banque Carrefour, voir : Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), 2020e.

1.2.3. Informations et structuration de la base

La Banque Carrefour fournit entre autres des données sur le marché du travail, les secteurs d'activités, la sécurité sociale ou encore les pensions (Wets & Rea, 2014). Il sera donc possible de connaître précisément le statut d'occupation des individus sur le marché du travail formel et ce, pour chaque trimestre de la période d'observation. Par exemple, le code NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) employé dans la base de données permet de caractériser de manière fine le secteur d'activité professionnelle des personnes.

Pour chaque variable, l'individu est en effet observé sur 64 trimestres entre 1999 et 2014. La base se structure donc en plusieurs lignes par individu, chaque ligne correspondant à un trimestre et décrivant la situation économique de la personne au dernier jour de celui-ci.

1.3. Qualité des données

Comme mentionné précédemment, la pertinence de ces bases pour cette étude réside dans leur adéquation à répondre aux questionnements de recherche grâce à des données précises et longitudinales. De plus, les études précédentes menées en Belgique utilisent fréquemment ces mêmes sources de données (Carpentier & Schoumaker, 2018; Herman & Rea, 2017; Wets, 2014), ce qui est important dans un souci de comparabilité des résultats obtenus. Le choix de données de registre a également été fait dans le cadre de recherches sur d'autres pays (registres suisses (Bertrand, 2019; Piguet & Wimmer, 2000) ; registres norvégiens (Blom, 2004)). Par contre, puisqu'il s'agit de données administratives, cela signifie qu'elles présentent des avantages et inconvénients propres.

Tout d'abord, elles sont collectées auprès de l'ensemble de la population et se veulent donc exhaustives. La collecte administrative permet ainsi d'éviter les biais de représentativité. Malgré tout, pour la BCSS, il s'agit ici d'un extrait constitué sur un échantillonnage aléatoire simple de 25 % des individus du Registre National. Les tableaux 2 et 3 ci-dessous reprennent les fréquences pour la variable d'obtention d'une protection internationale (appelée « refpro ») croisée avec le sexe et permettent de vérifier, du moins en partie, la représentativité de cet échantillon au regard de la population d'intérêt (demandeurs d'asile et personnes ayant obtenu une protection

internationale). En effet, les pourcentages restent similaires avant et après la fusion des deux bases.

Tableau 2 – Composition du Registre National, selon l'obtention d'un statut de protection et le sexe (%)

(N = 1.337.066)

Obtention asile ou protection subsidiaire	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Protégé	0,8	0,3	0,5
Réfugié	2,8	2,2	2,5
Pas d'obtention	19,1	10,3	14,9
Pas de demande d'asile	77,3	87,3	82,1
Total	100,00	100,00	100,00

Note : tableau réalisé à partir du Registre National (TI001), sur tous les individus immigrés en Belgique entre 1999 et 2014.

Tableau 3 – Composition de l'extrait de la BCSS, après fusion avec le Registre, selon l'obtention d'un statut de protection et le sexe (%)

(N = 334.267)

Obtention asile ou protection subsidiaire	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Protégé	0,8	0,3	0,6
Réfugié	2,8	2,2	2,5
Pas d'obtention	19,0	10,3	14,8
Pas de demande d'asile	77,4	87,3	82,1
Total	100,00	100,00	100,00

Note : tableau réalisé à partir du Registre National (TI001) fusionné à la BCSS, sur tous les individus immigrés en Belgique entre 1999 et 2014.

Par ailleurs, la limite principale est que ces données administratives ne sont pas prévues spécifiquement pour la recherche scientifique. Dans ce cas, le cadre théorique de recherche doit alors s'adapter à ces seules informations (Wets & Rea, 2014). Certains auteurs ont d'ailleurs pu souligner le fait que ce type de base de données ne permet pas d'avoir des informations sur les niveaux d'éducation (Herman & Rea, 2017), pourtant soulignés par ailleurs comme ayant une influence dans l'insertion professionnelle (Blom, 2004).

Toujours en lien avec cet aspect administratif des données, des erreurs d'encodage pourront exister ou bien des délais d'enregistrement (malgré la mise à jour automatique et informatisée des bases). De plus, d'autres décalages sont possibles entre la situation administrative enregistrée et la situation réelle lorsque, par exemple, un individu est enregistré dans une commune mais réside de fait dans une autre (Poulain & Herm, 2013). Ces différentes erreurs seront cependant difficiles à repérer et à corriger. Une autre difficulté réside dans les nombreuses catégories contenues dans chaque variable, qu'il faudra recoder pour simplifier les données. De fait, pour les permis de résidence et statuts légaux par exemple, il existe de nombreuses nuances légales possibles qu'il est nécessaire de réduire pour faciliter les analyses. Il en va de même pour les différents statuts d'occupation comme on peut l'observer dans l'annexe 2. La dernière limite concerne l'aspect officiel de ces données qui ne récoltent pas d'informations sur le travail informel et pas non plus sur les personnes qui sont en situation d'irrégularité et ne sont pas inscrites au registre.

2. Variables

2.1. Variables dépendantes

Différentes variables issues de la BCSS sont à même de décrire la carrière professionnelle et pourront être utilisées en tant que variables dépendantes dans le modèle analytique choisi : la situation d'emploi, la nature de celui-ci, la durée d'emploi ou de non-emploi, etc. Elles devront faire l'objet de différentes manipulations, notamment à l'aide de l'analyse descriptive qui sera menée.

Ainsi, la variable « nomenc » porte sur le statut d'occupation en s'appuyant sur la nomenclature de la position socio-économique « qui indique de façon très précise la position qu'occupe un individu sur le marché du travail au dernier jour du trimestre » (Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), 2020d). Celle-ci comporte néanmoins un problème : l'importance de la catégorie « autre » (tableau 4). En effet, cette catégorie regroupe un grand nombre de situations qui ne sont pas décrites par ailleurs dans la nomenclature : on pourra notamment y retrouver des étudiants, des personnes au foyer, des personnes qui travaillent sans être affiliées à la sécurité sociale belge (catégorie peu importante dans le cadre de cette étude), etc. De plus, les individus sont également classés dans la catégorie « autre » pour tous les trimestres qui précèdent leur

arrivée en Belgique ainsi que pour ceux qui suivent leur sortie du registre (qu'ils soient décédés, radiés ou émigrés). Il faudra donc veiller à ne prendre en compte la variable qu'à partir de l'arrivée de l'individu sur le territoire et à distinguer nettement les périodes de sortie du registre.

Tableau 4 – Fréquences de la variable « nomenc » recodée

Statut d'occupation	Nombre de trimestres	%	% cumulé
En emploi	2.288.187	10,7	10,7
Chômeur	286.634	1,3	12,0
Revenu d'intégration	196.897	0,9	13,0
Aide sociale	212.406	1,0	14,0
Autre	6.150.866	28,8	42,7
Sortie registre	952.411	4,5	47,2
Pas encore Belgique	11.305.687	52,9	100,0
Total	21.393.088	100,0	

Note : tableau réalisé à partir du Registre National (TI001) fusionné à la BCSS, sur tous les trimestres vécus par tous les individus immigrés en Belgique entre 1999 et 2014.

Dans le cadre de leurs analyses séquentielles sur les mêmes bases de données, Herman et Rea proposent de limiter le statut sur le marché de l'emploi à cinq catégories: « (1) salarié, (2) indépendant, (3) chômeur bénéficiant d'allocations de chômage, (4) aide sociale et (5) "autre" » (Herman & Rea, 2017, p. 113). Wets fait quant à lui appel à seulement quatre catégories pour son analyse multivariée des facteurs d'intégration au marché de l'emploi : (1) *employment*, (2) *welfare*, (3) *unemployment* et (4) *self-employment* (Wets, 2014).

Pour de l'analyse descriptive ci-après, un recodage similaire mais en cinq catégories sera employé en distinguant les situations suivantes : emploi, chômeur, revenu d'intégration, aide sociale et autre. Cette délimitation se justifie également par la structure de la nomenclature définie par la Banque Carrefour (voir annexe 2). Les catégories « revenu d'intégration » et « aide sociale » ont été distinguées de la catégorie « autre » car ce sont des catégories susceptibles d'être plus fortement représentées parmi les demandeurs d'asile et réfugiés reconnus et qui ne sont pas accessibles à tous de la même manière selon le statut légal atteint (voir Chapitre 1). De la même façon, les indépendants n'ont pas été différenciés des emplois salariés car peu

de demandeurs d'une protection internationale connaissent le statut d'indépendant. Cependant, une autre distinction sera ensuite opérée sur base des secteurs d'activité des emplois occupés et des niveaux de qualifications qui leur sont associés.

De fait, la distinction entre types d'emploi ou de secteur a été effectuée à l'aide de la variable comprenant le code NACE qui identifie de manière très précise le secteur d'activité de l'individu. Un « *codebook* » décrivant la structure de cette nomenclature et définissant les différents statuts d'occupation qui y sont repris est disponible. Cependant, il a été nécessaire d'effectuer des adaptations car la nomenclature a changé en 2008. Par conséquent, si l'on n'en tient pas compte, les changements observés entre 2007 et 2008 seront surtout liés au changement de code et non à un réel changement d'occupation. De plus, la variable est difficile à exploiter directement car il existe plusieurs centaines de codes NACE. Pour pallier ces problèmes, un recodage de la variable a été réalisé sur base d'une analyse empirique, en rassemblant les secteurs d'activité avant et après 2008 en 14 groupements plus généraux, correspondants aux principaux secteurs d'activité (voir tableaux des correspondances en annexe 3 et tableau 5).

Un dernier problème de cette variable est l'apparition de données manquantes pour des épisodes où les individus sont effectivement en emploi mais pour lesquels on ne dispose pas du code NACE[13]. Pour limiter ce biais, une imputation aléatoire de données a été effectuée (Allison, 2001). Ainsi, directement à partir du code NACE recodé en 14 secteurs d'activités, des valeurs ont été imputées pour les épisodes en emploi manquants. Pour ce faire, les variables de sexe, de sous-continent d'origine et d'obtention d'un statut d'asile ont été utilisées pour distinguer des groupements de personnes ayant les mêmes caractéristiques socio-démographiques et donc des profils similaires. Sur cette base, des valeurs ont été attribuées pour les épisodes manquants, en fonction de la sélection aléatoire d'individus ayant les mêmes profils et en reprenant les valeurs de ces individus pour la même variable (Allison, 2001). Finalement, il a fallu prendre en considération une certaine continuité dans les trajectoires professionnelles, en attribuant un même code NACE pour un même individu pour les trimestres successifs auquel il a été en emploi. Les choix méthodologiques pour cette

[13] Cela correspond à environ 16,6 % des épisodes passés en emploi dans l'échantillon sélectionné pour les analyses ci-après (demandeurs d'une protection internationale arrivés entre 2004 et 2007, ayant entre 18 et 65 ans à l'arrivée, voir chapitre 4).

imputation sont importants pour consolider les analyses en évitant les problèmes liés à des valeurs manquantes trop fréquentes. De plus, cette solution est préférable à la suppression des individus présentant des valeurs manquantes car ces dernières sont dispersées parmi de multiples parcours et l'on perdrait alors trop d'individus.

Tableau 5 – Fréquences de la variable NACE recodée (parmi les trimestres en emploi)

Secteurs d'activité	Nombre de trimestres	%	% cumulé
Agriculture	2.312	6,8	6,8
Artisanat	106	0,3	7,1
Autre service	943	2,8	9,9
Construction/Industrie	4.966	14,7	24,6
Culturel/artistique/loisirs	584	1,7	26,3
Enseignement	509	1,5	27,8
Horeca/commerce	8.819	26,1	53,9
Intérimaire	6.409	18,9	72,8
Nettoyage/gardiennage	2.615	7,7	80,6
Réparation/installation /entretien de machines	263	0,8	81,3
Santé/social	3.409	10,1	91,4
Services qualifiés	320	1,0	92,4
Transport/Manutention	1.127	3,3	95,7
Indépendant	1.460	4,3	100,0
Total	33.842	100,0	

Note : tableau réalisé à partir du Registre National (TI001) fusionné à la BCSS, sur tous les trimestres vécus en emploi par tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007 (voir échantillon des analyses ci-après).

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que les différentes variables de la BCSS mentionnées dans cette partie sont datées et trimestrielles. Cet élément est indispensable pour suivre les trajectoires professionnelles sur une certaine période de temps grâce aux statuts successifs observés.

2.2. Variables indépendantes principales

Les déterminants principaux étudiés dans ce mémoire et définis en introduction seront les parcours administratifs et statuts légaux obtenus. Par conséquent, les variables indépendantes principales ici décrites ont été choisies pour représenter ces déterminants dans le modèle analytique.

Les informations concernant le statut légal et les permis de séjour sont contenues dans le TI195 qui fournit les types de permis obtenus, la date d'obtention et

leur durée de validité. Les types de titre de séjour y sont notamment renseignés en fonction de la durée du permis accordé : court (quelques semaines ou mois), limité (quelques années), illimité. Comme expliqué dans le premier chapitre, les séjours courts correspondent davantage à la situation des demandeurs d'asile en attente d'une réponse, les séjours limités correspondent entre autres aux statuts de protection subsidiaire et les séjours illimités aux statuts d'asile. Certains pourront également avoir obtenu la nationalité belge et seront donc codés comme « Belge » à partir de ce moment. Comme démontré par le tableau 6 ci-dessous, il est également possible que des individus n'obtiennent pas de statut d'asile mais parviennent malgré tout à obtenir un titre de séjour illimité par d'autres voies de régularisation par exemple. Enfin, le TI195 renseigne aussi les émigrés, radiés ou sans titre. Ces informations constitueront la variable explicative qui varie dans le temps, utilisée dans l'analyse explicative exposée au chapitre 4.

Tableau 6 – Tableau croisé des fréquences pour les types de titres de séjour et l'obtention d'un statut d'asile

	Obtention d'une protection internationale			
Type de titre de séjour	Protégé	Réfugié	Pas d'obtention	Total
court	1,5	0,7	23,4	18,1
limité	52,4	18,4	5,6	9,6
illimité	37,0	50,0	31,1	35,1
Belge	5,2	28,7	4,3	9,3
Sans titre ou non renseigné	4,0	2,1	35,6	27,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : tableau réalisé à partir du Registre National (TI001 et TI195) fusionné à la BCSS, pour tous les trimestres vécus par tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007 (N=190.567 trimestres pour 6.557 individus, échantillon utilisé pour l'analyse biographique). Les variables utilisées varient dans le temps.

La variable « refpro », déjà présentée précédemment (voir tableaux 2 et 3), rapporte le résultat de la procédure d'asile et constitue quant à elle une première approche de la position administrative à la fin de l'observation (sortie du registre ou fin 2014). L'on peut d'ailleurs constater grâce à ces tableaux que la majorité des immigrants n'effectuent en réalité pas de demande d'asile et, parmi ceux qui le font, beaucoup se voient refuser la protection internationale. La variable concernant le statut par rapport à l'asile sera donc particulièrement pertinente pour distinguer la population

d'intérêt de la recherche, limitée aux personnes qui ont introduit une demande de protection internationale en Belgique. Elle sera également utilisée dans l'analyse descriptive de manière à identifier l'influence que le statut peut avoir dans les parcours d'emploi.

2.3. Variables de contrôle

Au vu des éléments abordés dans la revue de la littérature scientifique, d'autres variables seront intégrées dans le modèle analytique et constitueront des variables de contrôle. Entre autres, l'âge, le sexe ou la durée de présence sur le territoire pourront être inclus dès lors qu'ils ont déjà souvent été évoqués dans les recherches sur ces questions (Herman & Rea, 2017; Piguet & Wimmer, 2000). De même, le pays de naissance sera utilisé, non seulement en tant que tel mais également parce qu'il peut donner une bonne approche de la langue maternelle. De fait, celle-ci est également mentionnée dans la littérature pour son influence sur l'intégration économique du migrant (Cheung & Phillimore, 2014). De la même façon, la période d'arrivée peut constituer une bonne approche de l'influence des facteurs contextuels politiques ou macroéconomiques, également évoqués par différents auteurs (Blom, 2004; Rea et al., 2014).

L'ensemble de ces informations se retrouvent dans le TI001 du Registre National dans lequel chaque individu est identifié par un numéro individuel (autre que le numéro de Registre National puisque les données sont anonymisées). Ce même numéro est repris dans les autres bases évoquées précédemment et permet donc la fusion des données en vue des analyses.

3. Méthodologie

Maintenant qu'une présentation précise des données a été réalisée, cette partie du mémoire sera consacrée à la description de méthodes d'analyse et à la justification des décisions prises dans les analyses descriptives et explicatives.

3.1. Littérature scientifique

Au travers de la littérature scientifique traitant de ce même sujet dans différents pays et sous différents angles, on constate que plusieurs méthodologies sont mises en avant, présentant chacune leurs avantages.

Tout d'abord, dans un objectif d'analyse descriptive, certains auteurs font appel à une analyse en séquences pour permettre de distinguer une typologie idéal-typique des différentes situations rencontrées par les migrants sur le marché du travail. En effet, ce type d'analyse crée des typologies qui distinguent entre différentes carrières ou trajectoires et est notamment utilisé dans le cadre d'analyses longitudinales de phénomènes migratoires (Beauchemin & Schoumaker, 2016). Lors d'une recherche menée en Suisse, Bertrand s'appuie ainsi sur cette méthode et sur des données de registres pour décrire les trajectoires administratives (permis de séjour) de même que l'intégration sur le marché de l'emploi des demandeurs d'une protection internationale (Bertrand, 2019). Elle a ainsi pu établir différentes trajectoires possibles selon la stabilité plus ou moins grande des permis de séjour et la précarité qui peut leur être associée (Bertrand, 2019).

En France, Blavier et Perdoncin font également appel à l'analyse en séquences et plus spécifiquement à l'appariement optimal pour construire une typologie de trajectoires dans une démarche socio-historique. Cette méthode leur permettait d'expliquer la construction des trajectoires en décrivant la typologie sur base de caractéristiques socio-démographiques des individus notamment. Grâce à cette approche, leur étude a pu démontrer les impacts des contraintes juridiques, des opportunités du marché du travail et des caractéristiques individuelles (Blavier & Perdoncin, 2020).

Une autre étude, menée en Belgique cette fois, fait usage de cette méthodologie descriptive pour définir différentes carrières d'insertion professionnelle connues par

les réfugiés (Herman & Rea, 2017). À partir des données du Registre National belge et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, l'analyse séquentielle a permis à Herman et Rea d'établir une typologie de quatre carrières des réfugiés : carrière active, carrière progressivement active, carrière de dépendance sociale et carrière « autre » (Herman & Rea, 2017).

Ensuite, en ce qui concerne une analyse davantage explicative des situations ainsi décrites, les auteurs développent différents modèles analytiques selon leurs objectifs et les liens causaux qui les intéressent. Par exemple, Wets effectue une étude de la situation belge à travers une régression logistique multivariée dans l'objectif de déterminer l'influence de la région de résidence et du statut légal sur la probabilité du demandeur d'asile d'être en emploi, au chômage ou dépendant de la sécurité sociale (Wets, 2014). En Norvège, Blom applique également une régression logistique multiple sur les données de registres administratifs norvégiens. Il justifie ce choix à partir de sa variable dépendante dichotomique – avoir une situation d'emploi ordinaire ou non. Ce modèle lui permet dès lors de tester l'influence d'un grand nombre de facteurs explicatifs, notamment la durée de résidence ou le type de permis de séjour obtenu (Blom, 2004).

Cependant, avec cette méthode, il est uniquement possible de mener une analyse transversale. Or, lorsque les données le permettent, Bertrand estime quant à elle plus pertinent d'adopter des méthodes d'analyse longitudinale pour étudier les trajectoires professionnelles dans leur ensemble. Dans son travail en Suisse, elle construit donc un modèle de survie en temps discret pour étudier le lien causal entre l'obtention d'un permis de séjour et l'intégration sur le marché de l'emploi (Bertrand, 2019). Cette méthode permet alors de modéliser la probabilité qu'un certain événement arrive au cours du temps au regard de différentes variables explicatives (Beauchemin & Schoumaker, 2016; Bertrand, 2019; Singer & Willett, 1993). En appliquant ce modèle sur les données des registres suisses, Bertrand parvient ainsi à la conclusion principale que plus le permis de résidence obtenu est stable, plus les chances d'intégration au marché du travail sont augmentées (Bertrand, 2019).

Les différentes études présentées dans cette section soulignent la reproductibilité et la réplicabilité de la recherche de ce mémoire : d'autres auteurs ont pu effectuer différentes mesures et analyses sur les mêmes données administratives belges présentées précédemment (Herman & Rea, 2017; Wets, 2014), et d'autres

recherches similaires ont été menées sur des données administratives d'autres pays tels que la Suisse ou la Norvège (Bertrand, 2019; Blom, 2004). Si ces éléments sont importants à souligner dans un souci de comparabilité des recherches, le présent mémoire présentera néanmoins des aspects nouveaux notamment en combinant des méthodes longitudinales à la fois descriptive et explicative (voir choix des méthodes ci-après). Par ailleurs, ces exemples démontrent aussi que les objectifs, les données et les questionnements de recherche peuvent faire varier les choix méthodologiques. La dernière partie de ce chapitre permettra de revenir sur ces choix et de les préciser au regard de cette revue méthodologique mais également au regard de la présentation des données et des variables.

3.2. Choix de méthodes

Finalement, deux méthodes seront utilisées pour répondre aux objectifs à la fois descriptifs et explicatifs de ce mémoire.

3.2.1. Analyse descriptive : analyse en séquences

Premièrement, la littérature a pu démontrer que l'analyse en séquences était une méthode pertinente pour résumer des trajectoires au travers de typologies et ainsi décrire les situations observées. Elle sera donc employée ici pour différencier les types de carrières professionnelles connues par les réfugiés et demandeurs d'asile en Belgique, en prenant en compte les statuts d'occupation et leur succession dans le temps. La typologie ainsi construite pourra être caractérisée selon la stabilité et l'évolution des trajectoires-types. Néanmoins, ces analyses en séquences sont encore peu employées dans les recherches sur les données de migration et elles comportent quelques limites, notamment par rapport au fait qu'elles ne peuvent pas tenir compte de la troncature à droite (*right-truncation*[14]) (Beauchemin & Schoumaker, 2016). Malgré tout, l'utilisation de cette méthode reste pertinente pour répondre au premier objectif descriptif de ce mémoire et aux différentes questions quant à la nature des parcours professionnels. Bien qu'étant essentiellement descriptive, cette méthodologie

[14] La troncature correspond au fait que des événements peuvent survenir dans les trajectoires des individus avant ou après la période d'observation de la recherche. La troncature à gauche ne pose pas problème dans cette analyse car on s'intéresse aux individus dès leur arrivée et par conséquent aucun événement sur le marché du travail belge n'a pu survenir avant la période d'observation.

permettra déjà de mettre en avant quelques éléments explicatifs, approfondis par la suite.

La méthodologie est d'autant plus adéquate que les données disponibles se prêtent à l'application de celle-ci car elles permettent de suivre les individus au cours du temps. Pour Billari, les données de registres de population sont d'ailleurs la source de données idéale pour l'analyse en séquences puisqu'elles présentent moins de données manquantes que les sources issues d'enquêtes rétrospectives (Billari, 2001).

L'analyse en séquences peut être conduite de multiples manières et implique divers choix méthodologiques qui en font une technique d'analyse très flexible et qui s'adapte aux contraintes spécifiques de chaque recherche (Robette, 2011). Dans le cadre de ce mémoire, l'appariement optimal (*optimal matching*) est utilisé pour créer une typologie des différentes trajectoires professionnelles. Dans cette démarche, il s'agit de mesurer la dissemblance entre des paires de séquences d'états en calculant l'effort qui est requis pour transformer l'une en l'autre (Billari, 2001; Robette, 2011). Un coût est attribué à chaque opération élémentaire nécessaire (insertion, suppression ou substitution d'états) et l'objectif est bien entendu que les coûts totaux soient les moins importants possibles. Les coûts de suppression et d'insertion sont considérés comme équivalents et sont donc repris sous l'indicateur *indel*, tandis que les coûts de substitution doivent être calculés à l'aide des coûts de transitions entre états (Lesnard & Saint Pol, 2006). Ces mesures de dissemblances auront comme objectif de construire des groupes de séquences les plus similaires possibles (Robette, 2011).

Ensuite, la matrice de distances, constituée des coûts précédemment calculés, permettra de créer la typologie à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique. Ce type de classification permet d'agréger en un certain nombre d'étapes les individus qui se ressemblent le plus (Lesnard & Saint Pol, 2006). L'agrégation se fera ici à l'aide du critère de Ward : il minimise l'hétérogénéité intra-classe et maximise l'hétérogénéité interclasse (Robette, 2011). D'un point de vue statistique, un dendrogramme ou un graphique des sauts d'inertie entre les différentes partitions permettra de déterminer le nombre de classes le plus pertinent : lorsque la différence d'inertie est faible, cela signifie que l'apport d'une classe supplémentaire dans la typologie n'apporte que peu d'informations supplémentaires (Robette, 2011). Une fois les classes de trajectoires-types créées, des graphiques tels que les chronogrammes

ou tapis de séquences, ainsi que des analyses descriptives définiront les caractéristiques de chacune de ces classes (Robette, 2011).

Une première analyse principale sera réalisée ci-après sur base de la variable du statut d'occupation recodée, puis une analyse secondaire sera menée sur une plus petite population pour développer davantage la description des carrières professionnelles, en l'occurrence au regard des secteurs d'activités précédemment évoqués.

3.2.2. Analyse explicative : analyse biographique

Deuxièmement, pour vérifier les hypothèses décrites dans le second chapitre et répondre aux questionnements sur les facteurs explicatifs des carrières professionnelles, il apparait que la méthode la plus appropriée est l'analyse biographique[15] en temps discret. En effet, l'analyse biographique modélise l'occurrence d'un événement (ici, le premier emploi, la sortie du premier épisode au travail ou encore l'accès à un second épisode en emploi par exemple) selon différentes variables explicatives (Allison, 1984). Cette méthode est donc idéale pour comprendre les causes dudit événement (Allison, 1984). De plus, le type de données biographiques issues du Registre et de la BCSS ainsi que la variable dépendante discrète datée[16] permettent la mise en place d'une telle méthodologie.

Le fonctionnement des analyses biographiques en temps discret est le suivant : il s'agit d'abord de déterminer un événement d'intérêt. Celui-ci est défini comme un changement de statut qui survient à un moment précis : il y a une distinction entre ce qui précède et ce qui suit l'événement (Allison, 1984). Dans un premier temps, l'événement défini dans les analyses ci-après sera l'obtention d'un premier emploi. Une variable dépendante décrira l'occurrence ou non de cet événement à chaque trimestre de la vie de l'individu, au cours de la période d'observation. Pour ce faire, il sera nécessaire de construire une base de données en personnes-périodes correspondant à la situation des migrants aux différents intervalles de temps. À partir de là, il sera possible de modéliser une fonction du risque (*hazard function*) qui

[15] Également appelée analyse de survie ou *event history analysis* en anglais.
[16] La variable « nomenc » recodée telle qu'exposée dans le point 2.1. de ce chapitre est discrète et datée car les données sur l'emploi des individus sont disponibles pour le dernier jour de chaque trimestre de la période d'observation de 1999 à 2014 (soit 64 trimestres).

représente le risque de connaître l'événement et l'évolution de ce risque au cours du temps.

Ensuite, l'estimation par un modèle de régression logistique permettra de déterminer la probabilité individuelle de connaître l'événement (comme obtenir un premier emploi) dans chacun des intervalles, à la condition que cet événement ne soit pas intervenu avant cet intervalle t, mais aussi et surtout, en fonction de diverses variables indépendantes (Beauchemin & Schoumaker, 2016). De fait, la régression logistique permet de vérifier la dépendance d'une variable dichotomique (l'occurrence de l'événement ou non) par rapport à des variables explicatives. La régression calcule ainsi les rapports de cote (*odds ratio*) en fonction du temps, puisque la fonction du risque y est incluse (α). Ensuite, elle prend aussi en compte autant de variables explicatives (X) que l'on souhaite.

$$log\left(\frac{p_{it}}{1-p_{it}}\right) = \alpha_t + \beta_1 * X_{1it} + \beta_2 * X_{2it} + \cdots \qquad (1)$$

À partir de cette approche multivariée, différentes variables explicatives pourront donc être ajoutées, même lorsque celles-ci varient dans le temps, comme c'est le cas du type de titre de séjour issu du TI195. Par ailleurs, cette approche comporte une difficulté dès lors qu'il peut exister une troncature à droite, c'est-à-dire que les individus pourront connaître l'événement d'intérêt au-delà de la période d'observation de la recherche (Singer & Willett, 1993). Cependant, l'avantage de l'analyse biographique est de pouvoir prendre en compte cette troncature. En ce qui concerne la troncature à gauche, elle sera également limitée puisque les données prennent en compte les individus dès leur arrivée en Belgique et donc dès le moment où ils seront susceptibles de connaître une carrière professionnelle sur le territoire belge. Enfin, l'analyse biographique sera un bon complément à l'analyse en séquences puisque, si cette dernière permet une vision holiste des trajectoires en les considérant dans leur intégralité, l'analyse biographique permettra de la compléter en prenant en compte les interdépendances entre les trajectoires parallèles des individus (ici, la trajectoire professionnelle et la trajectoire administrative) (Billari, 2001) et d'identifier les effets de variables explicatives sur certaines transitions dans ces parcours.

Chapitre 4 : Résultats

Ce quatrième et dernier chapitre présente le fruit des analyses menées dans les deux volets de cette recherche. D'abord, le volet essentiellement descriptif avec l'analyse en séquences est abordé. Celle-ci permet d'établir les trajectoires-types connues par les individus en effectuant une classification des trajectoires en fonction de la nomenclature des activités socio-économiques. Elle affine les questionnements qui dirigent la seconde partie des analyses. De plus, une analyse en séquences secondaire a également été réalisée à partir des secteurs d'activité économique (code NACE recodé). Ensuite, le volet explicatif se base sur l'analyse biographique pour étudier plus avant les facteurs explicatifs des carrières professionnelles des demandeurs d'une protection internationale.

1. Partie descriptive : analyse en séquences

Cette première partie du chapitre porte donc sur les résultats de l'analyse descriptive. Celle-ci correspond au premier objectif évoqué dans ce mémoire, c'est-à-dire **décrire les carrières professionnelles des réfugiés et demandeurs d'asile sur le marché du travail belge**. Après une mise au point sur les choix d'analyse, une typologie de trajectoires-types sera présentée et décrite selon les caractéristiques professionnelles et socio-démographiques des individus qui composent les classes créées.

1.1. Population d'intérêt

Pour cibler davantage l'analyse et faciliter sa mise en œuvre, une population d'intérêt plus restreinte a été définie, de façon à suivre l'évolution des carrières professionnelles d'une cohorte spécifique de migrants demandeurs d'une protection internationale. Ainsi, un échantillon de 9.550 individus a été sélectionné selon les critères suivants : personnes arrivées entre 2004 et 2007, qui ont effectué une demande de protection internationale en Belgique et qui avaient entre 18 et 65 ans[17] au moment

[17] Cette tranche d'âge est sélectionnée pour correspondre aux âges actifs généralement définis de 15 à 65 ans. Ici, l'extrait de la base de données est cependant limité aux 18 ans et plus.

de leur arrivée. Les personnes qui sont décédées au cours de la période d'observation n'ont pas été prises en compte.

Le choix de la cohorte d'arrivée 2004 à 2007 est réalisé dans la continuité de recherches précédentes. De fait, Herman et Rea avaient déjà effectué une analyse en séquences sur un échantillon de réfugiés arrivés entre 2003 et 2006, qu'ils avaient suivis durant 4 années (Herman & Rea, 2017). La cohorte choisie ici sera quant à elle suivie sur une durée plus longue, en l'occurrence 7 ans. Par ailleurs, les différences législatives évoquées dans le chapitre premier, qui impliquaient notamment que les demandeurs d'asile n'avaient plus accès au marché du travail (Carpentier & Schoumaker, 2018), pourront éventuellement être observées grâce à cette cohorte puisqu'elles sont survenues entre 2007 et 2010.

Comme mentionné, la population d'intérêt a été observée pendant 7 ans, c'est-à-dire durant 28 trimestres. Cette période d'observation est pertinente pour permettre d'étudier l'évolution de la carrière professionnelle depuis l'arrivée en Belgique mais également l'évolution à moyen terme du positionnement socio-économique. Au vu des informations obtenues dans des recherches précédentes, une période plus courte n'aurait pas été suffisante pour observer une carrière plus complète : de fait, pour rappel, Carpentier et Schoumaker ont constaté que les durées médianes précédant le premier emploi pouvaient s'étendre jusqu'à 4 ans après l'arrivée en Belgique pour des bénéficiaires d'une protection internationale (Carpentier & Schoumaker, 2018). De plus, d'un point de vue pragmatique, sept années est la séquence la plus longue qu'il est possible d'observer pour les individus arrivés en 2007 étant donné que l'extrait des bases de données disponible dans le cadre de ce mémoire ne s'étend que jusqu'en 2014.

Chaque individu a donc été représenté par une séquence de 28 états, correspondant aux 28 trimestres d'observation. Ces états sont au nombre de six et ont été définis à partir de la variable « nomenc », recodée comme expliqué dans le chapitre méthodologique : (1) Emploi, (2) Chômeur, (3) Revenu d'intégration, (4) Aide sociale, (5) Autre et (6) Sortie du registre (émigrés/radiés). Il faut souligner ici que, pour les besoins de l'analyse en séquences, un état « sortie du registre » a été créé pour distinguer tous les trimestres où les individus ne sont plus présents dans les données du Registre National et de la BCSS, soit parce qu'ils ont émigré, soit parce qu'ils ont été radiés du registre. De plus, la catégorie reprenant les inactifs a été fusionnée avec

la catégorie « autre » car elle ne recouvrait que peu de situations et n'aurait ainsi apporté que peu d'informations supplémentaires dans l'analyse (voir tableau 4 pour la population totale et annexe 4 pour la population d'intérêt).

1.2. Choix méthodologiques

Différents choix méthodologiques doivent être définis avant d'appliquer l'analyse en séquences et de décrire les trajectoires-types qui en résultent. Tout d'abord, l'appariement optimal (*optimal matching*) nécessite la définition d'une matrice de distances sur base des coûts de trois opérations élémentaires : les opérations d'insertion/suppression (*insertion/deletion*, ou *indel*) et les opérations de substitution(Lesnard & Saint Pol, 2006; Robette, 2011). Comme expliqué dans le chapitre 3, des coûts de transitions, c'est-à-dire les probabilités d'effectuer une transition d'un état vers un autre, ont été calculés de manière à créer une matrice des coûts de substitution (voir tableau 7 ci-après). Pour rappel, cette matrice détermine donc les coûts nécessaires pour substituer un état par un autre.

Tableau 7 – Matrice des coûts de substitution, sur base des coûts de transitions entre états

	Emploi →	Chômeur →	Revenu d'intégration →	Aide sociale →	Autre →	Sortie du registre →
Emploi →	0,000000	1,816267	1,893315	1,870888	1,920301	1,999528
Chômeur →	1,816267	0,000000	1,996654	1,997142	1,883702	1,998983
Revenu d'intégration →	1,893315	1,996654	0,000000	1,983518	1,957391	1,999593
Aide sociale →	1,870888	1,997142	1,983518	0,000000	1,883194	1,999111
Autre →	1,920301	1,883702	1,957391	1,883194	0,000000	1,964219
Sortie du registre →	1,999528	1,998983	1,999593	1,999111	1,964219	0,000000

En ce qui concerne l'*indel*, la littérature méthodologique conseille de lui attribuer un coût plus important que le coût de substitution le plus élevé lorsque l'on souhaite conserver au mieux la dimension chronologique des séquences d'états (Lesnard & Saint Pol, 2006; Robette, 2011). En effet, supprimer puis insérer un état implique des altérations dans la structure temporelle des séquences (Robette, 2011). Or, la temporalité dans la succession des états semble importante dans le cadre de cette

analyse de l'évolution des carrières professionnelles. Dès lors, le coût d'*indel* doit donc prendre une valeur plus élevée que les coûts de substitution, de manière à ce que ces opérations soient moins sollicitées par rapport aux opérations de substitution lors du calcul des distances entre les séquences. Ici, un coût de 1 a donc été déterminé : puisque les opérations d'insertion et de suppression sont indissociables pour conserver la longueur des séquences, l'usage de ces opérations reviendra toujours à un coût de 2 (1 pour la suppression et 1 pour l'insertion). Ce coût est bel et bien supérieur au coût de substitution le plus élevé repris dans la matrice ci-dessous. Ces substitutions seront privilégiées car elles représentent le moindre coût.

Ensuite, la seconde partie de la démarche consiste à définir un nombre de classes à partir de la matrice des distances calculée. Pour ce faire, la méthode ascendante hiérarchique dite de Ward est utilisée. D'un point de vue statistique, la lecture du dendrogramme et du graphique des sauts d'inertie indique dans ce cas que six classes peuvent suffire (annexe 5). Pour rappel, plus les sauts d'inertie sont petits, moins l'information apportée par l'ajout d'une classe supplémentaire sera importante (Robette, 2011).

1.3. Description des trajectoires-types

Au vu de la grande diversité des carrières possibles, la création de six classes de trajectoires idéal-types par cette analyse en séquences permet de distinguer des groupes suffisamment homogènes pour tracer les grandes lignes des situations vécues. Ils correspondent donc à six trajectoires-types distinctes que les demandeurs d'asiles et réfugiés peuvent connaître en Belgique. Elles seront définies ci-après mais peuvent déjà être distinguées par les dénominations suivantes : (1) carrière d'emploi, (2) parcours en dehors du marché de l'emploi, (3) carrière d'aide sociale, (4) carrière de dépendance au revenu d'intégration, (5) parcours de sortie rapide du registre et (6) parcours de sortie progressive du registre.

Diverses représentations graphiques et analyses descriptives peuvent être menées à partir de ces groupements de manière à discerner ce qui caractérise et différencie ces carrières professionnelles types. Tout d'abord, les chronogrammes présentés ci-dessous et dans l'annexe 5 reprennent la distribution des individus pour chacun des états définis à chaque trimestre d'observation (Robette, 2011). Ces graphiques sont utiles car faciles à lire pour la comparaison entre classes. Cependant,

les chronogrammes ne représentent pas les transitions entre les états (Robette, 2011) et c'est pourquoi les tapis de séquences présentés ci-dessous et dans l'annexe 5 constituent un bon complément dans l'analyse descriptive. Ces derniers présentent les trajectoires individuelles sous forme de lignes où chaque état est représenté par une couleur différente. Ils conservent ainsi la dimension longitudinale des données mais sont par la même occasion plus complexes à interpréter (Robette, 2011). Ensuite, les indicateurs du nombre moyen de transitions entre états (tableau 8) et du nombre moyen de trimestres passés dans chaque état (figure 3) ont été calculés pour toutes les classes. Ils donnent une indication sur l'homogénéité et la stabilité des trajectoires suivies. Enfin, des analyses statistiques descriptives ont été menées pour décrire les classes selon les caractéristiques socio-démographiques des individus, entre autres le sexe, l'âge, le lieu de naissance et le résultat de la demande d'asile au dernier trimestre de l'année 2014 (tableau 9).

Tableau 8 – Nombre moyen de transitions entre états pour chaque classe

Classe	Transitions
1	5,6
2	2,1
3	3,6
4	3,5
5	1,1
6	2,1

Ainsi, chaque classe sera décrite ci-dessous d'abord selon les trajectoires professionnelles (états connus, durée des états, transitions), ensuite selon les caractéristiques socio-démographiques, et enfin selon les situations légales des individus concernés.

Figure 3 – Durée moyenne (en trimestres) passée dans chaque état pour les six classes

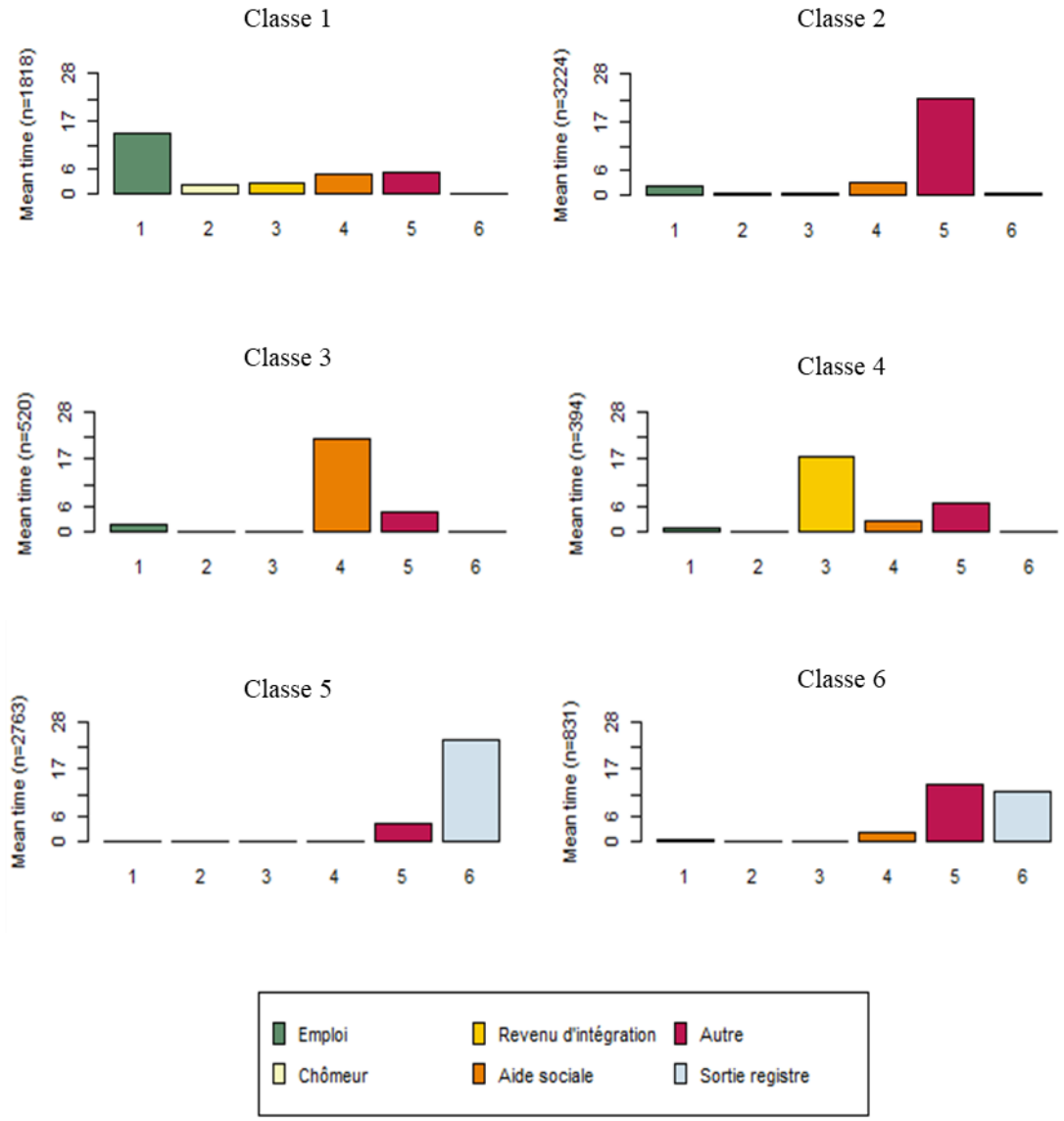

Tableau 9 – Analyse descriptive des classes issues de l'analyse en séquences principale

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Total
N	1.818	3.224	520	394	2.763	831	9.550
%	19,0	33,8	5,5	4,1	28,9	8,7	100,0
Sexe (%)							
Homme	72,0	57,9	54,2	40,1	74,9	75,8	66,1
Femme	28,1	42,1	45,8	59,9	25,2	24,2	33,9
Age moyen à l'arrivée en Belgique	29,5	30,2	32,4	33,1	30,4	30,1	30,4
Groupe d'âge à l'arrivée (%)							
18-19 ans	4,1	5,0	5,4	5,1	4,9	6,3	4,9
20-24 ans	23,3	23,2	20,8	21,8	25,4	23,2	23,6
25-29 ans	29,5	28,0	18,3	20,6	25,3	25,8	26,5
30-34 ans	20,6	18,3	22,3	12,4	16,5	18,4	18,2
35-39 ans	12,2	11,4	11,0	11,7	12,6	13,0	12,0
40-44 ans	5,6	6,0	7,9	9,6	6,4	5,8	6,3
45-49 ans	3,1	4,5	6,0	7,6	4,6	3,5	4,4
50-59 ans	1,6	2,8	6,7	10,2	3,5	3,5	3,3
60-65 ans	0,1	0,8	1,7	1,0	0,8	0,6	0,7
Lieu de naissance (%)							
UE-15	0,1	0,2	0,0	0,3	0,2	0,2	0,2
13 nouveaux Etats UE	0,4	3,3	0,2	3,1	8,8	3,3	4,1
Europe hors UE	22,7	35,8	25,4	45,3	41,2	33,0	34,4
Asie occidentale	18,7	21,6	15,2	13,2	21,4	24,4	20,5
Asie orientale	3,3	1,6	0,2	1,3	2,3	2,4	2,1
Afrique du Nord	1,7	3,0	1,9	0,3	5,4	4,0	3,3
Afrique subsaharienne	52,8	34,3	57,1	36,4	20,4	32,3	35,0
Amérique latine et Caraïbes	0,4	0,3	0,0	0,3	0,5	0,5	0,4
Résultat de la procédure d'asile (%)							
Protection subsidiaire	5,2	3,1	9,0	0,3	0,1	1,9	2,7
Réfugié	42,4	9,4	2,7	89,1	0,4	2,3	15,4
Pas d'obtention d'asile	52,5	87,5	88,3	10,7	99,5	95,8	81,9
Sortie du registre (%)							
Emigré	0,1	0,7	0,2	0,0	7,0	4,8	2,7
Radié	3,4	16,7	6,0	5,1	93,0	95,2	42,0
Non	96,5	82,6	93,9	94,9	0,0	0,0	55,3
Année d'arrivée en Belgique (%)							
2004	29,9	31,8	35,8	26,4	33,8	24,7	31,4
2005	30,6	29,4	30,0	21,3	32,9	23,8	29,9
2006	21,1	18,6	19,6	25,4	19,1	24,1	20,0
2007	18,4	20,2	14,6	26,9	14,3	27,4	18,7
Nombre moyen d'années passées en Belgique	7,0	6,9	7,0	7,0	1,1	4,1	5,5

Note : les cellules mises en évidence par les zones grisées concernent les cas où les modalités sont sur-représentées par rapport à la valeur de l'échantillon total. Le tableau est réalisé à partir du Registre

National (TI001) fusionné à la BCSS, pour tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007 (N=9.550).

1.3.1. Trajectoire 1 : carrière d'emploi

Du point de vue des trajectoires socio-économiques et professionnelles, la première classe distinguée dans cette analyse en séquences est celle qui comprend le plus grand intérêt pour cette recherche et qui sera ainsi le plus longuement développée et approfondie, notamment grâce à une analyse en séquences secondaire portant sur les secteurs d'activité. Les autres classes principales seront bien entendu également décrites par la suite.

Figure 4 – Classe 1 : chronogramme et tapis de séquences (N=1.818)

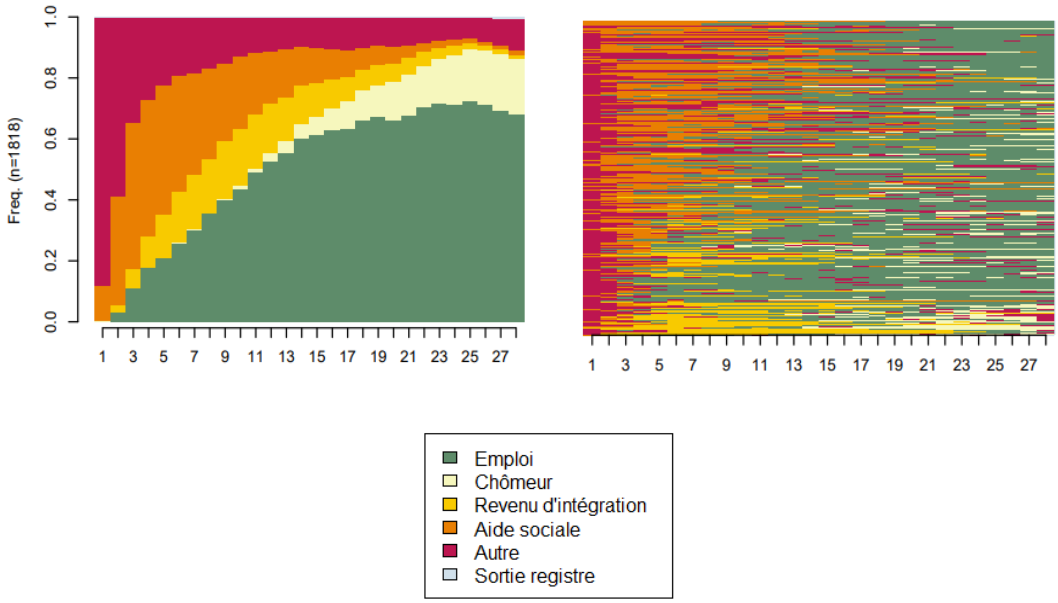

Ainsi, la première classe tirée de l'analyse en séquences principale comprend 19 % de l'échantillon d'analyse, elle n'est donc pas la plus fréquente en termes quantitatifs, mais elle est une des plus importantes dans le cadre du questionnement de recherche de ce mémoire. De fait, cette classe est fortement caractérisée par un grand nombre de trimestres passés au travail. En moyenne, les individus de ce groupe connaissent 13 trimestres dans l'état « emploi » (soit un peu plus de 3 ans, ce qui représente environ la moitié du temps d'observation). De plus, le chronogramme démontre une augmentation rapide de la proportion d'individus qui ont un travail dans les premières années qui suivent l'arrivée en Belgique. Cette tendance se stabilise au-delà de 3 ans et demi. L'on peut ici faire le parallèle avec les constats de Carpentier et Schoumaker qui soulignaient que la durée médiane qui précède l'entrée en premier

emploi est d'environ 4 ans après l'arrivée en Belgique pour les bénéficiaires d'une protection internationale (Carpentier & Schoumaker, 2018). Par ailleurs, les trajectoires de cette classe semblent être les moins stables de la classification : les individus de la classe 1 connaitraient environ 5,6 transitions d'états au cours de la période d'observation de 7 ans (contre 2 à 3,5 transitions en moyenne dans les autres classes). On constate en effet beaucoup de changements de couleur dans les lignes du tapis de séquences ce qui signifie que les individus entrent et sortent de l'emploi.

D'un point de vue socio-démographique, les hommes sont plus fortement représentés dans cette seconde classe (72 %), comme dans les classes 5 et 6 ci-après. De plus, il s'agit de la classe la plus jeune avec un âge moyen à l'arrivée en Belgique de 29 ans et demi. On constate de fait une plus forte représentation des catégories d'âge entre 25 et 34 ans à l'arrivée, en comparaison des autres classes. Ces constats sont clairement en accord avec l'influence des caractéristiques socio-démographiques exposées dans le chapitre 2. Les individus de sexe masculin ont de plus grandes probabilités d'obtenir un emploi dans les premières années de leur insertion en Belgique (Carpentier & Schoumaker, 2018) et les femmes réfugiées ont en parallèle de moins bons taux d'emploi (Brell et al., 2020). De même, en ce qui concerne l'âge, les personnes entre 26 et 40 ans ont plus de chances de connaître une carrière professionnelle active (où la majorité des séquences sont passées en emploi) (Herman & Rea, 2017). Ce sont les âges « intermédiaires » désignés par Piguet et Wimmer comme les plus propices à une meilleure intégration professionnelle (Piguet & Wimmer, 2000).

Puis, en ce qui concerne les lieux d'origine, l'Afrique subsaharienne est le sous-continent le plus largement représenté dans la classe 1, avec 52,8 % des effectifs de la classe nés dans cette région du monde (contre 35 % en moyenne dans l'ensemble de l'échantillon). La République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Cameroun, la Guinée et le Togo constituent à eux cinq les pays de naissance de 65 % des individus originaires d'Afrique subsaharienne de la classe. Cette sur-représentation des individus originaires de ces régions du globe est également un bon indicateur de l'impact de la langue sur l'intégration professionnelle. De fait, tous les pays cités ici ont le français dans leurs langues officielles, ce qui représente certainement un avantage pour les personnes migrantes lors de l'insertion professionnelle en Belgique

où le français est aussi une des langues officielles (Cheung & Phillimore, 2014; Kogan et al., 2011).

Finalement, en ce qui concerne la situation légale des individus de cette première classe, seuls 42,4 % d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié avant la fin de 2014 et 5,2 % ont obtenu la protection subsidiaire. Cela reste pourtant bien au-delà de la moyenne de l'échantillon qui se situe à 15,4 % de réfugiés et 2,7 % de bénéficiaires de la protection subsidiaire. Par ailleurs, très peu d'individus de la classe ont quitté la Belgique avant la fin de la période d'observation puisque 96,5 % ne sont pas sortis du registre et seuls 3,4 % ont été radiés du registre national.

Ce groupe n'est donc pas celui qui comprend la plus grande part d'individus ayant acquis un statut légal plus stable puisque la moitié d'entre eux n'ont pas (encore) obtenu de statut d'asile. Cet élément semble dès lors laisser transparaître les mêmes constats que ceux de Piguet et Wimmer ou de Herman et Rea : les demandeurs d'asile peuvent connaître des carrières d'emploi dès lors qu'ils obtiennent les permis de travail nécessaires (après 6 mois de présence en Belgique, voir chapitre 1), en acceptant le plus souvent des emplois moins qualifiés (Herman & Rea, 2017; Piguet & Wimmer, 2000). L'obtention d'un statut d'asile permettrait ensuite de « consolider l'insertion professionnelle » ((Herman & Rea, 2017, p. 126) ou de sortir de situations de travail peu attractives.

Pour poursuivre le questionnement sur la stabilité des carrières d'emploi, une seconde analyse en séquences a été menée exclusivement sur cette classe et en utilisant la variable recodée du code NACE (voir chapitre méthodologique). Pour cette analyse en séquences secondaire, les mêmes principes méthodologiques que ceux décrits précédemment ont été appliqués. Premièrement, 15 états différents ont été définis[18], correspondant aux 14 secteurs d'activité recodés ainsi qu'un état regroupant tous les épisodes qui ne sont pas passés en emploi. Deuxièmement, les coûts de substitution et l'*indel* ont été calculés de la même manière que dans l'analyse principale (voir tableau des coûts de transitions en annexe 6). Troisièmement, la méthode de classification de Ward a été appliquée et illustrée sous la forme d'un dendrogramme et d'un graphique des sauts d'inertie, également présenté en annexe 7. Finalement, une fois le nombre de

[18] Les 15 états correspondent aux secteurs suivants : 1) Agriculture, 2) Artisanat, 3) Autre Service, 4) Construction/Industrie, 5) Culture/art/loisirs, 6) Enseignement, 7) Horeca/commerce, 8) Intérimaire, 9) Nettoyage/gardiennage, 10) Réparation/installation/entretien de machines, 11) Santé/social, 12) Service qualifié, 13) Transports/manutention, 14) Indépendants, 15) Pas en emploi.

classes ainsi déterminé à 5 sous-groupes parmi les individus de la classe 1 issue de l'analyse principale, les mêmes analyses descriptives ont été menées, à savoir l'élaboration de chronogrammes et de tapis de séquences, le calcul du nombre moyens de transitions (voir tableau 10) et des durées passées dans chaque état (voir figure 5) ainsi qu'un tableau descriptif à partir des données socio-démographiques de bases (voir tableau 11).

Tableau 10 – Nombre moyen de transitions entre états pour l'analyse secondaire

Classe	Transitions
1 a	4,1
1 b	3,8
1 c	3,8
1 d	4,5
1 e	4,9

Figure 5 – Durée moyenne dans les états pour l'analyse secondaire

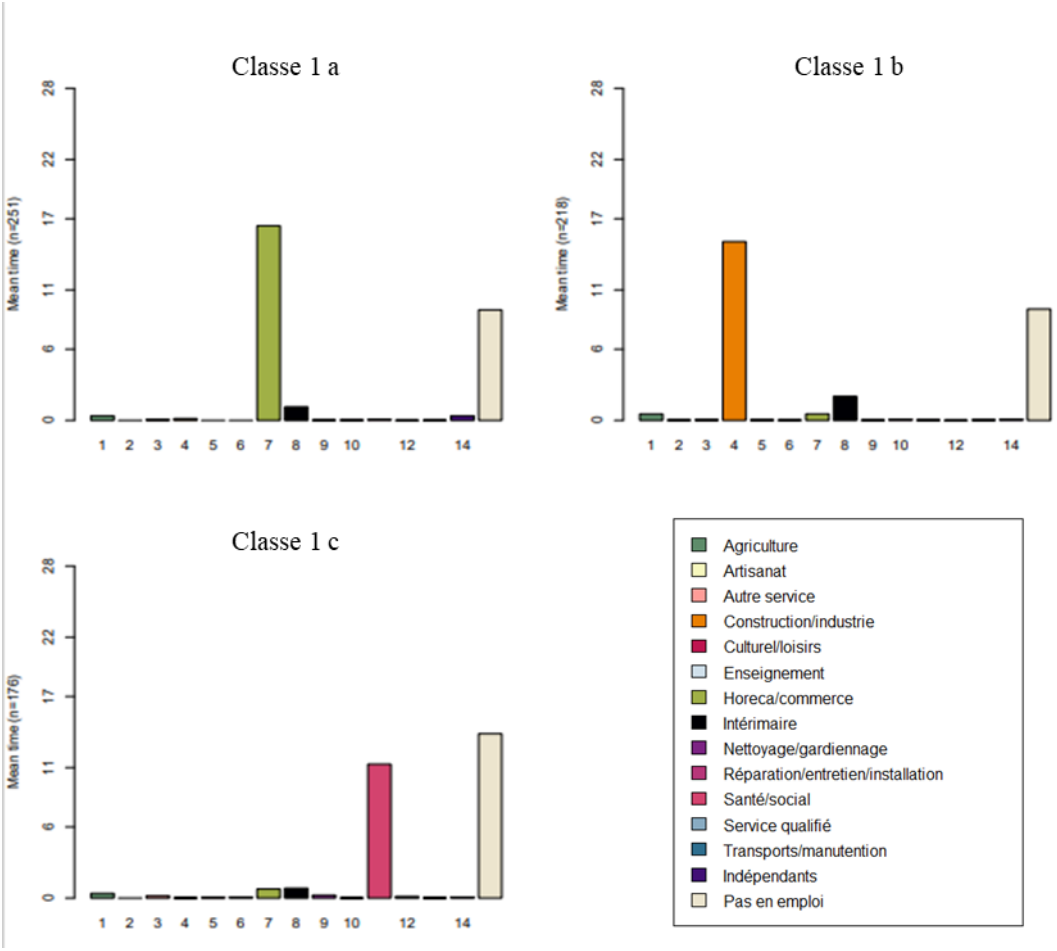

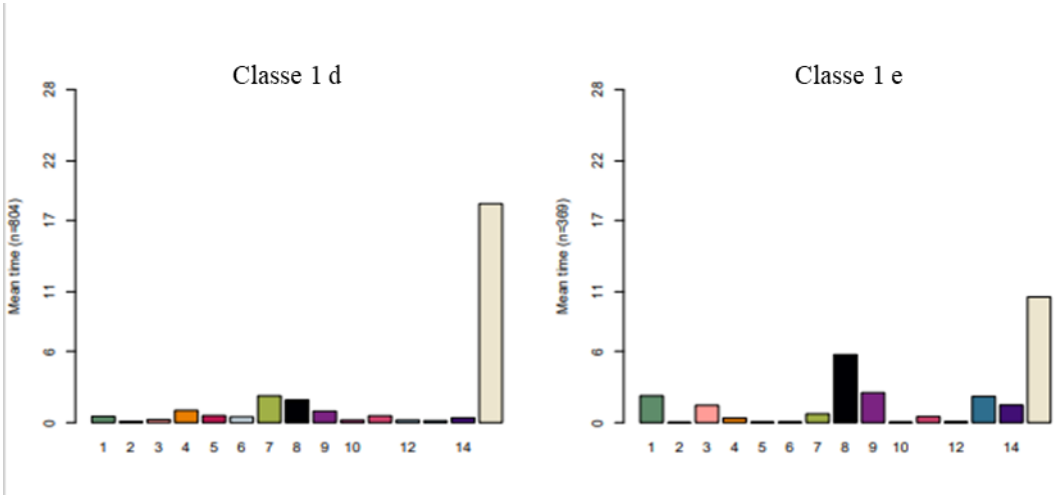

Classe 1 a : parcours dans le secteur de l'Horeca et du commerce

Les trois premières catégories de la sous-classification se distinguent des deux dernières car un secteur d'activité particulier ressort davantage que les autres dans les trajectoires d'emploi. Dans le cas de la classe 1 a, c'est le secteur de l'Horeca et du commerce de manière générale qui est fortement représenté puisqu'environ 16 trimestres sont passés en emploi dans ce secteur, soit 4 ans en moyenne. Cette première sous-classe regroupant 14 % des individus se caractérise aussi par un plus long temps passé en emploi (4,7 ans sur la période d'observation de 7 ans). De plus, les trajectoires sont légèrement plus stables que les deux dernières trajectoires-types puisque les individus de cette classe connaissent en moyenne 4 transitions entre états. Outre le secteur Horeca/commerce, le chronogramme démontre qu'une proportion petite mais non négligeable de trimestres sont passés dans le secteur du travail intérimaire mais que celle-ci tend à disparaître au-delà de 5 ans d'observation.

Cette classe 1 a est également caractérisée par une forte représentation des hommes (84 %). En ce qui concerne les âges, des groupes d'âges un peu plus jeunes à l'arrivée prennent ici un peu plus d'importance : le groupe 25-29 ans à l'arrivée comptabilise 30,7 % de la classe. Enfin, les ressortissants de pays d'Asie occidentale sont davantage présents dans cette classe (29,5 %) : près de deux cinquièmes d'entre eux vient du Népal et un cinquième viennent d'Afghanistan. Par ailleurs, comme la classe 1 principale est fortement composée d'individus issus d'Afrique subsaharienne, c'est aussi le cas de cette sous-classe qui comprend 46 % de personnes nées dans ce sous-continent.

Figure 6 – Classe 1 a : chronogramme et tapis de séquences (N=251)

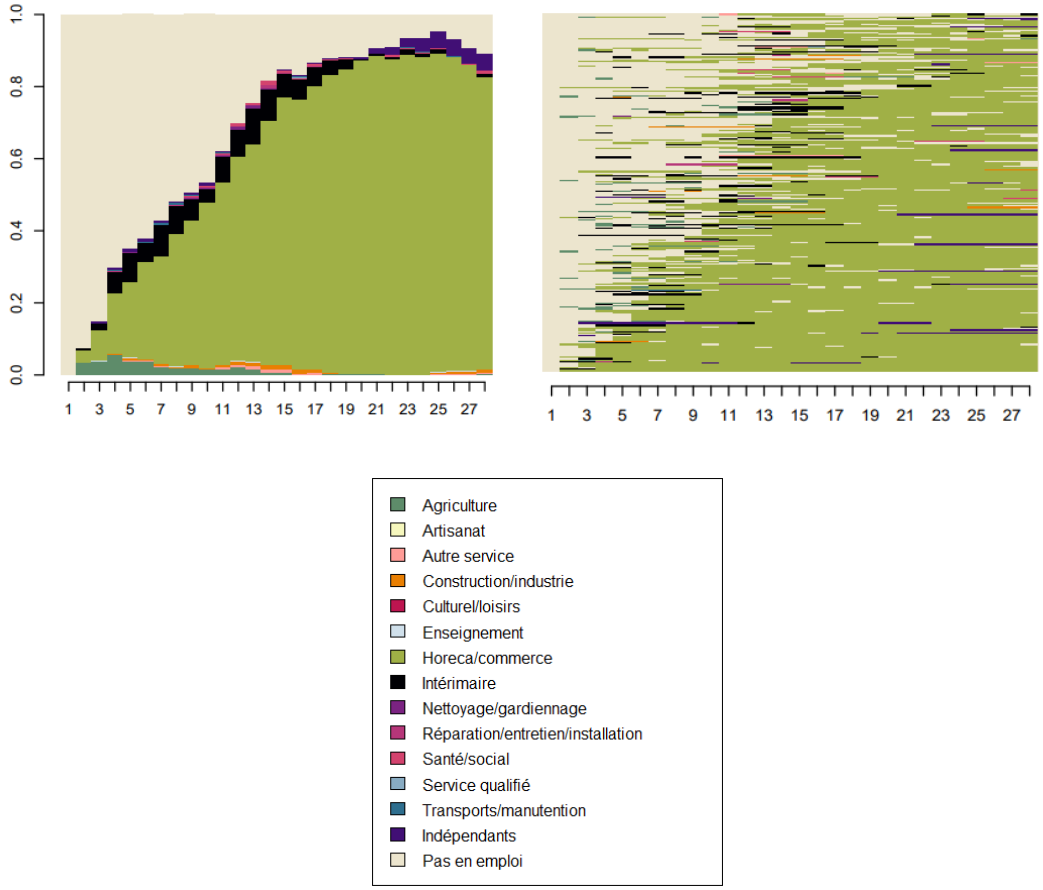

Une autre similitude entre les trois premières classes de la classification secondaire est la présence progressivement plus importante d'individus qui n'obtiennent pas de statut de protection internationale avant la fin de 2014 : les individus ayant un statut de protection internationale ne sont pas prédominants dans ces classes. Dans le cas de la classe 1 a, il s'agit de 60 % des individus qui n'obtiennent pas l'asile.

Tableau 11 – Analyse descriptive des classes issues de l'analyse secondaire

	Classe 1 a	Classe 1 b	Classe 1 c	Classe 1 d	Classe 1 e	Total (Classe 1)
N	251	218	176	804	369	1.818
%	13,8	12,0	9,7	44,2	20,3	100
Sexe (%)						
Homme	84,5	94,0	38,6	68,7	73,4	72,0
Femme	15,5	6,0	61,4	31,3	26,6	28,1
Age moyen à l'arrivée en Belgique	29,2	28,2	29,4	29,8	29,8	29,5
Groupe d'âge à l'arrivée (%)						
18-19 ans	4,0	4,6	5,1	4,4	3,0	4,1
20-24 ans	22,3	23,9	24,4	24,0	21,4	23,3
25-29 ans	30,7	34,9	26,1	29,0	28,5	29,5
30-34 ans	24,7	20,6	22,2	17,9	22,8	20,6
35-39 ans	8,4	11,9	12,5	11,8	15,7	12,2
40-44 ans	6,0	2,3	5,7	6,8	4,3	5,6
45-49 ans	2,8	1,4	2,3	3,7	3,3	3,1
50-59 ans	1,2	0,5	1,7	2,2	1,1	1,6
60-65 ans	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Lieu de naissance (%)						
UE-15	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1
13 nouveaux Etats UE	0,4	0,9	0,6	0,3	0,5	0,4
Europe hors UE	12,0	30,7	14,8	26,0	21,7	22,7
Asie occidentale	29,5	16,5	10,2	19,3	15,2	18,7
Asie orientale	9,2	3,2	1,1	2,9	1,1	3,3
Afrique du Nord	2,8	3,2	0,6	1,2	1,6	1,7
Afrique subsaharienne	46,2	45,4	72,2	49,6	59,4	52,8
Amérique latine et Caraïbes	0,0	0,0	0,6	0,6	0,3	0,4
Résultat de la procédure d'asile (%)						
Protection subsidiaire	4,8	5,5	5,7	5,1	5,2	5,2
Réfugié	35,1	31,7	36,9	50,3	39,0	42,4
Pas d'obtention d'asile	60,2	62,8	57,4	44,7	55,8	52,5
Sortie du registre (%)						
Emigré	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Radié	2,4	2,3	1,1	5,0	2,2	3,4
Non	97,2	97,7	98,9	94,9	97,8	96,5
Nombre moyen d'années passées en emploi	4,7	4,7	3,5	2,4	4,4	3,5

Note : les cellules mises en évidence par les zones grisées concernent les cas où les modalités sont sur-représentées par rapport à la valeur de l'échantillon total. Le tableau est réalisé à partir du Registre National (TI001) fusionné à la BCSS, pour tous les individus ayant fait une demande de protection

internationale en Belgique entre 2004 et 2007, qui avaient entre 18 et 65 ans à l'arrivée et appartenaient à la classe 1 de l'analyse en séquences principale (N=1.818).

Classe 1 b : parcours dans le secteur de la construction/industrie

Figure 7 – Classe 1 b : chronogramme et tapis de séquences (N=218)

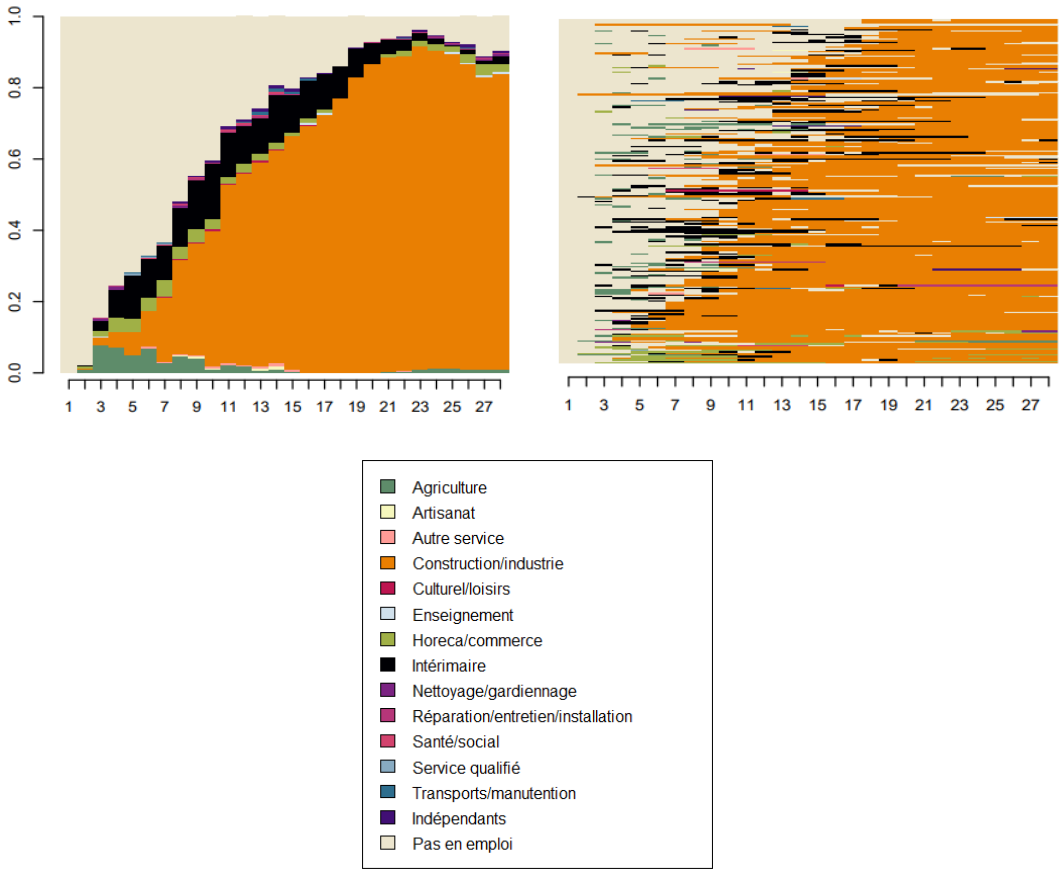

Le deuxième groupe de l'analyse secondaire comprend également un peu moins d'individus puisqu'il reprend 12 % de la classe 1. Comme dans la classe 1 a et dans la classe suivante (1 c), un secteur domine ici les parcours d'emploi, à savoir le secteur de la construction et de l'industrie représenté en orange. Les individus de la classe passent en effet en moyenne 15 trimestres dans cet état. En ce qui concerne le secteur du travail intérimaire, le même constat peut être fait que dans la classe précédente au vu de la bande noire qui traverse le chronogramme et des traits noirs présents de manière générale au début des séquences sur le tapis : le travail intérimaire semble être ici une première porte d'entrée sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, la trajectoire-type 1 b se caractérise aussi par une meilleure stabilité (« seulement » 3,8 transitions entre états) et un temps plus long passé en emploi puisqu'il dépasse la moitié du temps observé ici, soit 4,7 années passées en emploi.

En lien avec la dominance du secteur de la construction et de l'industrie, cette classe est pratiquement uniquement composée d'hommes (94 %) jeunes (35% de 25-29 ans à l'arrivée). De plus, ce sont cette fois les pays d'Europe hors Union Européenne qui prennent une plus grande place dans les principales régions de naissance des individus avec 30,7 % des membres de la classe issus de cette région. Parmi les pays en tête des fréquences, ce sont les pays d'ex-URSS et d'ex-Yougoslavie qui regroupent à eux-seuls 82 % des ressortissants européens de la classe 1 b.

Pour terminer, cette classe est aussi caractérisée par une plus faible présence d'individus ayant obtenu l'asile : seuls 31,7 % des membres de la classe ont obtenu le statut de réfugié avant la fin de 2014 et pourtant, la quasi-totalité d'entre eux n'ont pas quitté le territoire belge au cours de la période d'observation (97 % restent dans le registre).

Classe 1 c : parcours dans le secteur de la santé et du social

La troisième classe de l'analyse en séquences secondaire est celle qui regroupe le moins de parcours individuels avec environ 9,7 % des individus de la classe 1 principale. Une fois de plus, un secteur d'activité domine les carrières d'emploi, celui de la santé et du social. Environ 11 trimestres sont passés en emploi dans ce secteur, soit près de 3 années. Ce groupe est caractérisé par le nombre le plus faible de transitions entre états (3,8) mais la période passée en emploi est également plus courte : 3,5 années en moyenne, soit exactement la moitié de la période d'observation.

A l'instar de la classe précédente qui était fortement genrée, celle-ci présente également cette caractéristique prégnante puisqu'elle est composée à 61,4 % de femmes. De plus, il s'agit là du seul sous-groupe où celles-ci sont plus représentées que les hommes. La répartition par âge ne présente quant à elle aucune particularité puisqu'elle est semblable à celle de la classe 1 principale. Néanmoins, la classe est fortement marquée par la présence d'individus issus d'Afrique subsaharienne et ce, encore davantage que les autres sous-groupes puisqu'il s'agit ici d'une proportion de 72 %. La République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Cameroun réunissent encore la majorité des individus nés dans cette région du monde.

Figure 8 – Classe 1 c : chronogramme et tapis de séquences (N=176)

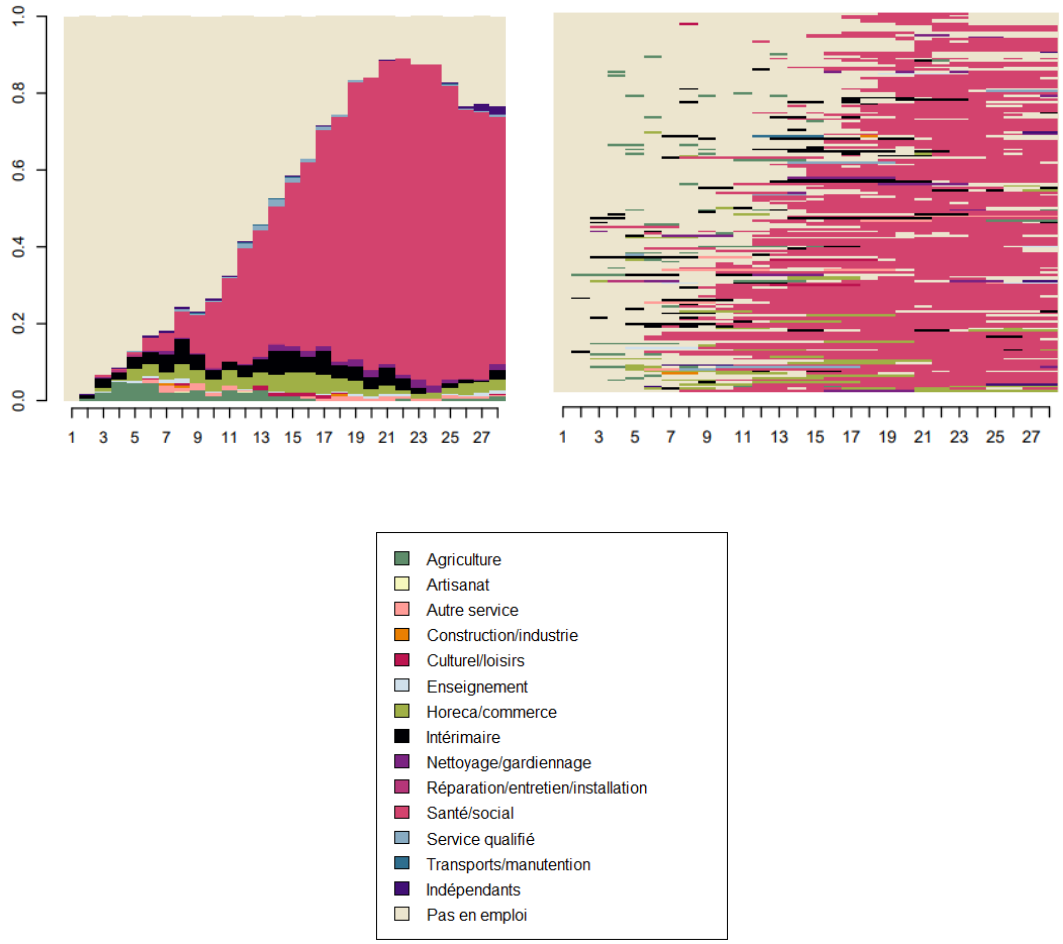

Finalement, cette classe reprend aussi une grande majorité d'individus qui n'obtiennent pas de statut de protection internationale (57,4 %) à l'issue de la période d'observation mais qui restent sur le territoire belge (99 %).

Classe 1 d : parcours hétérogènes et de faible emploi

La quatrième classe issue de cette analyse secondaire comprend 44 % des effectifs de la classe 1 « carrière en emploi », soit 804 individus. Comme en atteste la couleur beige représentant les périodes hors emploi dans le chronogramme et le tapis de séquences, le temps moyen passé en emploi reste assez court dans cette catégorie, soit environ 2 ans et demi. De plus, les trajectoires y sont plutôt hétérogènes avec beaucoup de changements d'états dans le tapis : en moyenne, les trajectoires de la classe 1 d comprennent 4,5 transitions entre différents états. Si aucun secteur d'activité n'est dominant, on remarque cependant que les secteurs de l'Horeca/commerce et du travail intérimaire représentent environ 6 mois chacun dans les trajectoires de ces individus.

Figure 9 – Classe 1 d : chronogramme et tapis de séquences (N=804)

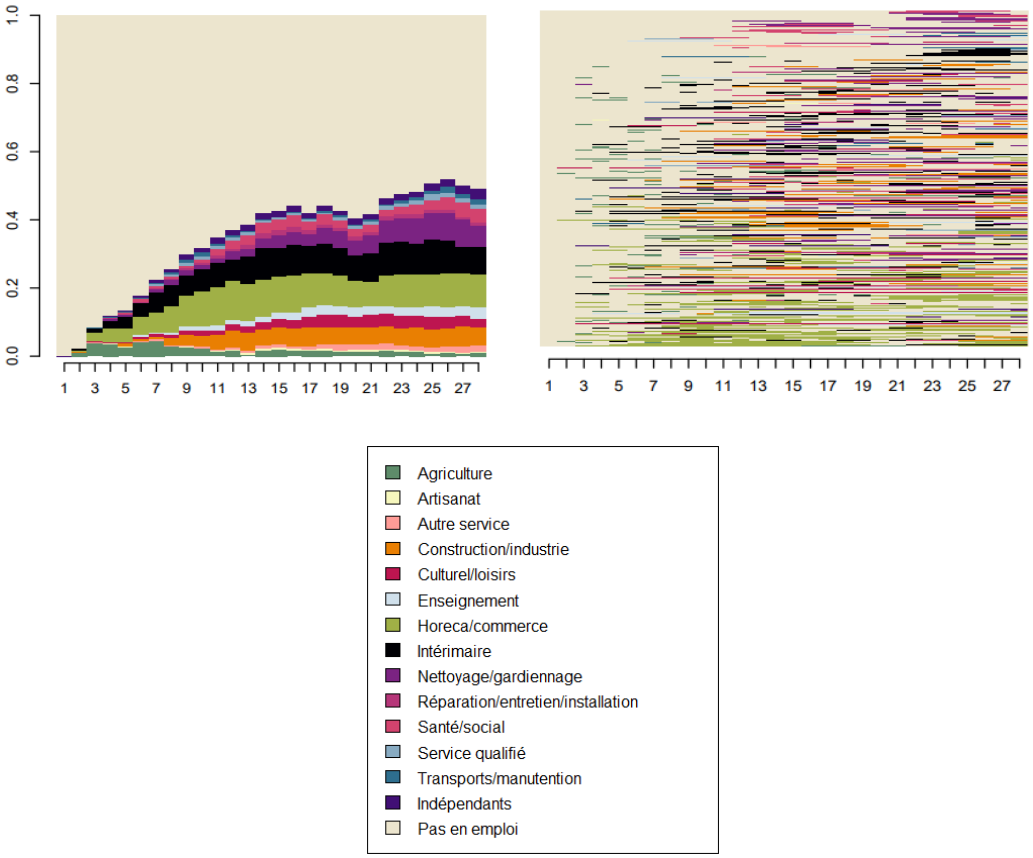

En ce qui concerne la composition socio-démographique des membres de la classe 1 d, celle-ci est majoritairement composée d'hommes (68,7 %) dont la répartition par âge est semblable au reste de la classe 1 principale. Les groupes d'âge entre 40 et 49 ans semblent légèrement plus représentés que dans les autres classes. Pour ce qui est des origines géographiques, à l'image des moyennes obtenues dans la classe 1, cette classe 1 d est composée à 50 % d'individus nés en Afrique subsaharienne et à 26 % de ressortissants de pays européens hors UE. Parmi les pays d'Afrique, les pays d'origine les plus fréquents sont la République Démocratique du Congo, le Rwanda, la Guinée et le Cameroun puisqu'ils reprennent plus de 56 % des membres de la classe issus de cette région. Cette classe 1 d ne diffère donc que très peu de la classe 1 principale à ce niveau-là.

Enfin, lorsque l'on s'intéresse aux statuts légaux, la classe 1 d est celle de la sous-classification qui reprend la plus grande proportion d'individus qui obtiennent un statut de protection internationale avant la fin de 2014 (soit 50 % de réfugiés et 5 % de bénéficiaires d'une protection subsidiaire).

Classe 1 e : parcours d'emploi hétérogènes

Figure 10 – Classe 1 e : chronogramme et tapis de séquences (N=369)

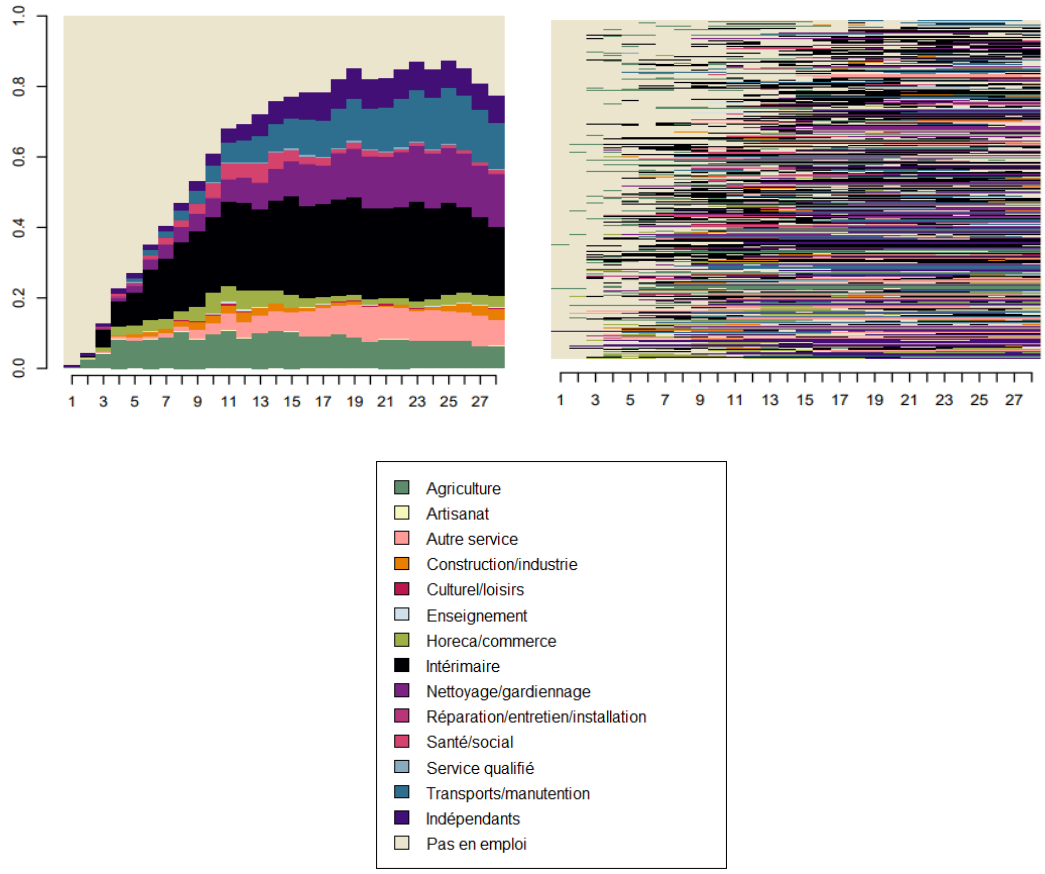

Le dernier sous-groupe (20 % de la classe 1) représente également des parcours assez hétérogènes mais se différencie de la classe 1 d par un temps plus long passé en emploi : 4,4 ans sur les 7 ans d'observation, soit plus de la moitié de la période d'observation. Cependant, parallèlement à la classe 1 d, les trajectoires sont assez instables puisqu'elles comprennent 4,9 transitions en moyenne au cours des séquences (sans compter que des transitions peuvent survenir dans les périodes hors emploi, comme indiqué dans l'analyse principale). Les secteurs les plus représentés dans ce dernier sous-groupe sont celui du travail intérimaire (en moyenne 6 trimestres par séquence ; voir la bande noire dans le chronogramme), du nettoyage/gardiennage (3 trimestres) et de l'agriculture (2 trimestres). Il semble donc à première vue que ces trajectoires soient caractérisées par des contrats de travail de plus courte durée (intérimaire ou saisonnier dans l'agriculture), rejoignant ici les conclusions de Piguet et Wimmer (2000).

Socio-démographiquement, cette classe se distingue par une proportion élevée d'hommes (73 %) ainsi qu'une plus forte proportion d'individus qui ont entre 30 et 39 ans à l'arrivée en Belgique. Cette fois encore, l'Afrique subsaharienne est sur-représentée avec près de 60 % d'individus nés dans cette région du monde (ce qui est en accord avec la classe 1 principale dont ils font partie). Une fois de plus, la République Démocratique du Congo, la Guinée, le Rwanda et le Cameroun sont en tête, rejoints également par la Côté d'Ivoire (ils représentent ensemble 68 % des pays de naissance parmi les pays de cette région).

D'un point de vue légal, seuls 44,2 % des membres de la classe 1 e ont obtenu un statut d'asile avant la fin de 2014, c'est-à-dire qu'une majorité des individus de cette classe n'a pas vu sa demande d'asile aboutir durant la période d'observation.

***

Pour conclure ces descriptions de l'analyse secondaire, plusieurs constats peuvent être tirés. Un premier élément global issu de cette sous-classification est que, comme constaté dans la classe 1 de l'analyse principale, on remarque une augmentation progressive de la part des individus en emploi à chaque trimestre. Cette augmentation est plus ou moins importante et rapide selon la sous-classification : particulièrement dans le cas de la classe 1 d, cette proportion ne dépasse jamais les 50% à chaque trimestre.

Cette sous-classification apporte une seconde information importante quant aux secteurs occupés par les individus en emploi. Comme démontré par d'autres chercheurs (Herman & Rea, 2017; Piguet & Wimmer, 2000), les secteurs d'activités que l'on retrouve essentiellement dans les premiers temps des parcours professionnels des demandeurs d'une protection internationale sont des secteurs moins qualifiés ou comprenant des contrats plus précaires tels que le travail intérimaire ou saisonnier. De plus, l'analyse en séquences secondaire et particulièrement les trois premières sous-classes issues de celle-ci illustrent un certain phénomène d'ethnostratification (Adam, 2006, 2007), c'est-à-dire un confinement de certaines nationalités dans des secteurs déterminés. Il semblerait dans cette étude que les individus nés dans des pays d'Asie occidentale aient plus de chances de se retrouver dans le secteur de l'Horeca et du commerce, tandis que les ressortissants de pays européens hors UE se retrouvent davantage dans les secteurs de l'industrie et de la construction. Enfin, les personnes

issues de pays d'Afrique subsaharienne, en particulier de République Démocratique du Congo, du Rwanda, du Cameroun et de Guinée, connaissent davantage des trajectoires hétérogènes, passant d'un secteur à l'autre. De plus, une distinction genrée s'ajoute à cette division selon les origines. En effet, si l'on prend en considération le genre des personnes, les femmes (surtout issues d'Afrique subsaharienne) se retrouvent encore davantage regroupées dans un secteur particulier, celui de la santé et du social, tandis que le secteur de la construction et de l'industrie est presqu'exclusivement accessible aux hommes. Les facteurs du genre et de l'origine se croisent donc, démontrant largement l'importance d'adopter un point de vue d'analyse global.

Un dernier constat vaut la peine d'être souligné à la suite de cette seconde classification. L'on a vu de manière générale dans la classe 1 que la moitié des individus n'obtenaient pas de statut d'asile avant la fin de la période d'observation. Les sous-classes créées appuient encore davantage le fait que, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les réfugiés ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire ne sont pas les seuls à pouvoir connaître des carrières en emploi. De fait, les classes b à e où les individus passent plus de la moitié des 7 années d'observation en emploi, sont composées de parfois près de 60 % d'individus qui n'obtiennent pas l'asile et qui pourtant n'ont pas non plus quitté le pays d'accueil. Ainsi, ces données confirment ce que l'on voit dans la littérature : les demandeurs d'asile, bien qu'ayant un accès plus compliqué au marché du travail à cause des permis qu'ils doivent obtenir, peuvent malgré tout s'insérer dans la vie économique. Cependant, il semble également au vu des secteurs d'activités mis en évidence qu'il s'agisse de carrières dans des emplois moins qualifiés ou plus précaires : l'insertion se fait par des positions inférieures (Herman & Rea, 2017). Ainsi, l'effet du statut légal serait à nuancer et en tous cas à approfondir en prenant un point de vue plus longitudinal sur la question (et pas seulement en s'intéressant au résultat de la procédure d'asile en fin d'observation). Cet élément sera étudié plus bas dans le cadre de l'analyse biographique.

1.3.2. Trajectoire 2 : parcours en dehors du marché de l'emploi

La section présente et celles qui suivent s'attacheront à revenir sur les cinq autres classes issues de l'analyse en séquences principale et permettront de décrire d'autres parcours possibles, qui seront cette fois caractérisés par des carrières menées essentiellement hors emploi.

Figure 11 – Classe 2 : chronogramme et tapis de séquences (N=3.224)

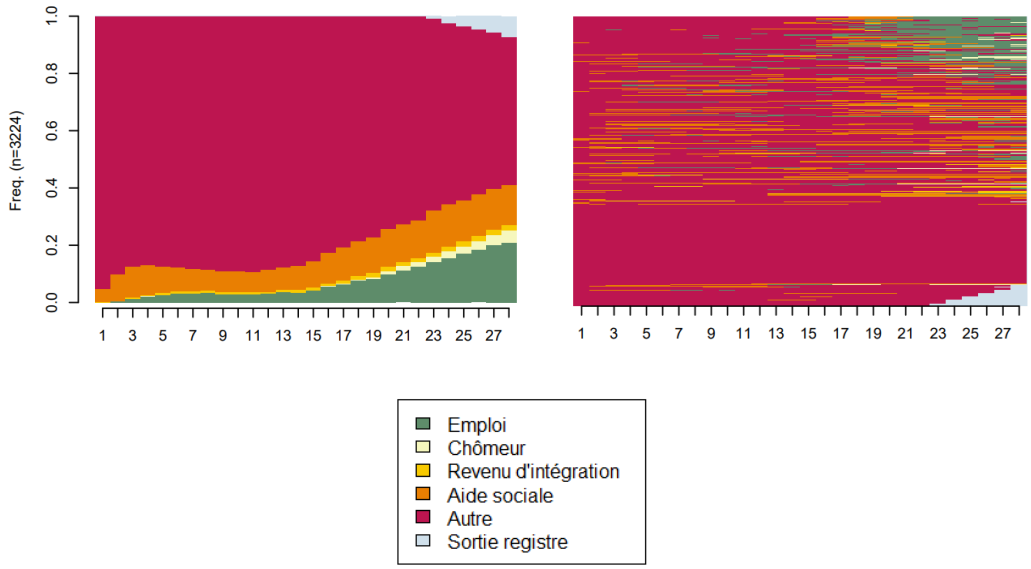

La classe 2 résultant de l'analyse en séquences principale est la plus importante quantitativement : elle regroupe 33,8 % des membres de l'échantillon. Elle est principalement caractérisée par une part très importante des trajectoires passées dans l'état « autre » puisqu'en moyenne les individus de la classe 2 ont passé 22 trimestres dans cet état. Pour rappel, l'état « autre » correspond aux individus inactifs en incapacité de travail ou qui ne bénéficient pas d'une aide sociale ainsi qu'à tous les individus qui ne sont pas catégorisés ailleurs dans les bases de données de la BCSS. Il peut s'agir de personnes au foyer, d'étudiants, de personnes non-affiliées à la sécurité sociale belge, etc. Ce sont donc essentiellement des personnes qui ne prennent pas part au marché de l'emploi. Cependant, l'on constate qu'en fin de trajectoire, les états « emploi » et « aide sociale » prennent un peu plus d'importance : en moyenne, pour les individus de cette classe, deux à trois trimestres sont passés dans chacun de ces états. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit alors en partie d'étudiants qui entrent dans la vie active une fois leurs études achevées. Par ailleurs, la lecture du tapis de séquences démontre qu'ils connaissent des trajectoires relativement homogènes et

stables avec seulement deux transitions en moyenne sur la période d'observation (voir tableau 8).

En ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques (tableau 9), les individus de la classe 2 forment un groupe hétérogène dont la distribution est relativement semblable à celle de l'échantillon total pour ce qui concerne la moyenne d'âge à l'arrivée (30 ans), les groupes d'âge à l'arrivée et les lieux de naissance. Cette classe comporte cependant davantage de femmes (42,1 %) par rapport à la part globale que celles-ci prennent dans l'échantillon (33,9 %). Cet élément traduit probablement la présence de personnes au foyer au sein de ces trajectoires dominées par une absence du marché du travail comme c'est le cas de la carrière « autre » définie dans la typologie d'Herman et Rea (2017).

Ensuite, pour ce qui est des lieux de naissance, cette classe est principalement composée de ressortissants de pays européens hors Union Européenne (35,8 %), de migrants issus d'Afrique subsaharienne (34,3 %) et enfin d'individus nés en Asie occidentale (21,6 %). Cette répartition est assez représentative de la distribution connue par l'ensemble de l'échantillon. Contrairement à d'autres classes présentées ci-après, aucune origine ne semble être particulièrement sur-représentée dans cette classe.

Finalement, la classe comprend une large majorité d'individus qui n'ont pas (encore) obtenu de statut d'asile puisque 87,5 % d'entre eux n'avaient pas obtenu l'asile au dernier trimestre de 2014. Cet élément indique que la trajectoire-type de la classe 2 est surtout connue par des personnes dont la demande d'asile est en cours ou a été refusée. Cette idée est confirmée par l'apparition d'état « Sortie du registre » en fin de période d'observation : l'on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit là d'individus dont la demande a été refusée puisque 16,7 % des individus de la classe 2 finissent par être radiés du registre. Ils n'ont par conséquent pas accès à un revenu d'intégration ce qui explique l'absence de cet état dans ces trajectoires. Les quelques épisodes passés en emploi surviennent presqu'uniquement en fin d'observation, ce qui peut être d'une part expliqué par les changements législatifs qui empêchaient les demandeurs d'asile d'accéder à l'emploi entre 2007 et 2010 (Carpentier & Schoumaker, 2018; Lens et al., 2018) et d'autre part par la présence éventuelle d'étudiants évoquée précédemment.

1.3.3. Trajectoire 3 : carrière d'aide sociale

Figure 12 – Classe 3 : chronogramme et tapis de séquences (N=520)

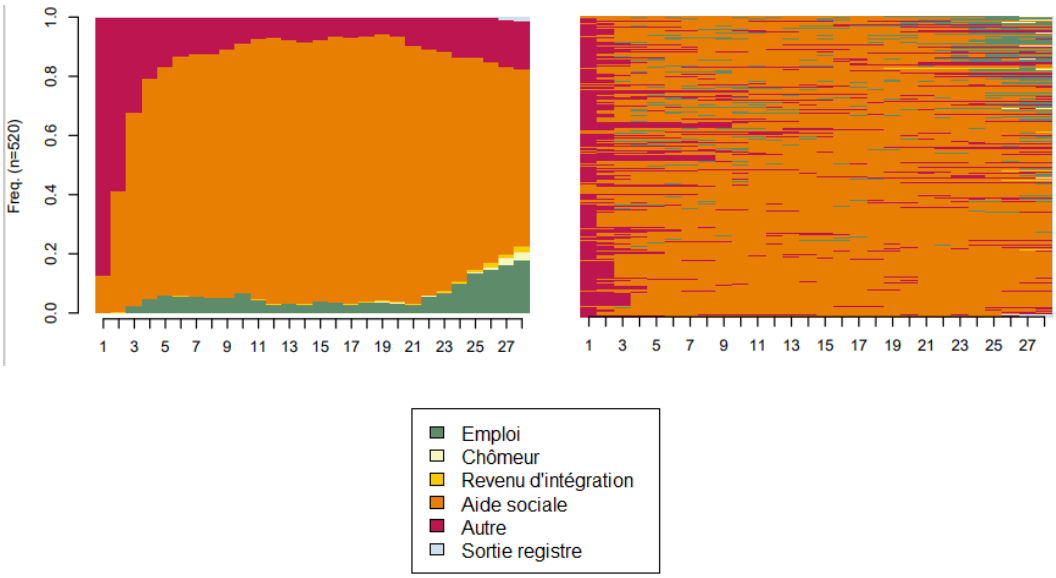

La troisième classe issue de l'analyse en séquences réalisée sur les individus demandeurs d'une protection internationale arrivés entre 2004 et 2007 en Belgique rassemble 520 individus, soit 5,5 % de la population d'intérêt. La lecture du chronogramme et du tapis de séquences indique directement la prégnance de l'état « aide sociale ». Celui-ci correspond essentiellement à l'allocation d'une aide financière qui se traduit soit par une aide mensuelle, soit par une aide occasionnelle. Dans ce cas-ci, la trajectoire type de la classe 3 est composée en moyenne de 22 trimestres dans l'état « aide sociale », 4 dans l'état « autre » mais également pratiquement 2 trimestres dans l'état « emploi ». Ainsi, les trajectoires sont un peu moins stables que dans les classes 5 et 6 ci-après, puisqu'elles connaissent environ 3,6 transitions par séquence. Par ailleurs, on constate que la proportion d'individus en emploi dans cette classe commence à prendre un peu plus d'importance vers la fin de la période d'observation (au-delà de 5 ans), mais sans jamais dépasser une fréquence trimestrielle de 20 % des individus de la classe.

D'un point de vue socio-démographique, cette classe est la plus égalitaire en termes de genre puisqu'elle comprend 54,2 % d'hommes et donc 45,8 % de femmes. Avec la classe 4, c'est aussi une des classes les plus âgées : l'âge moyen à l'arrivée est de 32 ans, avec des proportions plus grandes que la moyenne totale de la population pour tous les groupes d'âge entre 40 et 65 ans à l'arrivée.

Quant aux lieux de naissance, cette classe est dominée par les ressortissants d'Afrique subsaharienne (57,1 % des individus de la classe). Parmi ceux-ci, plus de la moitié sont issus du Congo, du Rwanda ou de la Guinée. Ensuite, les pays européens hors UE rassemblent un quart des individus de la classe 3, avec une fois de plus en tête les ressortissants de l'ex-URSS.

Finalement, cette classe semble à nouveau être constituée essentiellement d'individus demandeurs d'asile qui n'ont pas (encore) obtenu de statut de résidence légal en Belgique (88,3 % n'ont pas obtenu l'asile avant fin 2014). Cependant, très peu d'individus de la classe 3 ont quitté le registre : seuls 6 % ont été radiés. D'un point de vue de la protection sociale, ces demandeurs d'asile ont pratiquement tous droit à l'aide financière, pourvu qu'ils soient arrivés avant le 1er juin 2007 (Dupont, 2007) (ce qui est le cas de la grande majorité des individus de la population d'intérêt). Par ailleurs, 2,7 % sont devenus réfugiés avant le dernier trimestre de 2014 et 9 % ont obtenu la protection subsidiaire à cette même date. Il s'agit donc de la classe qui comprend le plus grand pourcentage de bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ce résultat est cohérent avec les évolutions législatives en matière de droit social puisque ces individus n'avaient pas droit à un revenu d'intégration sociale avant 2016 (SPP Intégration sociale, 2017). Par conséquent, les bénéficiaires d'une protection subsidiaire de la population étudiée ici n'avaient accès qu'à cette aide sociale financière en matière de sécurité sociale (voir chapitre 1).

1.3.4. Trajectoire 4 : carrière de dépendance au revenu d'intégration

La quatrième classe obtenue avec cette analyse en séquences est composée de 394 individus, ce qui en fait le groupe le plus petit de cette classification. Comme pour la classe précédente, le chronogramme et le tapis de séquences sont très parlants avec une forte domination de l'état « revenu d'intégration ». En moyenne, les trajectoires de cette classe contiennent 18 trimestres passés dans cet état, ainsi que 7 trimestres dans la catégorie « autre » et près de 3 trimestres dans l'état « aide sociale ». Les trajectoires sont relativement stables avec en moyenne 3,5 transitions par individu. Comme pour la classe 3, on remarque une petite augmentation des proportions d'individus en emploi mais cette progression reste tardive et encore plus restreinte que dans la classe précédente avec toujours moins de 10 % des individus dans cet état pour chaque trimestre.

Figure 13 – Classe 4 : chronogramme et tapis de séquences (N=394)

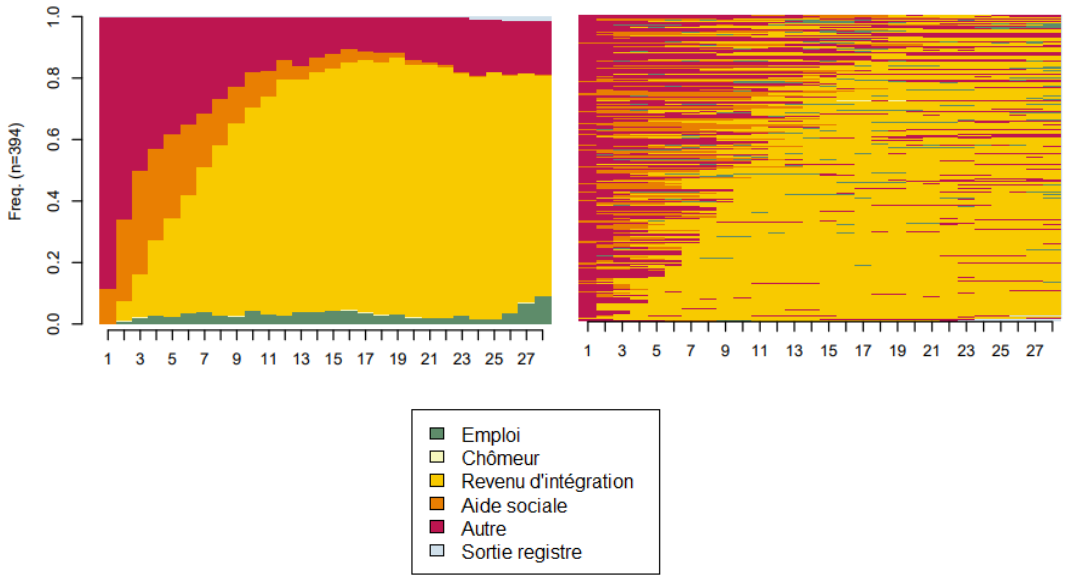

L'analyse descriptive de la classe permet de distinguer cette classe de toutes les autres notamment par rapport à l'âge et au genre. Les individus de la classe 4 sont en effet les plus âgés à l'arrivée avec une moyenne d'âge de 33 ans au moment de l'entrée dans le registre. Il s'agit également de la seule classe où les femmes sont plus représentées que les hommes, avec 60 % de femmes.

Du point de vue des origines, la classe se distingue encore par le pourcentage le plus important d'individus ressortissants d'états européens hors UE (à savoir 45,3%), parmi lesquels plus de 80 % sont originaires d'ex-URSS. L'Afrique subsaharienne est également bien représentée avec 36,4 % des individus de la classe venant principalement de la République Démocratique du Congo, du Cameroun, de Guinée ou d'Angola.

Enfin, la classe 4 est surtout caractérisée par la forte représentation d'individus qui obtiennent le statut de réfugié avant la fin de l'année 2014 : neuf individus sur dix ont le statut de réfugié dans cette classe tandis que les autres n'ont pas (encore) obtenu l'asile. Cette observation est logique compte tenu du fait que les réfugiés sont les seuls individus de la population d'intérêt à être éligibles pour le revenu d'intégration sociale à cette époque (voir chapitre 1, point 1.4.). Il est donc normal que la trajectoire-type de la classe 4 soit principalement connue par des personnes réfugiées. Cet élément explique aussi le fait que cette classe soit la plus petite de la typologie au vu des critères d'accès limité à ce type d'état.

1.3.5. Trajectoire 5 : parcours de sortie rapide du registre

Figure 14 – Classe 5 : chronogramme et tapis de séquences (N=2.763)

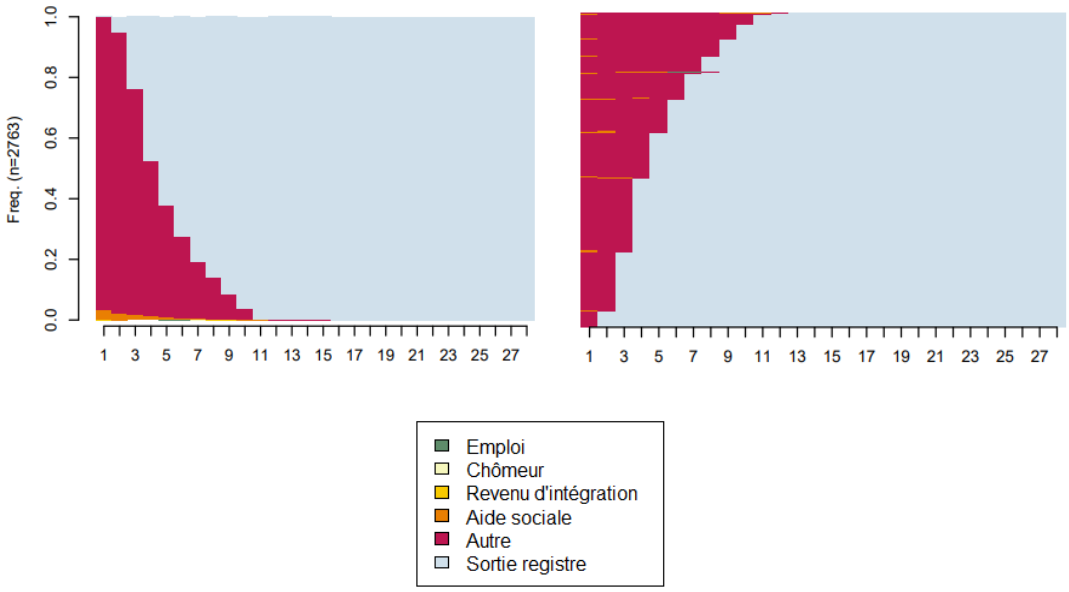

La cinquième classe est le second groupe le plus important quantitativement puisqu'il est constitué de 2.763 individus, soit 28,9 % de la population reprise dans cette analyse. Cette classe est principalement caractérisée par une sortie très rapide du Registre National : en moyenne, 24 trimestres sur 28 sont passés dans l'état « sortie du registre » (représenté en bleu ciel sur les graphiques) et les individus ne restent qu'une année en Belgique. Comme démontré par le tapis de séquences, l'immense majorité des individus a en effet quitté le registre au cours des dix premiers trimestres d'observation (soit 2,5 ans). Pendant ces dix premiers trimestres, les individus connaissent presqu'exclusivement l'état « autre » et c'est pourquoi les trajectoires de ce groupe sont également caractérisées par le nombre le plus faible de transitions entre états (avec en moyenne une seule transition au cours des sept années d'observation). Ces individus ne connaissent pas de trimestres en emploi et *a fortiori* aucun trimestre au chômage puisqu'il faut avoir travaillé un minimum en Belgique avant de pouvoir bénéficier de cette allocation (Lens et al., 2018).

La population de cette classe est majoritairement composée d'hommes (74,9%). L'âge moyen à l'arrivée est égal à l'âge moyen calculé pour toute la population de l'échantillon, à savoir 30,4 ans. De fait, 50,7 % des individus de la classe 5 se retrouvent dans les catégories d'âge 20-24 et 25 -29 ans à l'arrivée.

Ensuite, la répartition géographique des lieux de naissance dans cette classe se caractérise particulièrement par une représentation forte du sous-continent européen hors Union Européenne. Parmi les pays de cette sous-région, l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie sont les lieux de naissance les plus fréquents. La classe 5 comporte également la plus forte représentation de la catégorie « 13 nouveaux états Union Européenne » : elle représente 8,8 % de la classe tandis qu'elle ne représente que 4,1% de l'échantillon total de population. Parmi les individus originaires de ces treize états, les trois quarts sont issus de la Roumanie et de la Bulgarie, ce qui est normal compte tenu du fait que ces deux états ne sont entrés dans l'Union Européenne qu'en 2007. De plus, les ressortissants de ces deux pays devaient encore demander un permis de travail jusqu'en 2013 (Pina et al., 2015), leur accès au marché de l'emploi était donc plus restreint au cours de la période étudiée. Par ailleurs, le reste de la classe 5 est essentiellement composé de ressortissants des sous-continents d'Asie occidentale (21,4 %) et d'Afrique subsaharienne (20,4 %).

Enfin, comme dans la sixième classe ci-dessous, les situations légales de cette classe sont très homogènes puisque 99,5 % des individus n'ont pas obtenu de statut d'asile avant la fin de 2014, comme mentionné précédemment à partir de la lecture des graphiques. Ce sont donc essentiellement des demandeurs d'asile qui finissent par quitter le Registre National, soit par émigration (7 %), soit en étant radiés du registre (93 %). On peut donc supposer que cette classe est composée d'individus dont la procédure d'asile a rapidemment été refusée (pour la majorité en moins d'un an), ne laissant pas l'occasion aux individus de connaître une carrière professionnelle en Belgique.

1.3.6. Trajectoire 6 : parcours de sortie progressive du registre

Cette dernière classe issue de l'analyse en séquences est moins importante quantitativement, à l'instar des classes 3 et 4. En l'occurrence, la classe 6 comprend 8,7 % de l'échantillon total, soit 831 individus. Celle-ci est en grande partie comparable à la classe précédente pour ce qui est de la composition socio-démographique et des trajectoires. De fait, comme dans la classe 5, ces trajectoires sont caractérisées par la sortie du registre de la totalité des individus avant la fin de la période d'observation, comme le démontrent les zones bleu ciel sur le tapis de séquences. Cependant, cet état est connu en moyenne plus tard : alors que les individus

du groupe 5 ne passaient en moyenne qu'une année sur le territoire belge, ceux de la classe 6 restent en moyenne 4 ans en Belgique, ce qui leur laisse notamment l'occasion de connaître d'autres états avant la sortie du registre. La classe 6 compte donc en moyenne 2 transitions entre états par séquence, une transition de plus que dans le groupe 5. De plus, le temps passé dans les états est davantage départagé, particulièrement entre les états « autre » (13 trimestres en moyenne), « sortie du registre » (12 trimestres) et « aide sociale » (2 trimestres). À partir des deuxième et troisième trimestres, quelques épisodes sont caractérisés par une petite proportion d'individus en emploi.

Figure 15 – Classe 6 : chronogramme et tapis de séquences (N=831)

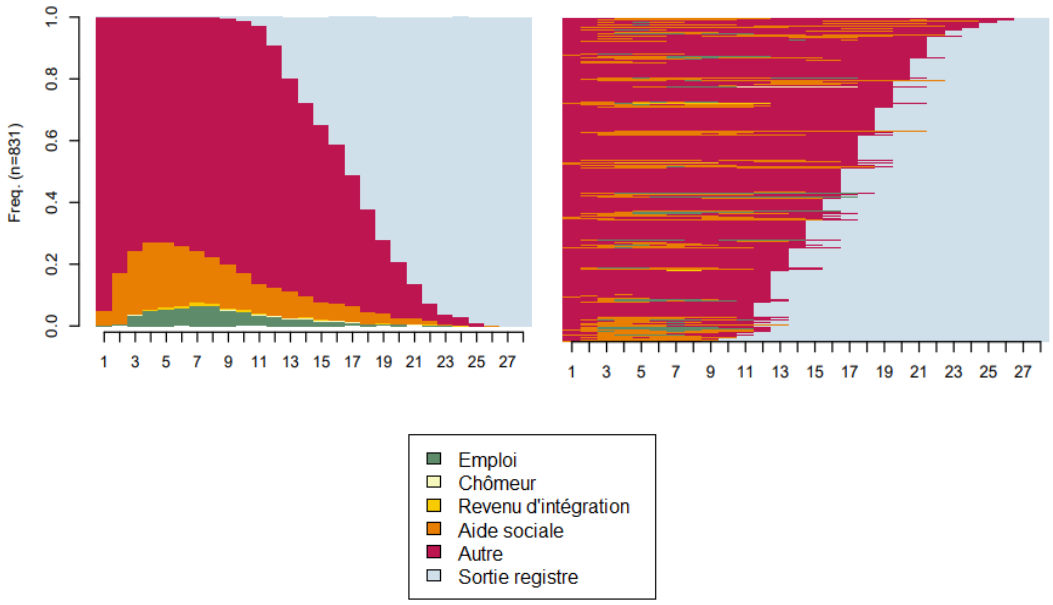

Comme dans la classe 5, le groupe 6 est composé aux trois quarts d'hommes. Si l'âge moyen à l'arrivée est encore une fois proche de celui des autres groupes, à savoir 30 ans, cette classe est celle qui contient les plus grandes proportions de personnes âgées de 35 à 39 ans à l'arrivée (13 % de la classe) et d'individus âgés entre 18 et 19 ans à l'arrivée (6 %). Malgré tout, la distribution par âge reste fort semblable à celle de la population totale de l'échantillon.

En ce qui concerne les lieux de naissance, la répartition est également semblable à la répartition globale avec majoritairement des individus issus d'Europe hors Union Européenne (33 %), d'Afrique subsaharienne (32,3 %) et d'Asie occidentale (24,4 %). Il y a donc moins de ressortissants européens hors UE et plus de ressortissants africains que dans la classe 5, c'est d'ailleurs la principale différence socio-démographique qu'il est possible de distinguer entre ces deux groupes. Une fois

encore, parmi les pays européens hors UE, ce sont l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie qui sont les plus représentés dans ce groupe. Pour les ressortissants d'Asie occidentale, l'Irak et le Népal sont les pays de naissance les plus fréquents parmi ces individus du groupe 6.

Enfin, la situation légale des individus de la classe 6 est fortement similaire à celle de la classe 5. Comme exposé ci-dessus avec la lecture des chronogrammes et tapis de séquences, tous les individus de ces classes finissent par quitter le registre avant la fin de la période d'observation. Cette fois, les cas d'émigration sont encore plus faibles (seulement 5 %), tous les autres étant radiés. De plus, le parallèle entre les deux classes est encore renforcé car les individus de la classe 6 n'obtiennent pas non plus l'asile avant la fin de l'année 2014 : seuls 2,3 % ont le statut de réfugié et 2 % ont obtenu la protection subsidiaire. On comprend donc que les individus de cette classe sont des demandeurs d'asile dont la procédure n'a jamais abouti à un permis de résidence stable en Belgique. Cependant, la différence avec la classe 5 semble ici être que les procédures sont plus longues, permettant aux individus de rester plus longuement sur le territoire belge en attente d'une décision. Certains ont même l'occasion d'obtenir un emploi pendant quelque temps en Belgique puisque les demandeurs d'asile peuvent obtenir un permis de travail après 6 mois passés sur le territoire belge (SPF Chancellerie du Premier Ministre - DG Communication externe, 2015), d'où le fait que ces états surviennent à partir des deuxième ou troisième trimestres.

1.4. Conclusions du volet descriptif

La classification principale issue de l'analyse en séquences a permis de mettre en évidence quelques constats majeurs. Tout d'abord, l'étude approfondie de la première classe où les carrières se déroulent majoritairement en emploi a souligné les effets d'une certaine ethnostratification ainsi que les effets *a priori* plus nuancés des statuts légaux obtenus. L'analyse biographique ci-après permettra d'ailleurs d'éclaircir ce point en étudiant l'impact des parcours administratifs.

Ensuite, comme cela était attendu, la classification a confirmé l'idée que l'accès aux diverses aides de sécurité sociale est différencié, particulièrement en fonction des dispositions législatives : les réfugiés sont les seuls à accéder au revenu d'intégration tandis que les allocations de chômage restent peu accessibles pour

l'ensemble de la population puisqu'elles requièrent d'avoir déjà travaillé sur le marché belge. De plus, les carrières « revenu d'intégration » et « aide sociale » témoignent de trajectoires largement dépendantes de la sécurité sociale et celle-ci ne sert alors que très marginalement de tremplin vers une insertion professionnelle (Herman & Rea, 2017). Par ailleurs, ces deux classes sont les plus petites d'un point de vue quantitatif et démontrent donc aussi l'accès assez restreint à ces aides puisque conditionné par différents critères légaux (voir chapitre 1).

Puis, la classification principale aboutit au constat qu'une part non-négligeable de la population d'intérêt quitte le registre plus ou moins rapidement (classes 5 et 6), probablement car les demandes d'asile n'ont pas été acceptées. Cela rejoint le chiffre exposé dans le premier chapitre qui indiquait qu'une grande part des demandes introduites débouchaient sur un refus d'octroi de la protection internationale. Dès lors, ces individus connaissent de brèves expériences socio-économiques en Belgique et se retrouvent le plus souvent en dehors du marché de l'emploi (catégorie autre).

Enfin, les années d'arrivée en Belgique ont également été insérées dans les statistiques descriptives mais n'ont cependant pas fait l'objet d'une description précise. De fait, il y a peu de différences dans les fréquences des cohortes d'arrivée selon les trajectoires-types. Cet indicateur ne laissait donc pas transparaître ici l'impact des changements du contexte institutionnel sur les parcours socio-économiques (restrictions de l'accès au marché de l'emploi entre 2007 et 2010, création du statut de protection subsidiaire à partir de 2007, restrictions de l'accès à l'aide sociale à partir de fin juin 2007).

2. Partie explicative : analyse biographique

Dans cette seconde et dernière partie des analyses, il s'agira de présenter les résultats obtenus grâce à la méthode d'analyse biographique. Dans ce cadre, trois situations particulières ont été étudiées : (1) la première entrée en emploi, (2) la sortie du premier épisode continu en emploi et enfin (3) l'entrée dans un second épisode en emploi. À partir de ces phénomènes d'intérêt, des fonctions du risque d'occurrence des événements pourront être modélisées. Des modèles de régressions logistiques seront également utilisés pour étudier l'influence de variables explicatives et de contrôle sur les probabilités de connaître ces événements. L'objectif principal de cette

analyse est de répondre au questionnement suivant : *quels impacts ont la procédure d'asile et les différents permis de séjour obtenus au cours du temps sur l'évolution des carrières professionnelles des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique ?* En effet, l'analyse biographique permettra d'approfondir les questionnements liés à la stabilité des trajectoires, déjà abordés avec l'analyse en séquences, mais en examinant plus avant l'impact de la situation légale sur la construction des carrières. Les événements cités précédemment permettront de fait de rendre compte de facteurs qui peuvent favoriser les chances d'une situation professionnelle continue ou au contraire les risques d'une trajectoire plus instable. Avant de conduire ces analyses biographiques, il est cependant essentiel de définir quelques éléments.

2.1. Définitions préalables

Pour l'analyse biographique, la même population d'intérêt que pour l'analyse en séquences a été reprise, à savoir les demandeurs d'une protection internationale arrivés entre 2004 et 2007 sur le territoire belge. Il faut souligner que, pour cette méthode, il n'est plus nécessaire de limiter la période d'observation à un certain nombre de trimestres pour avoir des séquences de même longueur. De fait, l'analyse de survie permet de tenir compte de la troncature à droite. Tous les individus ont dès lors pu être suivis jusqu'à fin 2014 (fin des données disponibles), ce qui signifie que les personnes arrivées en 2004 peuvent être suivies pendant 10 ans si elles sont restées sur le territoire belge dans cet intervalle de temps.

Par ailleurs, pour permettre d'étudier l'influence des titres de séjour obtenus sur la construction des parcours professionnels, la base de données utilisée pour les analyses en séquences a été fusionnée avec le TI195 du Registre National qui reprend les types de titres de séjour obtenus ainsi que les dates d'obtention de ceux-ci. Cette fusion permet de mettre en parallèle les trajectoires administratives et professionnelles. Il en résulte une population de 6.554 individus. Un tableau descriptif de cet échantillon est présenté en annexe 8 mais il reste de manière générale semblable à la population reprise dans l'analyse en séquences. Les seules différences sont une représentation légèrement plus élevée des femmes et des personnes ressortissantes d'Afrique subsaharienne.

Il est également important de bien définir l'entrée en observation des individus pour chacun des événements étudiés. Pour l'entrée dans un premier épisode continu

en emploi, les individus seront observés dès leur arrivée en Belgique, moment à partir duquel ils sont susceptibles de connaître cet événement. Pour ce qui est de la sortie de ce premier épisode, les individus seront pris en compte dans l'analyse dès le moment où ils sont entrés dans leur premier épisode en emploi et seront donc à risque de sortir de cette situation[19]. De la même manière, en ce qui concerne l'événement d'entrée dans un second épisode en emploi, il s'agira d'étudier les individus qui ont quitté leur premier épisode en emploi continu et pourraient à nouveau trouver du travail. Dans les trois cas, il s'agit d'événements non-renouvelables : l'individu ne pourra les connaître qu'une fois chacun.

Enfin, pour l'ensemble de ces analyses, les individus seront censurés lorsqu'ils quittent le registre par émigration ou radiation car ils ne sont plus à risque de connaître les événements d'intérêt. De plus, au-delà du dernier trimestre de 2014, les individus qui n'ont encore connu aucun de ces événements sont automatiquement censurés puisque les données ne sont pas disponibles après (censure à droite).

2.2. Description des résultats

Dans cette section, les résultats des analyses biographiques menées sur les trois événements précités seront décrites. Pour ce faire, des courbes de survie de Kaplan-Meier ont été réalisées et permettent de voir la proportion des individus qui connaissent l'événement d'intérêt au cours du temps (ou plus exactement la proportion d'individus qui n'ont pas encore connu l'événement et qui survivent en quelque sorte à celui-ci, d'où l'appellation « courbe de survie »). Ensuite, des modèles biographiques en temps discret sont estimés à partir de régressions logistiques comme expliqué dans le chapitre méthodologique. Ils permettent de mesurer l'influence de variables indépendantes sur la variable dépendante (l'occurrence de l'événement) à l'aide des rapports de cote. Lorsque les rapports de cote se rapprochent de 1, cela signifie que le risque que l'événement se produise est semblable dans la catégorie étudiée et dans la catégorie de référence. Lorsqu'il est supérieur à 1, cela signifie que les individus de la catégorie étudiée ont plus de chances de connaître l'événement que ceux de la catégorie de référence et inversement lorsque le rapport est inférieur à 1.

[19] Il faut souligner que les individus pourront éventuellement changer d'emploi au cours de l'épisode, l'événement d'intérêt concerne la sortie de l'épisode vers un état qui n'est pas en emploi.

2.2.1. Entrée en emploi

L'insertion dans l'emploi ayant déjà été largement étudiée dans d'autres recherches (voir chapitre 2), cette partie de l'analyse sera relativement brève en exposant principalement quelques courbes de Kaplan-Meier (figure 16). Des tests *log-rank*, dont la significativité est indiquée sous les graphiques, ont été réalisés pour vérifier si les différences observées entre les catégories des variables existent bel et bien. Ici, étant donné que les tests donnent des p-valeurs supérieures à 0,05, on peut considérer que les courbes sont réellement différentes. Des modèles de régression logistique dont les résultats se trouvent dans le tableau 12 ont également été menés.

Figure 16 – Courbes de survie de Kaplan-Meier de l'entrée en premier emploi (N=6.554)
Selon le sexe, les groupes d'âge à l'arrivée et le continent de la nationalité à l'arrivée

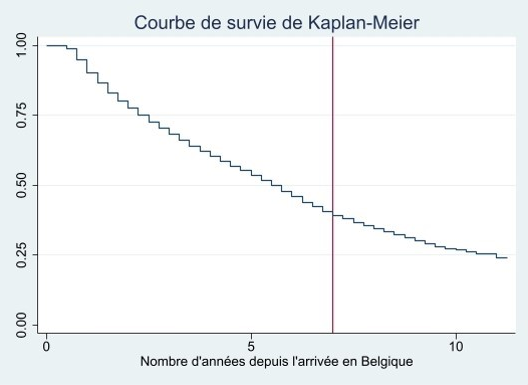

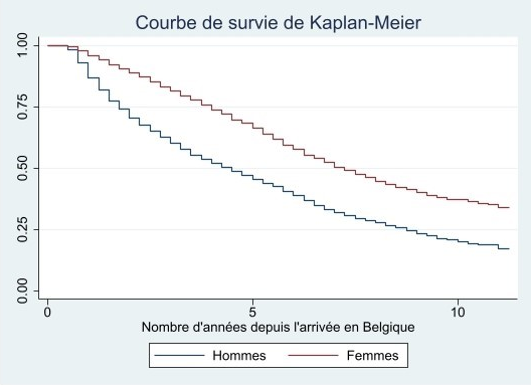

p-valeur : 0,000

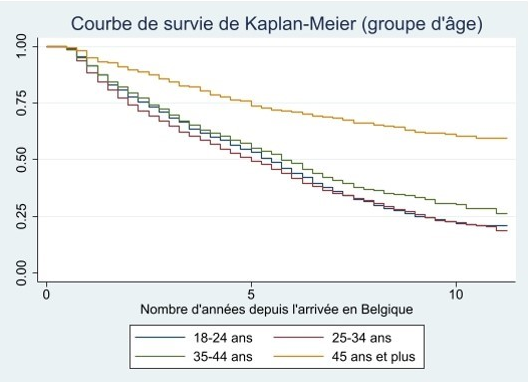

p-valeur : 0,000

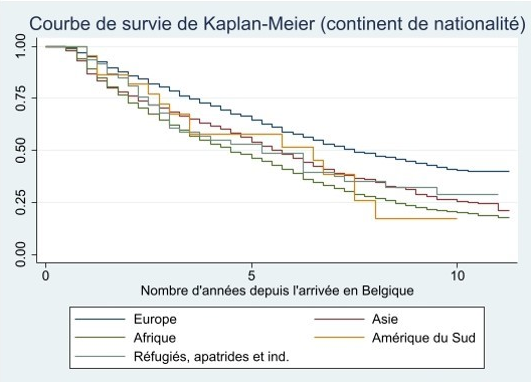

p-valeur : 0,000

Les résultats démontrent tout d'abord que 75 % des individus de l'échantillon finissent par entrer en emploi à un moment. Cependant, cette insertion ne survient pas rapidement pour tous et des différences sont visibles selon diverses caractéristiques. Les femmes ont par exemple une insertion moins rapide et également plus faible, la régression montre que leur rapport de cote concernant l'entrée en emploi est 58 % plus

faible à chaque intervalle de temps (trimestre) par rapport aux hommes. Puis l'âge à l'arrivée est également un marqueur de différence, particulièrement dans les tranches plus âgées. De fait, les chances de connaître l'entrée en emploi sont significativement plus faibles entre 40 et 69 ans comparées aux 20-24 ans à l'arrivée (catégorie de référence). Ce constat est bien visible également sur le graphique de Kaplan-Meier : les courbes des âges intermédiaires entrent plus rapidement et en plus grand nombre en emploi. En ce qui concerne les nationalités à l'arrivée, les ressortissants de pays d'Asie et d'Afrique connaissent des insertions en emploi plus rapides et plus nombreuses que les migrants issus des autres régions du monde.

Enfin, ce qui concerne les statuts légaux est le plus intéressant pour cette partie de la recherche. En effet, les résultats de la régression démontrent que le fait de ne pas avoir de titre de séjour diminue largement les probabilités d'entrer en emploi puisque les individus concernés ont, à chaque trimestre, 85 % de chances en moins que les individus possédant un titre de séjour court. Avec un titre de séjour limité ou illimité, ces chances sont par contre multipliées par deux par rapport aux chances des personnes ayant un titre court. En ce qui concerne l'obtention d'un statut d'asile, le troisième modèle de régression démontre que le fait de ne pas encore avoir obtenu de statut de protection internationale diminue les chances d'entrer en emploi par rapport à ceux qui obtiennent le statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Cependant, le premier modèle de régression qui contrôle également pour les titres de séjour nuance ce constat : à titre de séjour identique, les chances d'entrer dans un premier emploi sont diminuées pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire par rapport à ceux qui n'ont pas obtenu l'asile. Cet élément peut notamment être expliqué grâce à d'autres études qui affirment que les réfugiés ont davantage l'occasion de choisir l'emploi qui leur convient au vu de leur statut légal plus stable (Herman & Rea, 2017; Piguet & Wimmer, 2000). De plus, il semblerait donc que ce soit la nature du titre de séjour qui impacte le plus l'entrée en emploi plutôt que le statut d'asile en lui-même : les titres plus précaires augmentent les difficultés d'entrée en premier emploi.

Tableau 12 – Modèles de régression logistique sur l'entrée dans le premier épisode continu en emploi

	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Odds Ratio		Odds Ratio		Odds Ratio	
Sexe (Ref. Homme)						
Femme	0,42	***	0,42	***	0,52	***
Age atteint à l'arrivée (Ref. 20-24 ans)						
18-19 ans	0,84	**	0,83	**	0,83	**
25-29 ans	1,01		1,01		1,01	
30-34 ans	0,90	**	0,92	*	0,95	
35-39 ans	0,87	**	0,88	**	0,89	*
40-44 ans	0,57	***	0,59	***	0,64	***
45-49 ans	0,44	***	0,45	***	0,50	***
50-59 ans	0,22	***	0,25	***	0,26	***
60-64 ans	0,03	***	0,03	***	0,03	***
Nationalité à l'arrivée (Ref. Europe hors UE)						
13 nouveaux Etats UE	1,57	***	1,70	***	1,44	***
Asie occidentale	1,55	***	1,51	***	1,56	***
Asie orientale	4,36	***	3,71	***	3,02	***
Afrique du Nord	1,36	**	1,34	**	1,30	**
Afrique subsaharienne	1,92	***	1,97	***	2,00	***
Amérique latine et Caraïbes	2,92	***	3,04	***	2,29	***
Réfugié, apatride et indéterminé	1,82	***	1,77	***	1,63	***
Type de titre de séjour (Ref. court)						
limité	2,19	***	1,77	***	.	
illimité	2,08	***	1,86	***	.	
Belge	1,89	***	1,51	***	.	
Sans titre ou non renseigné	0,15	***	0,15	***	.	
Obtention de l'asile (Ref. Pas d'obtention)						
Protection subsidiaire	0,58	***	.		1,52	***
Réfugié	0,75	***	.		2,00	***

*** p<0,01 **p<0,05 *p<0,1

Note : la durée depuis l'arrivée est contrôlée pour chaque trimestre dans les modèles à l'aide d'une variable dichotomique. Le tableau est réalisé à partir du Registre National (TI001 et TI195) fusionné à la BCSS, pour tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007 et qui avaient entre 18 et 65 ans à l'arrivée (N=6.554).

2.2.2. Sortie du premier épisode continu en emploi

Dans cette seconde analyse biographique, l'événement d'intérêt est la sortie du premier épisode continu passé en emploi (ce n'est donc pas exactement la sortie du premier travail, il s'agit du changement vers un autre état que l'emploi). L'analyse porte sur les 4.040 personnes qui sont entrées à un moment dans un premier épisode en emploi. La courbe de Kaplan-Meier est ici très parlante : au bout des quatre

premiers trimestres, soit au bout de la première année en emploi, seuls 54,3 % de ceux qui étaient dans un épisode en emploi sont encore au travail. Autrement dit, 48,7 % sont déjà sortis de l'épisode en emploi après un an et 71,6 % sont sortis après 2 ans (8 trimestres). Il semble donc que l'activité professionnelle n'est pas très stable et peu d'individus restent longtemps dans la même situation.

Figure 17 – Courbe de survie de Kaplan-Meier pour la sortie du premier épisode en emploi (N=4.040)

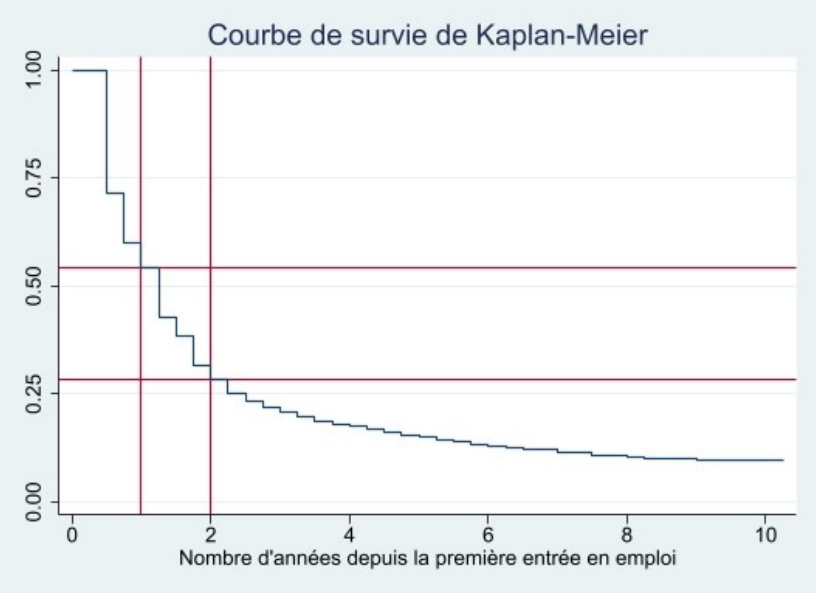

Les résultats des modèles de régression ne permettent cette fois pas de conclure à une réelle différence selon le genre en ce qui concerne les probabilités de perdre son travail. Par contre, les âges plus avancés (entre 30 et 39 ans mais aussi particulièrement entre 40 et 64 ans) restent significatifs : si ces groupes d'âge avaient moins de probabilités d'entrer en emploi, ils ont cependant plus de chances de rester dans cette situation de travail, comparé à la catégorie de référence plus jeune des 20-24 ans à l'arrivée. L'hypothèse qui découle de cet élément est que les personnes plus âgées, une fois insérées dans l'emploi, ont plus de chances de conserver cette situation professionnelle probablement car elles ont plus d'expérience. En ce qui concerne les nationalités, seuls les ressortissants des 13 nouveaux états de l'UE présentent un rapport de cote significatif : ils ont 2 fois plus de chances de sortir du premier épisode en emploi par rapport aux ressortissants de pays d'Europe hors UE. Dans l'analyse en séquences, les individus concernés étaient surtout sur-représentés dans la classe 5 de sortie rapide du registre. Comme il s'agit de pays qui sont entrés dans l'Union Européenne en 2003 ou en 2007, on peut supposer que les parcours d'asile de leurs

ressortissants ont été fortement impactés par ces changements et ils ont donc pu sortir du registre entre autres pour regagner leur pays d'origine, débouchant sur de plus grandes probabilités de quitter leur emploi en Belgique.

Par ailleurs, la situation légale est intéressante à examiner. Les personnes qui possèdent un titre de séjour plus stable (limité, illimité ou nationalité belge) ont moins de chances de quitter la situation d'emploi en comparaison des individus ayant un titre de séjour court. Il n'y a cependant pas de différence entre ces trois types de séjour : la stabilité qu'ils confèrent à moyen et long terme permet de conserver une position professionnelle plus sûre : les employeurs seront notamment plus enclins à prolonger les contrats des personnes dont ils sont certains qu'elles pourront rester en Belgique plus longtemps (Kogan et al., 2011). De plus, les séjours limités à un an par exemple sont souvent renouvelables (comme dans le cas de la protection subsidiaire) et ils confèrent donc presqu'autant de stabilité que les séjours illimités. Les personnes non renseignées ou sans titre ont quant à elles plus de chances de sortir du premier épisode en emploi. Cela rejoint l'hypothèse émise dans cette recherche ainsi que les résultats obtenus par Bertrand en Suisse, puisqu'elle constatait que les individus ayant des titres plus stables avaient de meilleures chances en termes de carrières professionnelles (Bertrand, 2019). Cependant, en contrôlant pour les titres de séjour, l'obtention d'une protection internationale est un facteur qui favorise la sortie du premier épisode en emploi en comparaison de ceux qui n'ont pas obtenu l'asile. Cela peut s'expliquer par le fait que l'obtention d'un statut donne droit à certains aspects de la sécurité sociale et cela permet aux individus de choisir davantage leur situation professionnelle ou socio-économique.

Tableau 13 – Modèles de régression logistique sur la sortie du premier épisode en emploi

	Modèle 1 Odds Ratio		Modèle 2 Odds Ratio		Modèle 3 Odds Ratio	
Sexe (Ref. Homme)						
Femme	0,94		0,94		0,90	**
Age atteint à l'arrivée (Ref. 20-24 ans)						
18-19 ans	1,11		1,14		1,12	
25-29 ans	1,01		1,00		1,01	
30-34 ans	0,87	**	0,87	**	0,87	**
35-39 ans	0,85	**	0,86	**	0,85	**
40-44 ans	0,77	***	0,79	**	0,78	**
45-49 ans	0,67	***	0,67	***	0,63	***
50-59 ans	0,59	***	0,59	*	0,58	***
60-64 ans	5,77	*	5,37	***	6,20	*
Nationalité à l'arrivée (Ref. Europe hors UE)						
13 nouveaux Etats UE	2,29	***	2,15	***	2,18	***
Asie occidentale	0,97		0,96		0,99	
Asie orientale	0,90		0,95		0,90	
Afrique du Nord	1,11		1,08		1,12	
Afrique subsaharienne	1,01		1,00		1,05	
Amérique latine et Caraïbes	0,81		0,84		0,81	
Réfugié, apatride et indéterminé	1,06		1,09		1,16	
Type de titre de séjour (Ref. court)						
limité	0,71	***	0,76	***	.	
illimité	0,70	***	0,73	***	.	
Belge	0,69	***	0,78	***	.	
Sans titre ou non renseigné	1,49	***	1,48	***	.	
Obtention de l'asile (Ref. Pas d'obtention)						
Protection subsidiaire	1,31	**	.		1,12	
Réfugié	1,21	***	.		1,04	
Secteur d'activité (Ref. Horeca/commerce)						
Agriculture	3,98	***	4,14	***	4,16	***
Artisanat	0,22	**	0,22	**	0,21	**
Autre service	0,88		0,90		0,87	
Construction/Industrie	0,73	***	0,73	***	0,71	***
Culturel/artistique/loisirs	0,80		0,81		0,76	
Enseignement	1,20		1,16		1,12	
Intérimaire	1,99	***	1,97	***	1,95	***
Nettoyage/gardiennage	0,92		0,93		0,87	*
Réparation/installation/entretien de machines	0,65		0,70		0,67	
Santé/social	0,81	**	0,80	***	0,76	***
Services qualifiés	1,58	**	1,38	*	1,51	**
Transport/Manutention	0,76	*	0,75	*	0,72	**
Indépendant	0,76	**	0,76	**	0,73	***

*** p<0,01 **p<0,05 *p<0,1

Note : la durée depuis l'entrée dans le premier emploi est contrôlée pour chaque trimestre dans les modèles à l'aide d'une variable dichotomique. Le tableau est réalisé à partir du Registre National (TI001 et TI195) fusionné à la BCSS, pour tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007, qui avaient entre 18 et 65 ans à l'arrivée et qui sont déjà entrés dans une première période en emploi (N=4.040).

Finalement, la variable des 14 secteurs d'activité recodée a également été introduite dans le modèle pour distinguer les secteurs qui pourraient favoriser une meilleure stabilité des carrières professionnelles. Cet ajout a été effectué en formulant l'hypothèse que les secteurs d'activité où les emplois sont plus précaires (travail intérimaire ou saisonnier notamment) engendrent des parcours moins stables. De fait, la régression indique que les individus ayant un emploi dans le secteur de l'agriculture ou un emploi intérimaire ont respectivement des risques 4 et 2 fois plus élevés de quitter le premier épisode en emploi en comparaison des individus travaillant dans l'Horeca ou le commerce. *A contrario*, les personnes dont le premier épisode en emploi se situe dans le secteur de l'artisanat (par exemple, le travail du diamant, la reliure ou encore le tissage) ont 78 % de chances en plus de ne pas quitter leur emploi par rapport au secteur de l'Horeca/commerce. Il faut cependant rester prudent car ce secteur ne regroupe que peu de situations dans la population d'intérêt, probablement car il requiert davantage de qualifications mais aussi parce que l'offre d'emploi n'y est pas aussi importante. De manière un peu moins contrastée mais tout aussi significative, les personnes dans les secteurs de la construction/industrie, de la santé/sociale ou encore du travail indépendant courent également moins de risques de perdre leur emploi (entre 19 et 27 % de risques en moins que le secteur Horeca/commerce). Ces résultats sont tout à fait cohérents avec l'analyse en séquences secondaires qui avait démontré que les secteurs de la construction/industrie, de la santé/social et de l'Horeca/commerce étaient ceux qui regroupaient davantage de trajectoires plus stables, c'est-à-dire où les individus restaient plus longuement dans un même secteur d'activité. Ils sont donc confirmés par l'analyse biographique qui permet de contrôler les caractéristiques socio-démographiques du migrant.

2.2.3. Entrée dans le second épisode en emploi

Finalement, pour comprendre quelles variables favorisent les parcours d'emploi, un dernier événement a été étudié, à savoir l'entrée dans un second épisode en emploi. En cherchant à connaître ce qui caractérise les individus qui sont le plus susceptibles d'avoir à nouveau un travail après avoir quitté un premier épisode emploi, l'idée est de pouvoir déceler les facteurs qui favorisent les carrières en emploi, même si l'activité professionnelle ne reste pas stable.

Il est nécessaire de rappeler ici que seuls sont pris en compte les individus qui ont eu un premier épisode en emploi et qui l'ont ensuite quitté. Tous les individus qui n'ont jamais eu de premier emploi ou qui n'ont jamais quitté ce premier épisode continu sont retirés de l'analyse et il reste donc 3.434 personnes. La courbe de survie montre que lorsqu'une seconde entrée dans une activité professionnelle a lieu, celle-ci survient relativement rapidement puisqu'au bout de 2 ans et demi, près de 75 % de ceux qui avaient quitté le premier épisode sont à nouveau dans une situation professionnelle active. La durée médiane avant de retrouver un emploi est d'ailleurs d'un an et trois mois (5 trimestres).

Figure 18 – Courbe de survie de Kaplan-Meier pour l'entrée en second épisode en emploi (N=3.434)

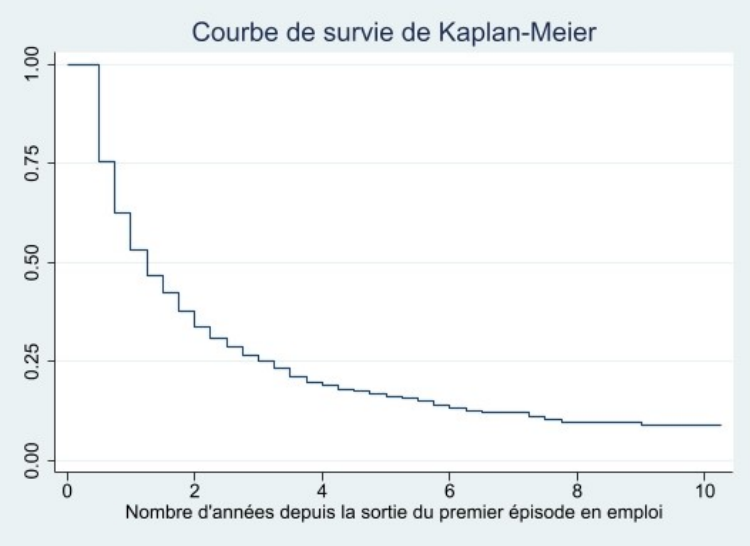

En ce qui concerne les déterminants de cette situation, une distinction genrée se marque comme pour l'insertion dans le premier emploi : les femmes ont cette fois des rapports de cote 27 % plus faibles que ceux des hommes pour l'entrée dans une seconde situation de travail. De la même manière, les tranches d'âge entre 40 et 60 ans éprouvent à nouveau plus de difficultés à rentrer en emploi par rapport à ceux qui ont entre 20 et 24 ans à l'arrivée en Belgique, ce qui rejoint les constats précédents quant aux meilleures chances d'insertion des âges intermédiaires (Herman & Rea, 2017; Piguet & Wimmer, 2000). Pour ce qui est des nationalités à l'arrivée, les mêmes tendances que pour le premier emploi se dessinent mais de manière moins marquée : les ressortissants des régions d'Asie orientale et occidentale ont des probabilités légèrement plus élevées de retrouver un emploi que les individus issus de pays d'Europe hors UE. De même, les chances de trouver un deuxième emploi sont 1,2 fois

plus élevées pour ceux issus d'Afrique subsaharienne par rapport aux européens hors UE. Comme évoqué, les pays de cette région d'Afrique sont généralement francophones ce qui peut favoriser la construction d'une carrière professionnelle en Belgique puisque l'impact de la connaissance de la langue est positif (Cheung & Phillimore, 2014). De plus, les études sur les migrants issus de République Démocratique du Congo démontrent que beaucoup d'entre eux reprennent des études dans le pays d'accueil ce qui leur permet aussi d'augmenter les chances sur le marché du travail (Rakotonarivo, 2013), en évitant les problèmes de reconnaissance des diplômes.

Tableau 14 – Modèles de régression logistique pour l'entrée en second épisode d'emploi

	Modèle 1 Odds Ratio		Modèle 2 Odds Ratio		Modèle 3 Odds Ratio	
Sexe (Ref. Homme)						
Femme	0,72	***	0,72	***	0,81	***
Age atteint à l'arrivée (Ref. 20-24 ans)						
18-19 ans	0,95		0,95		0,98	
25-29 ans	1,00		1,01		0,99	
30-34 ans	0,93		0,94		0,95	
35-39 ans	0,85	*	0,88	*	0,86	*
40-44 ans	0,66	***	0,67	***	0,68	***
45-49 ans	0,60	***	0,65	***	0,60	***
50-59 ans	0,41	***	0,42	***	0,47	***
60-69 ans	0,88		0,97		1,54	
Nationalité à l'arrivée (Ref. Europe hors UE)						
13 nouveaux Etats UE	0,64	***	0,67	**	0,69	**
Asie occidentale	1,26	***	1,22	***	1,04	
Asie orientale	1,72	***	1,94	***	1,49	***
Afrique du Nord	1,25		1,25		1,21	
Afrique subsaharienne	1,21	***	1,21	***	1,13	*
Amérique latine et Caraïbes	1,91		1,68		1,52	
Réfugié, apatride et indéterminé	1,71	**	1,60	**	1,61	**
Type de titre de séjour (Ref. court)						
limité	1,56	***	1,40	***	.	
illimité	1,17	**	1,12		.	
Belge	1,08		1,00		.	
Sans titre ou non renseigné	0,23	***	0,23	***	.	
Obtention de l'asile (Ref. Pas d'obtention)						
Protection subsidiaire	0,76	**	.		1,19	
Réfugié	0,88	*	.		1,09	
Statut d'occupation (Ref. Chômeur)						
Revenu d'intégration	1,75	***	1,67	***	1,72	***
Aide sociale	1,86	***	1,92	***	1,72	***
Autre	1,81	***	1,83	***	1,35	***

*** p<0,01 **p<0,05 *p<0,1

Note : la durée depuis la sortie du premier emploi est contrôlée pour chaque trimestre dans les modèles à l'aide d'une variable dichotomique. Le tableau est réalisé à partir du Registre National (TI001 et TI195) fusionné à la BCSS, pour tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007, qui avaient entre 18 et 65 ans à l'arrivée et qui sont sortis d'un premier épisode en emploi (N=3.434).

Les statuts d'occupation ont été ajoutés dans ces modèles pour distinguer si les allocations d'aide sociale peuvent jouer le rôle de tremplin vers l'emploi. Il semblerait en effet que les personnes qui obtiennent un revenu d'intégration ou une aide sociale entre les deux épisodes d'emploi bénéficient de plus de chances d'entrer une seconde fois dans une activité professionnelle par rapport aux personnes qui ont obtenu une allocation de chômage. Dans l'analyse en séquences, l'on a vu que certaines classes étaient caractérisées par une dépendance sociale et les individus se retrouvaient longuement dans les états d'aide sociale ou de revenu d'intégration. Cependant, les chronogrammes et tapis de séquences montraient que ces classes connaissaient peu de situations d'emploi (annexe 5). Or, il faut garder à l'esprit en examinant les résultats de l'analyse biographique qu'il s'agit d'individus qui ont déjà connu un premier épisode continu en emploi. Dans le cas précis de ces personnes, ces allocations sociales semblent alors constituer davantage un tremplin vers l'emploi.

Finalement, d'un point de vue des situations légales, l'absence de titre de séjour est clairement discriminante pour l'entrée en second épisode d'emploi puisque les personnes concernées ont 77 % de chances en moins de connaître cet événement par rapport aux individus qui possèdent un titre de séjour court. À l'inverse, le fait de posséder un titre de séjour limité représente une amélioration par rapport à un titre court puisque les chances sont multipliées par 1,4. Elles sont aussi multipliées par 1,2 dans le cas d'un séjour illimité, ce qui rejoint l'idée que des titres plus stables aboutissent à des situations professionnelles meilleures. En ce qui concerne les autres types de séjour, l'impact n'est plus aussi important que dans l'étude des autres situations puisque les rapports de cote ne sont plus significatifs. Par ailleurs, comme pour le premier emploi, les statuts de protection internationale n'apportent pas de meilleures chances d'entrer en second emploi par rapport au fait de ne pas obtenir de protection. Notamment, les bénéficiaires de la protection subsidiaire auraient 24 % de chances en moins de connaître une seconde entrée en emploi. Cet élément confirme les hypothèses décrites dans les modèles sur la première entrée et sortie en emploi, à savoir que les individus ayant obtenu un statut d'asile connaissent une meilleure situation légale. Celle-ci permet de faire appel à d'autres situations socio-économiques

telles que les aides sociales et de prendre le temps de trouver l'emploi le plus adéquat. Enfin, l'effet de l'obtention d'un statut d'asile est donc en réalité assez limité en lui-même et est surtout lié au type de titre de séjour comme le démontre la différence entre le premier et troisième modèle de régression.

Conclusion et discussion

Depuis 1990, l'immigration représente un apport important dans la croissance de la population en Belgique. Dans le cadre du vieillissement de la population belge, cet apport est d'autant plus crucial puisqu'il permet d'agrandir la proportion de population active pouvant soutenir l'économie et le système de protection sociale (Pina et al., 2015). Néanmoins, pour que cette contribution soit positive, il faut que les migrants puissent accéder à l'emploi sur le territoire belge et participer à la vie socio-économique. Or, de nombreux obstacles peuvent s'opposer à cela et en particulier pour les personnes qui demandent la protection internationale. De fait, ces personnes connaissent des situations légales et parcours administratifs complexes, parfois longs, qui peuvent s'opposer à la bonne intégration sur le marché du travail du pays d'accueil (Wets & Rea, 2014).

Les premiers chapitres de ce mémoire ont permis de comprendre qui sont ces migrants et quelle est leur situation professionnelle une fois arrivés dans leur pays d'accueil. Ainsi, en Belgique, différents statuts légaux assortis de différents droits au travail et à la protection sociale peuvent être attribués. Ils viennent alors s'ajouter à la liste importante de déterminants des carrières professionnelles puisque de nombreux autres éléments entrent aussi en ligne de compte, qu'ils soient individuels (caractéristiques socio-démographiques, capital humain et social, etc.) ou structurels (politiques d'accueil, contexte macro-économique, etc.). L'état des lieux général qui a été présenté a pu mener à l'élaboration de questionnements plus précis. À partir de données administratives belges, issues du Registre National et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale décrites dans un troisième chapitre, la dernière partie du mémoire consistait à répondre à ces questionnements sur base d'analyses en séquences et d'analyses biographiques. Pour rappel, ces analyses ont été réalisées pour la cohorte des individus arrivés entre 2004 et 2007, ayant effectué une demande de protection internationale en Belgique et ayant entre 18 et 65 ans à l'arrivée.

Le premier objectif défini était davantage descriptif et devait permettre de comprendre de quelle manière se construisaient les trajectoires individuelles et quelles étaient les carrières socio-économiques possibles pour les demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique. À travers l'analyse en séquences principale, une typologie de six trajectoires a été établie : 1) trajectoire majoritairement en emploi, 2) parcours en

dehors du marché du travail, 3) carrière d'aide sociale, 4) carrière de dépendance au revenu d'intégration, 5) parcours de sortie rapide du registre et 6) parcours de sortie progressive du registre. Cette première analyse en séquences a démontré que certaines trajectoires-types peuvent être davantage connues par des individus présentant des caractéristiques spécifiques. Par exemple, la quatrième classe est plus largement constituée par des individus ayant obtenu le statut de réfugié, puisqu'ils sont les seuls à pouvoir obtenir un revenu d'intégration sociale. La trajectoire en emploi est quant à elle plus majoritairement connue par des ressortissants d'Afrique subsaharienne. Cet élément s'explique notamment parce que les pays concernés ont le français comme langue officielle, facteur non-négligeable pour favoriser le bon déroulement d'une carrière professionnelle. Cette trajectoire en emploi est aussi caractérisée par une sur-représentation des hommes ainsi que des tranches d'âges plus jeunes à l'arrivée. Les analyses biographiques ont pu confirmer que les femmes et les individus âgés de plus de 40 ans éprouvent plus de difficultés à entrer dans une première ou une seconde période de travail (parmi la cohorte d'arrivée de 2004 à 2007).

Ensuite, une analyse en séquences secondaire a permis de décrire plus avant les secteurs d'activité accessibles aux individus qui connaissaient une carrière d'emploi. Cette démarche a mis en évidence un phénomène d'ethnostratification, c'est-à-dire un confinement de certaines nationalités dans certains secteurs d'activité (Adam, 2006, 2007), qui se couplait de plus avec une différenciation genrée. Ainsi, les emplois dans le secteur de l'Horeca/commerce sont davantage occupés par des ressortissants d'Asie occidentale ; ceux de la construction/industrie par des hommes issus de pays européens hors UE ; et ceux du secteur santé/social par des femmes issues d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, indépendamment des facteurs évoqués, l'insertion sur le marché du travail se faisait le plus souvent par des emplois plus précaires caractérisés par des contrats de plus courtes durées (secteur de l'agriculture et du travail intérimaire).

En outre, ces deux parties d'analyse permettaient également d'aborder le volet plus explicatif sur la question de la stabilité des parcours. À travers les différentes transitions entre les états, l'analyse principale a ainsi démontré que les parcours en emploi sont plutôt mouvementés puisqu'ils connaissent beaucoup de changements d'états. L'analyse biographique de la sortie du premier épisode continu en emploi abonde également dans ce sens puisque 71 % des individus au travail avaient déjà

quitté cette situation 2 ans après être entrés en emploi. Ceci témoigne donc d'une certaine instabilité des carrières professionnelles. Par ailleurs, les parcours marqués par le bénéfice d'allocations de sécurité sociale (classes 3 et 4 de l'analyse en séquences principale) sont un peu plus stables, les individus changeant moins d'états au cours du temps. Dans l'analyse secondaire, l'on a vu que certains secteurs conféraient davantage de stabilité, puisque les trois secteurs évoqués précédemment permettaient en général de rester plus longuement dans un même secteur d'activité professionnelle. À l'opposé, des secteurs tels que l'agriculture et le travail intérimaire contribuaient à des carrières plus mouvementées de par la nature plus temporaire des emplois dans ces domaines d'activité.

Pour poursuivre les questionnements autour de la stabilité des trajectoires, l'analyse biographique a aussi examiné l'impact de différents facteurs explicatifs, tels que les titres de séjour légaux, sur les chances de connaître des carrières professionnelles continues en s'intéressant à (1) l'entrée en emploi, (2) la sortie du premier épisode continu en emploi et (3) l'entrée à nouveau dans un second épisode de travail. Le premier résultat qui en découlait indique que l'obtention de titres de séjour moins précaires (qui courent sur des durées plus longues) favorisaient les chances d'obtenir un premier ou second emploi et diminuaient également les risques de sortir de la première période continue en emploi. Les permis de séjour plus longs permettent une meilleure situation professionnelle tandis que des permis courts ou l'absence de permis défavorisent la construction d'une carrière en emploi continue. Cependant, peu de différences sont visibles entre les types de séjour long (limité, illimité ou Belge). Souvent, les titres limités sont renouvelables et ils confèrent donc malgré tout une certaine assurance sur la durée de présence sur le territoire belge. Ce simple élément peut encourager les employeurs à prolonger les contrats de travail. Si les carrières professionnelles décrites sont généralement assez instables puisqu'elles comprennent de nombreux changements dans les positionnements socio-économiques (changements de secteurs ou sortie de l'emploi), certains facteurs comme la durée du titre de séjour ou le type de secteurs d'activité stabilisent au moins en partie les parcours.

En ce qui concerne l'obtention d'un statut d'asile (réfugié ou protection internationale), lorsque l'on contrôle pour le type de titre de séjour, l'obtention ne favorise pas le développement d'une carrière en emploi. En effet, les chances d'entrer

en emploi (pour une première ou une seconde période) sont diminuées et les risques de sortir de la première période de travail sont augmentés. L'explication plausible est d'une part que les individus qui n'ont pas encore obtenus de statut et qui sont alors pour la plupart des demandeurs d'asile ayant des permis de séjour courts sont davantage incités à prendre n'importe quel emploi. De ce fait, ils peuvent prouver leur bonne intégration et espérer obtenir plus rapidement un statut de séjour plus stable. D'autre part, l'obtention d'un tel statut donne accès à plus de droits sociaux tels que le revenu d'intégration ou l'aide sociale. Dès lors, l'acquisition d'un statut reconnu en Belgique établit une situation plus sécurisée d'un point de vue socio-économique. On peut supposer que cela permet au migrant de pouvoir mieux choisir son positionnement de manière à ce qu'il corresponde davantage à ses compétences et qualifications.

Ainsi, d'autres éléments d'explication des situations socio-économiques ont été examinés tels que l'accès à des allocations de protection sociale. Celles-ci contribuent dans certains cas à s'insérer dans l'emploi et peuvent représenter un tremplin vers une carrière professionnelle. De fait, lorsque les individus ont déjà connu des épisodes en emploi, l'obtention d'une aide sociale ou d'un revenu d'intégration contribue à réintégrer plus rapidement une situation d'activité professionnelle, comme étudié dans l'analyse biographique de l'entrée en seconde période d'emploi. Néanmoins, les classes 3 et 4 de l'analyse en séquences principale se caractérisaient plutôt par une dépendance à la protection sociale. Celle-ci survient le plus souvent dans les trajectoires où les individus ne connaissent pas de situation d'emploi ou de façon assez tardive. Dans ce cas, l'entrée dans la vie socio-économique passait d'abord par un accès à la sécurité sociale qui semble alors ralentir l'insertion professionnelle.

***

Tout au long de ce mémoire, les choix méthodologiques ont donc été expliqués et justifiés en fonction de la pertinence par rapport aux objectifs et questionnements de recherche. Les données du registre ont l'avantage d'être exhaustives et d'éviter les biais de représentativité. Quant aux méthodes d'analyses en séquences et d'analyses biographiques, elles sont tout à fait adéquates pour tirer le meilleur parti de données longitudinales en prenant pleinement en considération les dimensions temporelles. Tous ces choix ont d'ailleurs permis de vérifier les hypothèses avancées et de les confirmer puisque cette recherche a décrit les trajectoires-types possibles et a déterminé que les trajectoires en emploi étaient généralement peu stables. La recherche

a également établi que les parcours se différenciaient selon différentes caractéristiques individuelles telles que le sexe, l'âge, l'origine mais aussi et surtout les types de titres de séjour obtenus.

Dès lors, la combinaison de ces deux démarches encore peu exploitées dans les recherches en sciences sociales a permis d'apporter de nouveaux éclairages sur l'étude des carrières professionnelles des réfugiés et demandeurs d'asile. Notamment, le mémoire a intégré de manière plus complète les secteurs d'activités économiques à partir d'un recodage suffisamment précis du code NACE, permettant d'approfondir l'impact de ces secteurs sur les parcours. De même, alors que d'autres recherches ne prenaient en compte qu'une catégorie générale d'aide sociale (Herman & Rea, 2017; Wets, 2014), ce mémoire a fait la distinction entre les différents types d'aide sociale, soulignant ainsi l'influence des divergences législatives en matière d'accès à ces aides. Il a également mis l'accent sur « l'après » de l'intégration socio-économique des individus en retraçant des trajectoires globales et en analysant les déterminants d'une seconde entrée en emploi via l'analyse biographique (alors que la plupart des recherches ne considéraient que le premier accès au travail et éventuellement la perte de celui-ci).

Bien entendu, ces méthodes et les données sur lesquelles elles ont été appliquées comprennent aussi des limites et désavantages. Il est par exemple important de rappeler que les bases de données administratives utilisées ne rendent compte que des situations formelles et légales : le travail informel et la situation des personnes non-régularisées sont donc occultés dans cette étude, alors qu'elles pourraient avoir leur importance dans le cas des demandeurs d'asile et réfugiés. Une analyse davantage qualitative permettrait de pallier ce manquement. De plus, toutes les caractéristiques individuelles n'ont pas été contrôlées par manque d'informations, telles que le développement de réseaux sociaux ou le niveau d'éducation qui sont pourtant des facteurs qui influencent l'insertion professionnelle des migrants. Ces éléments seraient plus facilement étudiés à partir de données d'enquêtes entre autres. Dès lors, grâce à ces informations supplémentaires, certains questionnements de ce mémoire pourraient être approfondis, comme la question de la reconnaissance des diplômes et des situations de surqualification.

D'autres pistes de recherche seraient aussi directement exploitables à partir des bases de données employées dans ce mémoire. Par exemple, des différences ont été

mentionnées en termes de politiques publiques selon les différentes régions en Belgique et celles-ci sont susceptibles d'influencer les parcours de vie des migrants. Il serait donc pertinent de reconstituer les trajectoires de mobilité interne depuis l'arrivée en Belgique et d'en examiner les conséquences, notamment au niveau de l'intégration socio-économique. Par ailleurs, les situations administratives ont pu en partie être abordées ici mais pourraient encore être développées en recréant les parcours et en examinant les déterminants de l'obtention d'une situation légale plus stable. Les informations riches contenues dans les bases de données du Registre et de la BCSS élargissent donc les possibilités de recherche en permettant de reconstruire divers parcours de vie et d'étudier les relations entre chacun d'eux : parcours de mobilité interne, parcours administratifs, parcours socio-économiques, parcours familiaux, etc.

Finalement, de manière indirecte, ce mémoire a également permis de souligner l'importance du rôle des politiques en matière d'accueil et d'intégration des migrants, et particulièrement des réfugiés et demandeurs d'asile. Des programmes d'accueil qui comprennent un apprentissage de la langue, comme c'est le cas en Flandre, peuvent s'avérer déterminants dans l'insertion professionnelle. De fait, il a été démontré que les migrants originaires de pays francophones d'Afrique subsaharienne avaient plus de chances de connaître des parcours en emploi. De même, les règles pour l'attribution de titres de séjour sont également cruciales dès lors que ceux-ci favorisent une construction plus aisée d'une carrière professionnelle et que les titres précaires engendrent des difficultés accrues pour trouver du travail et conserver cette situation.

Bibliographie

Adam, I. (2006). La discrimination ethnique à l'embauche à l'agenda politique belge. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, *94*, 11-25.

Adam, I. (2007). Les immigrés et leurs descendants sur le marché de l'emploi. Qu'en savons-nous en Belgique francophone (1989-2004)? In *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs* (Bruylant-Academia, p. 590).

Allison, P. D. (1984). *Event history analysis : Regression for longitudinal event data* (Vol. 46). Sage.

Allison, P. D. (2001). *Missing Data* (Vol. 136). Sage.

Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). (2020a). *Datawarehouse | Description du cadre général*. https://dwh-live.bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/menu/description-du-cadre-general.html

Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). (2020b). *Datawarehouse | Disponibilité des données*. https://dwh-live.bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/menu/disponibilite-des-donnees.html

Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). (2020c). *Datawarehouse | Mission*. https://www.bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/about/mission.html

Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). (2020d). *Datawarehouse | Nomenclature de la position socio-économique*. https://dwh-live.bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/menu/nomenclature-de-la-position-socio-economique.html

Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). (2020e). *Datawarehouse | Par institution*. https://dwh-live.bcss.fgov.be/fr/dwh/institutions/variables/byinstitution

Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). (2020f). *Nomenclature de la position socio-économique à partir de 2003 : Description de la structure et des conditions*.

Beauchemin, C., & Schoumaker, B. (2016). Micro Methods : Londitudinal Surveys and Analyses. In *International Handbook of Migration and Population Distribution* (Springer, Vol. 6).

Bertrand, A.-L. (2019). Refugees' trajectories in Switzerland : Impact of residence permits on labour market integration. *Revue Quetelet*, *7*(1), 71-99. https://doi.org/10.14428/rqj2019.07.01.03

Billari, F. (2001). Sequence Analysis in Demographic Research. *Canadian Studies in Population*, *28*. https://doi.org/10.25336/P6G30C

Blavier, P., & Perdoncin, A. (2020). Trajectoires d'activité des immigrés : Une approche sociohistorique, 1968-2008. *Population*, *75*(1), 39-70. Cairn.info. https://doi.org/10.3917/popu.2001.0039

Blom, S. (2004). Labour market integration of refugees in Norway under changing macro-economic conditions. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de la migration internationale*, *5*(1), 1-31. https://doi.org/10.1007/s12134-004-1000-3

Brell, C., Dustmann, C., & Preston, I. (2020). The Labor Market Integration of Refugee Migrants in High-Income Countries. *The Journal of Economic Perspectives*, *34*(1), 94-121. JSTOR. https://doi.org/10.2307/26873531

Burniaux, J.-C. (2015). Revenu d'intégration sociale—Catégories de bénéficiaires. *Bulletin juridique et social*, *553*, 5.

Carpentier, S., & Schoumaker, B. (2018). *Socio-demographic profile and socio-economic careers of people granted international protection in Belgium, 2001-2014* (p. 62). Belgian National Contact Point of the European Migration Network. https://emnbelgium.be/publication/socio-economic-profile-and-socio-economic-careers-people-granted-international

Castagnone, E., Nazio, T., Bartolini, L., & Schoumaker, B. (2015). Understanding Transnational Labour Market Trajectories of African-European Migrants : Evidence from the MAFE Survey. *International Migration Review*, *49*(1), 200-231. https://doi.org/10.1111/imre.12152

Cheung, S. Y., & Phillimore, J. (2014). Refugees, Social Capital, and Labour Market Integration in the UK. *Sociology*, *48*(3), 518-536. https://doi.org/10.1177/0038038513491467

Coleman, J. S. (1988). Social Capital in the Creation of Human Capital. *American Journal of Sociology*, *94*, S95-S120. https://doi.org/10.1086/228943

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2015). *Statistiques d'asile—Bilan 2014* (p. 16). CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_asile_decembre_2014_externe.pdf

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2016). *Statistiques d'asile—Bilan 2015* (p. 16). CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_asile_decembre_2015_0.pdf

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2019a). *Bénéficiaire de la protection subsidiaire*. CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/fr/asile/beneficiaire-de-la-protection-subsidiaire

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2019b). *La procédure d'asile*. CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/fr/asile

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2019c). *Réfugié reconnu*. CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/fr/asile/refugie-reconnu

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2019d, janvier 10). *Statistiques d'asile – Bilan 2018*. CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2018

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2019e, juin 5). *Demandes ultérieures*. CGVS/CGRA. https://www.cgra.be/fr/asile/demandes-ulterieures

Demart, S., Schoumaker, B., Adam, I., Godin, M., Hezukuri, C., Godeau, L., & Poucineau, J. (2017). *Des citoyens aux racines africaines : Un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:189843

Dupont, C. (2007). *Circulaire relative à la nouvelle procédure d'asile et à son impact sur le droit à l'aide sociale* (N° 6212). SPP Intégration sociale. www.mi-is.be

European Institute for Gender Equality (EIGE). (2017). *Avantages économiques de l'égalité de genre dans l'Union européenne*. Office des publications de l'Union européenne. ISBN 978-92-9470-111-4

Fedasil. (2019). *L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique* (J.-P. Luxen, Éd.). Fedopress.

Herman, B., & Rea, A. (2017). La longue et sinueuse route vers l'emploi : Les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique. *Revue européenne des migrations internationales*, *33*(4), 109-134. Cairn.info.

Kogan, I., Kalter, F., Liebau, E., & Cohen, Y. (2011). Individual Resources and Structural Constraints in Immigrants' Labour Market Integration. In *A Life-Course Perspective on Migration and Integration* (Springer).

Krahn, H., Derwing, T., Mulder, M., & Wilkinson, L. (2000). Educated and underemployed : Refugee integration into the Canadian labour market. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de La Migration Internationale*, *1*(1), 59-84. https://doi.org/10.1007/s12134-000-1008-2

Lens, D., Marx, I., & Vujic, S. (2017). *Integrating (former) asylum seekersinto the Belgian labour market:What can we learn from the recent past?* CSB Working Paper.

Lens, D., Marx, I., & Vujic, S. (2018). *Is Quick Formal Access to the Labor Market Enough? Refugees' Labor Market Integration in Belgium* (SSRN Scholarly Paper ID 3286164). Social Science Research Network. https://papers.ssrn.com/abstract=3286164

Lesnard, L., & Saint Pol, T. de. (2006). Introduction aux méthodes d'appariement optimal (Optimal Matching Analysis). *Bulletin de méthodologie sociologique. Bulletin of sociological methodology*, *90*, 5-25.

Lima. (2019). *Accueil*. Lima UCLouvain. https://www.limauclouvain.eu/

Martiniello, M. (Éd.). (2007). *Immigration et intégration en Belgique francophone : État des savoirs*. Bruylant-Academia.

Nafukho, F. M., Hairston, N., & Brooks, K. (2010). Human capital theory : Implications for human resource development. *Human Resource Development International*. https://doi.org/10.1080/1367886042000299843

OCDE. (2020). *Emploi et taux de chômage par sexe et le lieu de naissance*. doi: 10.1787/d9fa2cd3-fr

OCDE/Union européenne. (2015). *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques* (Editions OCDE). https://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr

Ouali, N. (2004). Analyse des données démographiques et des demandes d'asile. In *Minorités ethniques en Belgique : Migration et marché du travail* (p. 278). Academia press.

Piguet, E., & Wimmer, A. (2000). Les nouveaux «Gastarbeiter»? Les réfugiés sur le marché du travail suisse. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de la migration internationale*, *1*(2), 233-257. https://doi.org/10.1007/s12134-000-1003-7

Pina, Á., Corluy, V., & Verbist, G. (2015). *Improving the Labour Market Integration of Immigrants in Belgium* (Documents de Travail Du Département Des Affaires Économiques de l'OCDE N° 1195; p. 30). Editions OCDE. https://doi.org/10.1787/5js4hmbt6v5h-en.

Poulain, M., & Herm, A. (2013). Le registre de population centralisé, source de statistiques démographiques en Europe. *Population*, *68*(2), 215-247. https://doi.org/DOI : 10.3917/popu.1302.0215

Rakotonarivo, A. (2013). Mobilité internationale étudiante et insertion professionnelle : Parcours différenciés de migrants congolais en Belgique. *Cahiers québécois de démographie*, *42*(2), 273-302. https://doi.org/10.7202/1020610ar

Rea, A., Wets, J., Callier, L., Schepers, W., & Vanduynslager, L. (2014). Legislative, Institutional and Economic contexts. In *The Long and Winding Road to Employment : An analysis of the labour market careers of asylum seekers and refugees in Belgium* (p. 11-56). Academia Press.

Robette, N. (2011). *Explorer et décrire les parcours de vie : Les typologies de trajectoires*.

Shepers, W., & Wets, J. (2014). Descriptive Analysis. In *The Long and Winding Road to Employment : An analysis of the labour market careers of asylum seekers and refugees in Belgium* (p. 57-80). Academia Press.

Singer, J., & Willett, J. (1993). It's About Time : Using Discrete-Time Survival Analysis to Study Duration and the Timing of Events. *Journal of Educational an Behavioral Statistics*, *18*(2), 155-195.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - DG Communication externe. (2006, avril 21). *Procédure d'asile*. News.Belgium. https://news.belgium.be/fr/procedure-dasile-0

SPF Chancellerie du Premier Ministre - DG Communication externe. (2015). *Droit de séjour illimité des réfugiés reconnus devient droit de séjour temporaire de cinq ans*. News.Belgium. https://news.belgium.be/fr/droit-de-sejour-illimite-des-refugies-reconnus-devient-droit-de-sejour-temporaire-de-cinq-ans

SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population. (2020a). *Comment accéder aux informations du Registre national des personnes physiques?* Institutions et Population - Registre National. https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/faq/comment-acceder-aux-informations-du-registre-national-des-personnes-physiques/

SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population. (2020b). *Instructions—Registre national*. Insitutions et Population - Registre national. https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/reglementation/instructions/

SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population. (2020c). *La radiation des registres de la population*. IBZ. https://ibz.rrn.fgov.be/fr/population/faq/la-radiation-des-registres-de-la-population/

SPF Intérieur - Direction générale Institutions et Population. (2020d). *Qu'est-ce que le Registre national des personnes physiques?* Institutions et Population - Registre National. https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/faq/quest-ce-que-le-registre-national-des-personnes-physiques/

SPP Intégration sociale. (2017, mars 2). *Les conditions d'octroi du Droit à l'Intégration Sociale | Primabook*. Primabook. https://primabook.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale/les-conditions-doctroi-du-droit-lintegration-sociale

Vanmarcke, M. (2017). Le statut social et juridique des réfugiés reconnus en Belgique. *Revue belge de sécurité sociale*, *4*, 623-666.

Wets, J. (2014). Multivariate Analysis. In *The long and winding road to employment : An analysis of the labour market careers of asylum seekers and refugees in Belgium* (p. 81-107). Academia Press.

Wets, J., & Rea, A. (Éds.). (2014). *The long and winding road to employment : An analysis of the labour market careers of asylum seekers and refugees in Belgium*. Academia Press.

Annexes

1. Taux d'emploi et de chômage en Belgique

Tableau 15 – Taux d'emploi en pourcentage de la population active (15-64 ans), selon le lieu de naissance

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nés en Belgique	62,40	61,40	61,20	61,10	62,00	62,70	62,70	63,50
Nés à l'étranger	49,70	47,60	48,50	47,10	50,10	50,20	50,10	50,90

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nés en Belgique	63,80	63,20	63,60	63,70	63,80	63,60	63,80
Nés à l'étranger	54,00	52,20	53,00	52,60	52,00	52,70	52,80

Source : OCDE, 2020

Tableau 16 – Taux de chômage en pourcentage de la population active (15-64 ans), selon le lieu de naissance

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nés en Belgique	5,60	5,20	5,70	6,40	6,40	7,40	7,00	6,40
Nés à l'étranger	15,80	14,40	16,70	17,80	14,90	17,00	17,30	16,40

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nés en Belgique	5,90	6,60	6,90	5,80	5,90	6,80	6,90
Nés à l'étranger	14,60	16,20	17,10	15,10	16,90	17,20	17,60

Source : OCDE, 2020

Figure 19 – Taux de chômage par raison de migration et nombre d'année depuis l'arrivée (%)

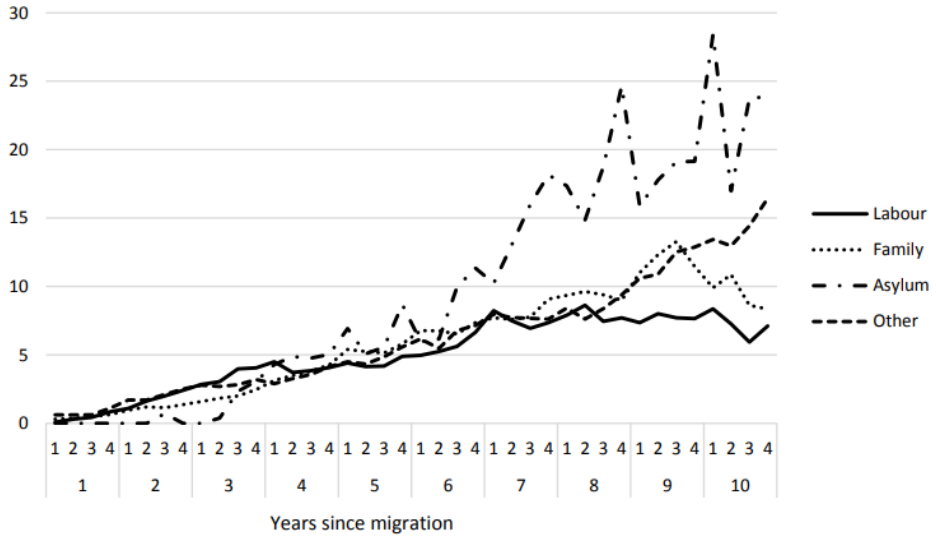

Source : Labour Force Survey et Datawarehouse Labour Market & Social Protection, in Lens et al., 2017.

2. Structure de la nomenclature de la position socio-économique

La nomenclature de la position socio-économique à partir de 2003.

Source : Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), 2020f, p. 7-8

1. Occupé

1.1. Travail salarié

1.1.1. Occupé dans un seul emploi salarié

1.1.2. Occupé dans plusieurs emplois salariés

1.2. Occupé en tant qu'indépendant

1.2.1. A titre principal

1.2.2. A titre complémentaire

1.2.3. Occupé en tant qu'indépendant après (l'âge de) la retraite

1.3. Occupé en tant qu'aidant auprès d'un employeur ayant le statut d'indépendant

1.3.1. Occupé en tant qu'aidant à titre principal

1.3.2. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire

1.3.3. Occupé en tant qu'aidant après (l'âge de) la retraite

1.4. Occupé en tant que salarié et comme travailleur indépendant/aidant

1.4.1. Emploi principal exercé en tant que salarié

1.4.2. Emploi principal exercé en tant qu'indépendant à titre principal avec un emploi salarié à titre complémentaire

1.4.3. Emploi principal exercé en tant qu'aidant à titre principal avec un emploi salarié à titre complémentaire

2. Demandeur d'emploi

2.1. Demandeur d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage

2.2. Demandeur d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire, avec allocation de chômage

2.3. Demandeur d'emploi après études, avec allocation d'attente (avant 2012) /d' insertion (depuis 2012) ou allocation de transition

2.4. Demandeur d'emploi avec allocation d'accompagnement

3. Inactif

3.1. Interruption de carrière complète / crédit-temps complet

3.2. Dispense d'inscription comme demandeur d'emploi

3.3. Revenu d'intégration / aide financière

3.3.1. Revenu d'intégration*

3.3.2. Aide financière**

3.4. Bénéficiaire d'une pension sans emploi

3.5. Prépensionné complet *****

3.5.1 Prépensionné complet (avant 2012) / Chômage complet avec complément d'entreprise (depuis 2012)

3.5.2 Mise en disponibilité préalable à la retraite

3.6. Enfants bénéficiaires d'allocations familiales ***

3.7. Incapacité de travail

3.7.1 Incapacité de travail connue auprès des mutuelles

3.7.2 Incapacité de travail en raison d'une invalidité

3.7.3 Incapacité de travail en raison d'une maladie professionnelle

3.7.4 Incapacité de travail en raison d'un accident du travail****

3.8. Personne bénéficiant d'une allocation aux personnes handicapées (ARR)

4. Autre

* en ce compris les allocations aux étudiants et aux artistes et la prime d'installation aux sans-abris. Les personnes qui reçoivent uniquement une prime d'installation aux sans-abris ne sont plus prises en compte à partir de 2005.

** en ce compris les frais pour aide médicale (pour les années 2003 et 2004)

*** figurant dans les fichiers de l'ONAFTS ou de l'INASTI

**** il s'agit uniquement des personnes en incapacité de travail temporaire suite à un accident du travail

***** depuis 2011, la position de nomenclature 3.5 est divisée en 2 positions, à savoir : 3.5.1 (Prépension à temps plein) et 3.5.2. (Mise en disponibilité préalable à la pension). La position 3.5.1. correspond à la position 3.5. datant d'avant 2011.

3. Correspondances pour les recodages du code NACE

Tableau 17 – Extrait du tableau de correspondances pour le recodage du code NACE en 14 secteurs d'activités, après 2008[20]

Nomenclature à partir de 2008

Code NACE	%	Activité	Secteur d'activité (recodage)
78200	17,26	Activité des agences de travail temporaire	Intérimaire
56101	8,62	Restauration à service complet	Horeca/commerce
81210	5,36	Nettoyage courant des bâtiments	Nettoyage/gardiennage
88999	3,64	Autres formes d'actions sociales sans hébergement	Santé/social
87301	3,08	Activité des maisons de repos pour personnes âgées	Santé/social
56102	2,66	Restauration à service rapide	Horeca/commerce
55100	2,65	Hôtels et hébergement similaire	Horeca/commerce
1130	1,84	Culture de légumes, melons, racines et tubercules	Agriculture
49410	1,68	Transports routiers de fret, sauf service de déménagement	Transports/manutention
47114	1,6	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	Horeca/commerce
88995	1,59	Activité des entreprises de travail adapté	Santé/social
88101	1,32	Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	Nettoyage/gardiennage
86101	1,29	Activités des hôpitaux généraux, sauf hôpitaux gériatriques et spécialisés	Santé/social
47112	1,16	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente < 100m²)	Horeca/commerce
10120	1	Transformation et conservation de la viande de volaille	Construction/industrie
41201	0,99	Construction générale de bâtiments résidentiels	Construction/industrie
81220	0,98	Autres activités de nettoyage des bâtiments ; nettoyage industriel	Nettoyage/gardiennage
43211	0,96	Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment	Construction/industrie
1240	0,95	Culture de fruits à pépins et à noyau	Agriculture
56301	0,94	Cafés et bars	Horeca/commerce
78100	0,92	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	Intérimaire
43341	0,67	Peinture de bâtiments	Construction/industrie

[20] Les 14 secteurs d'activités du recodage sont : agriculture, artisanat, autres services, construction/industrie, culturel/artistique/loisirs, enseignement, Horeca/commerce, intérimaire, nettoyage/gardiennage, réparation/installation/entretien, santé/social, services qualifiés, transports/manutention, indépendants.

43999	0,65	Autres activités de construction spécialisées	Construction/industrie
85592	0,63	Formation professionnelle	Enseignement
10712	0,59	Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche	Horeca/commerce
33110	0,59	Réparation d'ouvrages en métaux	Construction/industrie
46319	0,59	Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation	Horeca/commerce
46321	0,59	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de gibier	Horeca/commerce
52100	0,58	Entreposage et stockage, y compris frigorifique	Construction/industrie
10711	0,52	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Construction/industrie
53100	0,51	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Transports/manutention
29320	0,49	Fabrication d'autres équipements pour véhicules automobiles	Construction/industrie
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
Total	100		

Note : Le tableau est réalisé à partir des données de la BCSS entre 2008 et 2014, pour tous les trimestres vécus en emploi par les individus ayant introduit une demande de protection internationale en Belgique, étant arrivés entre 2004 et 2007 et ayant entre 18 et 65 ans à l'arrivée (N=21.711 trimestres).

Commentaire : il s'agit seulement d'un extrait du tableau pour les codes NACE à partir de 2008. Il est présenté à titre d'illustration de la manière dont le code a été recodé mais est en réalité bien plus long (plus de 380 codes). De plus, les mêmes logiques de recodage ont été appliquées aux codes avant 2008, de manière à obtenir une variable recodée uniforme au cours du temps. Par ailleurs, les épisodes passés en tant qu'indépendant ne sont pas présents dans ce tableau, ils ont été recodés via une autre variable, spécifique à ce statut (nacec2).

4. Tableau de fréquence de la variable nomenc recodée

Tableau 18 – Fréquences des trimestres passés dans chacun des états de la variable nomenc recodée pour la population d'analyse

Statut d'occupation	Fréquence	Pourcentage %	% Cumulé
En emploi	33.842	12,66	12,66
Chômeur	4.417	1,65	14,31
Revenu d'intégration	12.665	4,74	19,04
Aide sociale	32.293	12,08	31,12
Inactif	1.787	0,67	31,79
Autre	106.450	39,81	71,6
Sortie registre	75.946	28,4	100
Total	267.400	100	

Note : tableau réalisé à partir du Registre National (TI001) fusionné à la BCSS, sur tous les trimestres vécus par tous les individus arrivés entre 2004 et 2007, ayant introduit une demande de protection internationale en Belgique et ayant entre 18 et 65 ans à l'arrivée (N=267.400 trimestres pour 9.550 individus).

5. Analyse en séquences principale : graphiques

Figure 20 – Dendrogramme de la classification

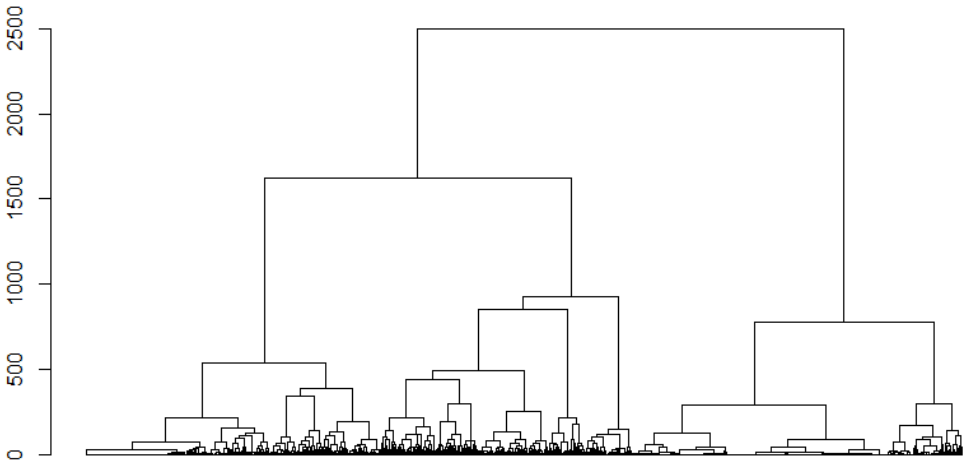

Figure 21 – Sauts d'inertie de la classification

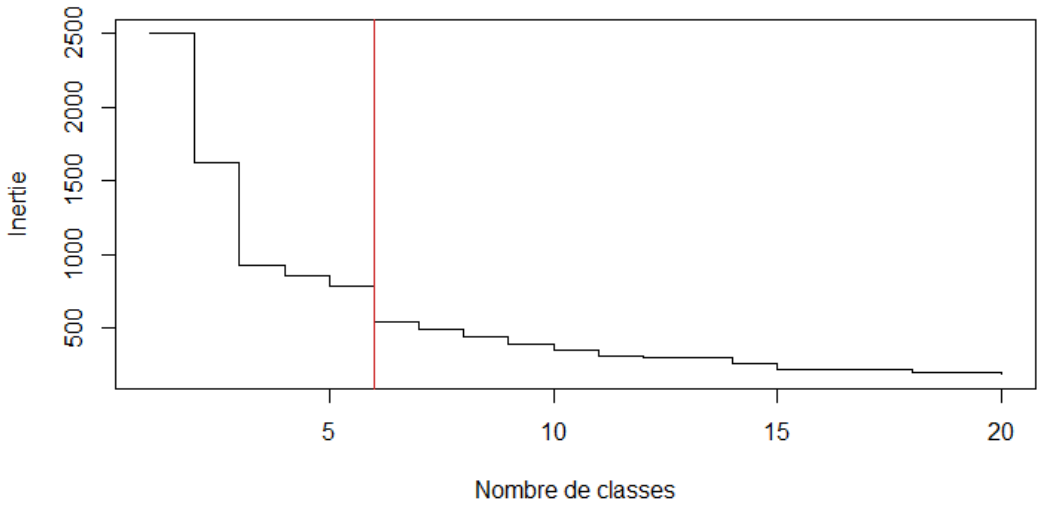

Commentaire : Le graphique de sauts d'inertie indique qu'au-delà de six classes (voir la ligne rouge), les sauts d'inertie deviennent plus faibles, c'est-à-dire que le fait d'ajouter un groupe dans la classification apporte de moins en moins d'informations supplémentaires.

Figure 22 – Chronogrammes de l'analyse principale

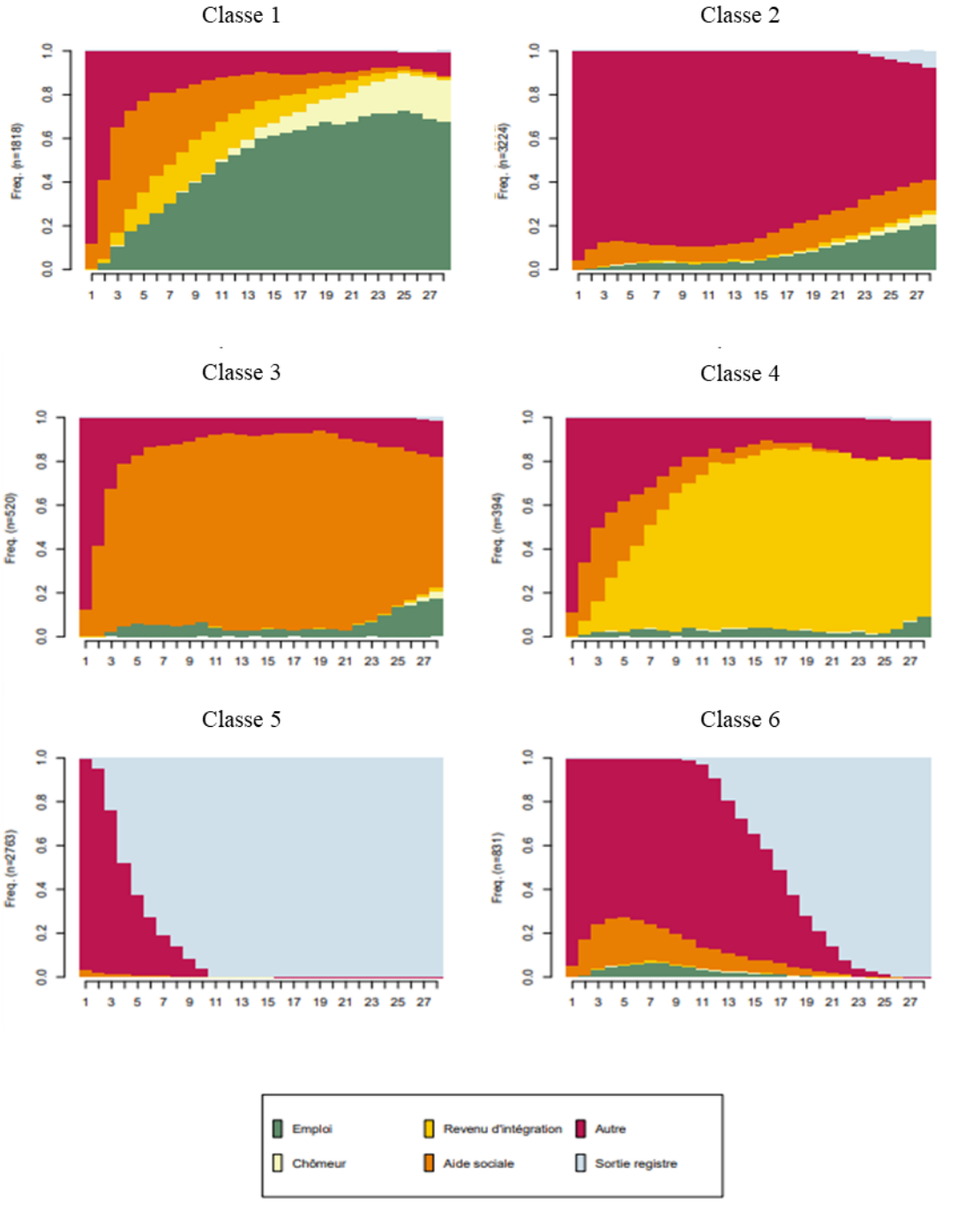

Figure 23 – Tapis de séquences de l'analyse principale

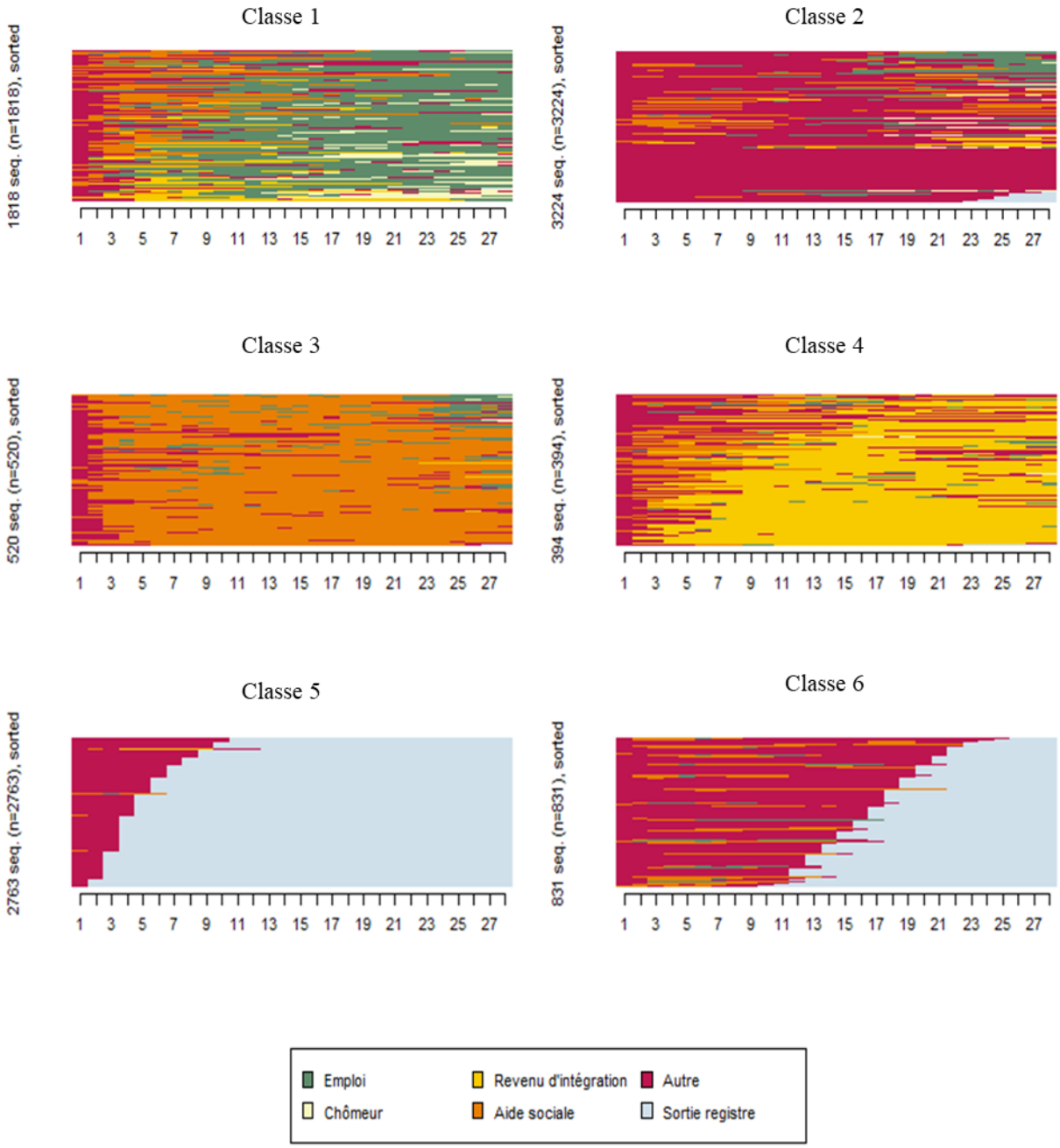

6. Analyse en séquences secondaire : coûts de transition

Tableau 19 – Matrice des coûts de transition de l'analyse en séquences secondaire

	Agriculture →	Artisanat →	Autre service →	Construction/ industrie →	Culturel/ loisirs →	Enseigne-ment →	Horeca/ commerce→	Intérimaire →	Nettoyage/ gardiennage →	Réparation/ entretien/ installation →	Santé/ social →	Service qualifié →	Transports/ manutention →	Indépendants →	Pas en emploi →
Agriculture →	0,000	2,000	2,000	1,992	1,999	1,999	1,977	1,955	1,993	1,999	1,992	1,989	1,996	1,998	1,671
Artisanat →	2,000	0,000	1,977	1,964	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	1,953
Autre service →	2,000	1,977	0,000	1,998	1,992	1,999	1,991	1,985	1,999	1,995	1,995	1,991	1,999	2,000	1,921
Construction/ industrie →	1,992	1,964	1,998	0,000	2,000	1,999	1,992	1,958	1,997	1,984	1,998	2,000	1,998	1,995	1,927
Culturel/ loisirs →	1,999	2,000	1,992	2,000	0,000	2,000	1,991	1,992	1,997	2,000	1,993	2,000	1,999	2,000	1,924
Enseignement →	1,999	2,000	1,999	1,999	2,000	0,000	1,997	1,991	1,999	2,000	1,994	2,000	1,997	1,999	1,900
Horeca/ commerce→	1,977	2,000	1,991	1,992	1,991	1,997	0,000	1,963	1,992	1,995	1,992	2,000	2,000	1,987	1,869
Intérimaire →	1,955	2,000	1,985	1,958	1,992	1,991	1,963	0,000	1,977	1,979	1,984	1,999	1,976	1,995	1,741
Nettoyage/ gardiennage →	1,993	2,000	1,999	1,997	1,997	1,999	1,992	1,977	0,000	1,980	1,980	1,994	2,000	1,996	1,902
Réparation/ entretien/ installation →	1,999	2,000	1,995	1,984	2,000	2,000	1,995	1,979	1,980	0,000	1,995	1,995	2,000	2,000	1,912
Santé/ social →	1,992	2,000	1,995	1,998	1,993	1,994	1,992	1,984	1,980	1,995	0,000	1,984	2,000	1,998	1,916
Service qualifié →	1,989	2,000	1,991	2,000	2,000	2,000	2,000	1,999	1,994	1,995	1,984	0,000	1,995	1,999	1,859
Transports/ manutention →	1,996	2,000	1,999	1,998	1,999	1,997	2,000	1,976	2,000	2,000	2,000	1,995	0,000	1,998	1,932
Indépendants →	1,998	2,000	2,000	1,995	2,000	1,999	1,987	1,995	1,996	2,000	1,998	1,999	1,998	0,000	1,932
Pas en emploi →	1,671	1,953	1,921	1,927	1,924	1,900	1,869	1,741	1,902	1,912	1,916	1,859	1,932	1,932	0,000

7. Analyse en séquences secondaire : graphiques

Figure 24 – Dendrogramme de la classification secondaire

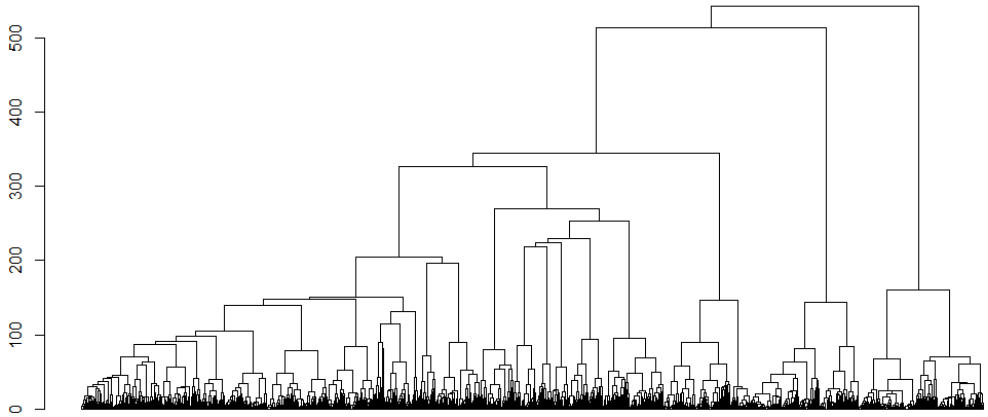

Figure 25 – Graphique des sauts d'inertie de la classification secondaire

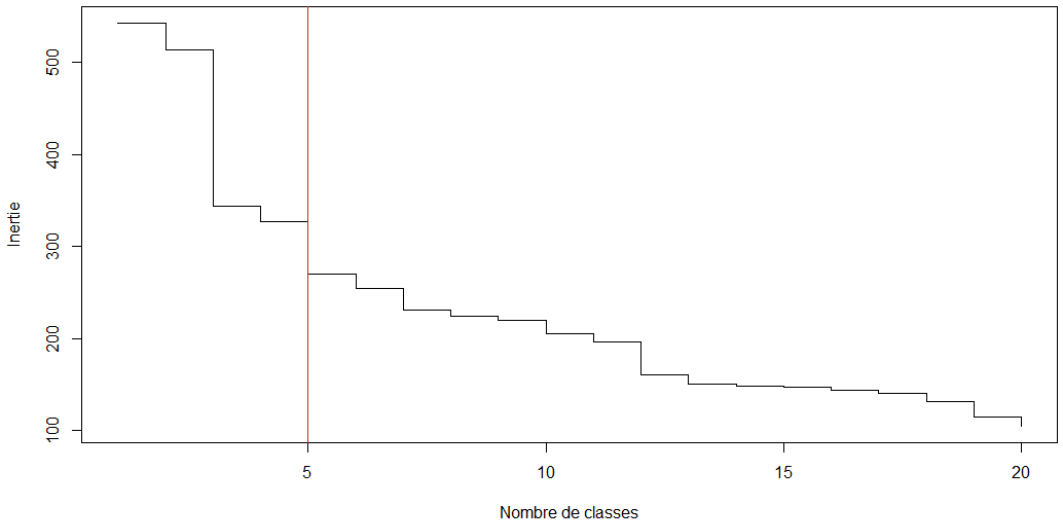

Figure 26 – Chronogrammes de l'analyse secondaire

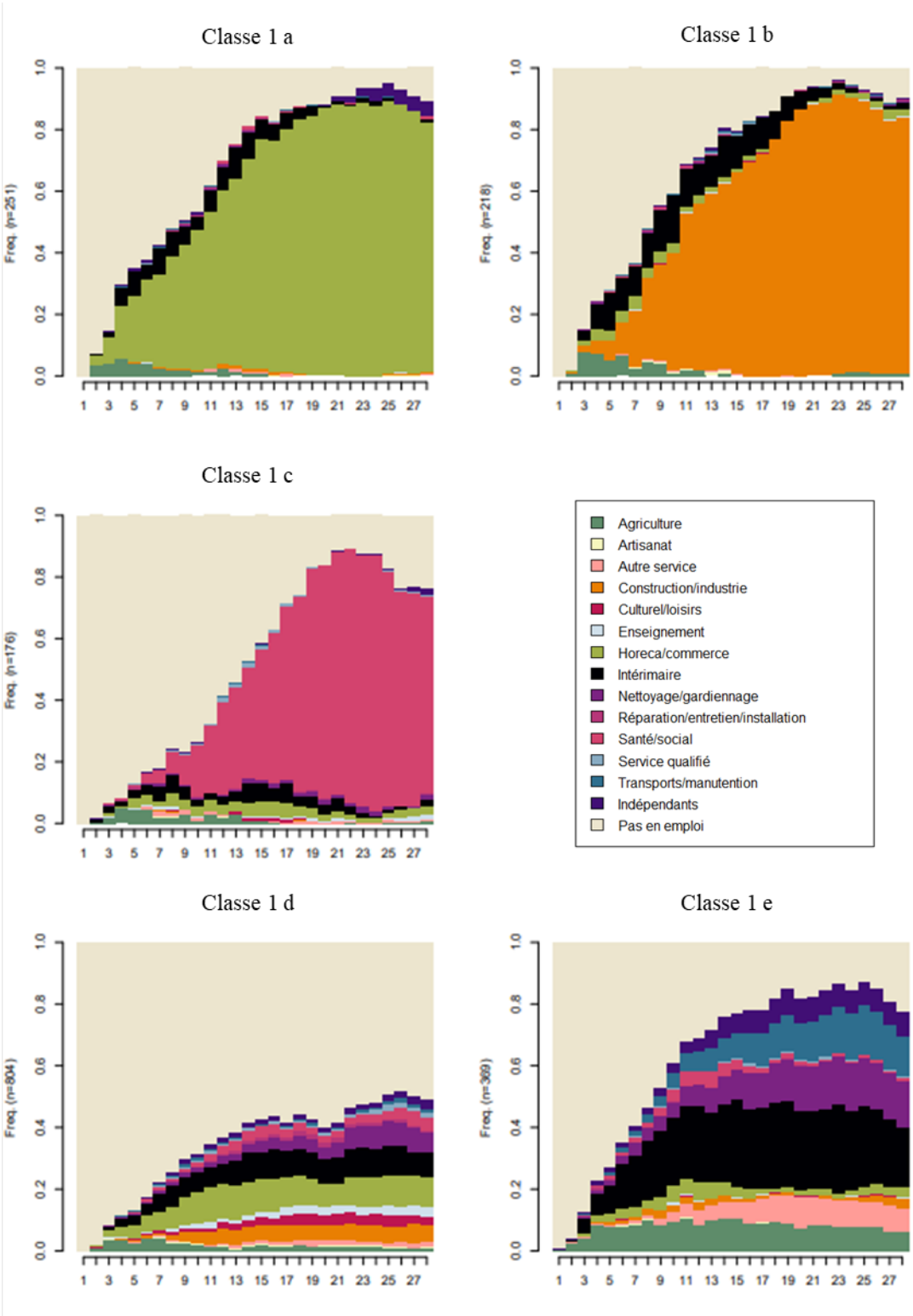

Figure 27 – Tapis de séquences de l'analyse secondaire

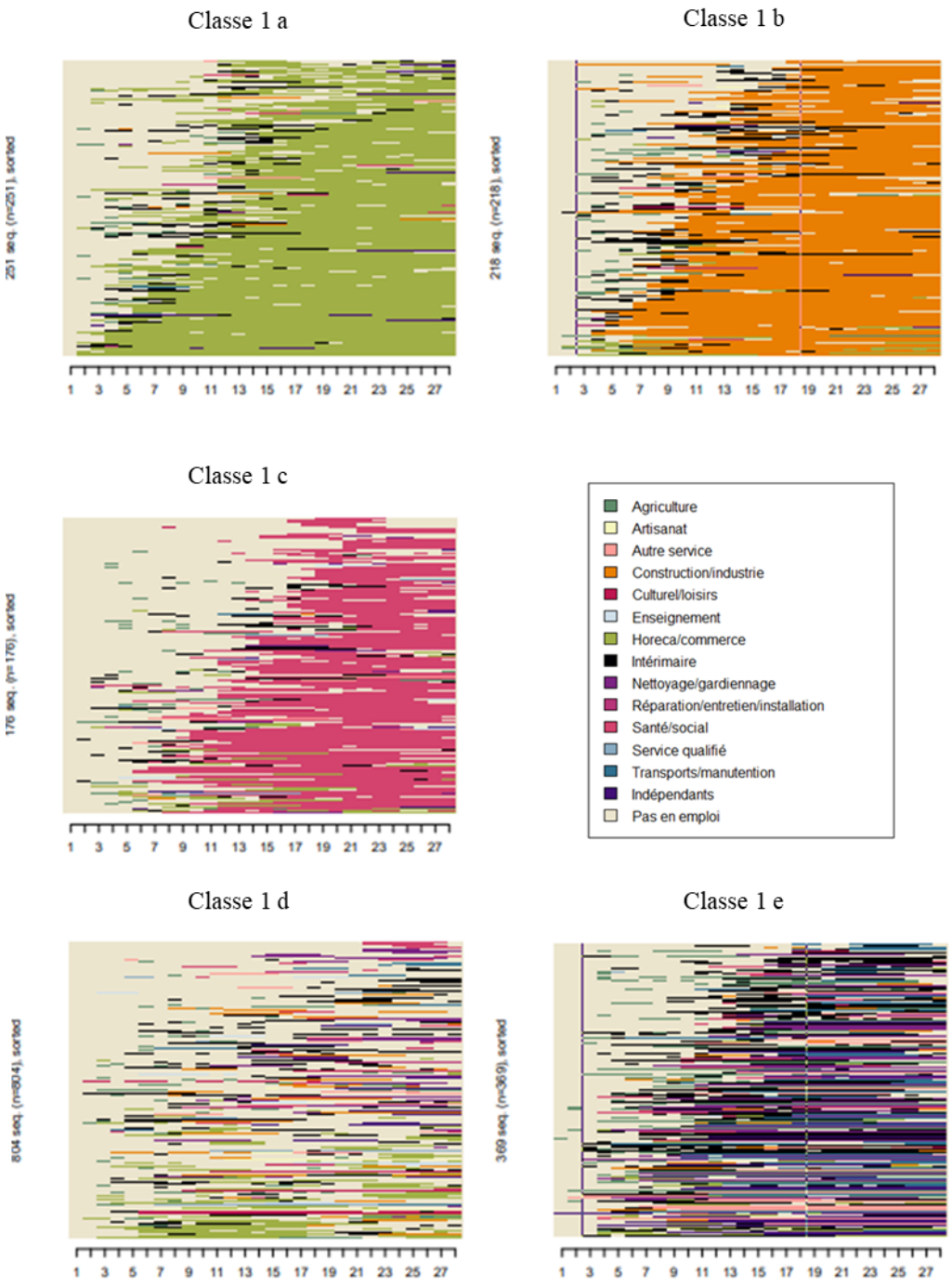

8. Analyse biographique : description de l'échantillon

Tableau 20 – Description de l'échantillon pour l'analyse biographique

N	6.554
Sexe (%)	
Homme	62,0
Femme	38,0
Age atteint à l'arrivée (%)	
18-19 ans	4,8
20-24 ans	22,4
25-29 ans	27,3
30-34 ans	18,5
35-39 ans	12,31
40-44 ans	6,4
45-49 ans	4,2
50-59 ans	3,3
60-64 ans	0,7
Nationalité (%)	
13 nouveaux états UE	3,8
Europe hors UE	24,1
Asie occidentale	25,4
Asie orientale	2,5
Afrique du Nord	2,7
Afrique subsaharienne	40,19
Amérique latine et Caraïbes	0,4
Réfugié, apatride et ind.	1,0
Obtention d'un statut de protection internationale (%)	
Protection subsidiaire	4,0
Réfugié	22,3
Pas d'obtention	73,7
Année d'arrivée (%)	
2004	31,1
2005	28,5
2006	19,7
2007	20,7

Note : le tableau est réalisé à partir du Registre National (TI001 et TI195) fusionné à la BCSS, pour tous les individus ayant fait une demande de protection internationale en Belgique entre 2004 et 2007, qui avaient entre 18 et 65 ans à l'arrivée et qui sont déjà entrés dans une première période en emploi (N=4.040).

Mots-clés : réfugiés et demandeurs d'asile, emploi, Belgique, analyse en séquences, analyse biographique

Résumé

En Belgique, entre 1999 et 2014, plus de 322.000 demandes d'asile ont été introduites par des migrants cherchant une protection internationale. Ces personnes qui vivent sur le territoire belge pour des périodes plus ou moins longues peuvent participer à la vie socio-économique du pays. Ce mémoire s'intéresse dès lors aux parcours professionnels de ces populations. Les objectifs principaux sont la description des carrières socio-économiques connues par ces migrants ainsi que l'étude de l'influence des statuts légaux. À partir d'une analyse en séquences et d'une analyse biographique, les résultats montrent que les parcours en emploi sont généralement mouvementés mais que certains facteurs contribuent à une plus ou moins grande stabilité de la situation socio-économique. Notamment, les titres de séjour plus précaires limitent les chances de construire une carrière d'emploi stable tandis que certains secteurs d'activités professionnelles tels que l'Horeca/commerce, la construction/industrie ou encore la santé/social favorisent des carrières plus stables. Cependant, cet élément implique également une certaine ethnostratification en confinant certaines nationalités dans ces secteurs particuliers. Finalement, il a été établi que la sécurité sociale pouvait à la fois aider à l'insertion mais également créer une dépendance à l'aide sociale selon les situations.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)
Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/psad**